

PROJET SOCIAL 2024 - 2027



centre social
RAGV

Sommaire

Introduction

L'association

Historique
Valeurs, missions, projet associatif
L'adhésion à des réseaux

Le fonctionnement du RAGV

La vie associative
L'équipe salariée
Les moyens matériels
Les moyens financiers
Territoire et modalités d'intervention

L'agrément Centre social

Méthodologie de renouvellement

L'évaluation

L'évaluation structurelle

L'équipe
Gouvernance et identité associative

L'évaluation du projet social

L'accès aux droits
L'inclusion
Emancipation – susciter la capacité d'agir
Le projet familles et parentalité

Diagnostic des besoins des publics

La méthode

Un public spécifique : des besoins spécifiques

Un statut d'habitant des territoires qui ne va pas de soi et qui entraîne de réelles fragilités d'accès (et de maintien) aux droits
Un public discriminé et invisible qui, pris entre deux eaux, subit la situation et se replie sur lui
Un modèle de reproduction sociale, une crainte de perte identitaire, qui ne laisse que peu de place à l'émancipation et l'ouverture
Une catégorie administrative, mais des publics dans le public

2022-2023 : années de transition vers le futur projet Social

Les chantiers prioritaires

Les expérimentations

Le projet social 2024-2027

Le centre social comme levier pour l'intégration à la vie sociale locale
Zoom sur le projet accueil

Le centre social comme fabrique à initiatives
Zoom sur le projet familles
Zoom sur le projet jeunesse

Le centre social comme vecteur des représentations sur le public

L'évaluation du projet social

Annexes

Fiches action



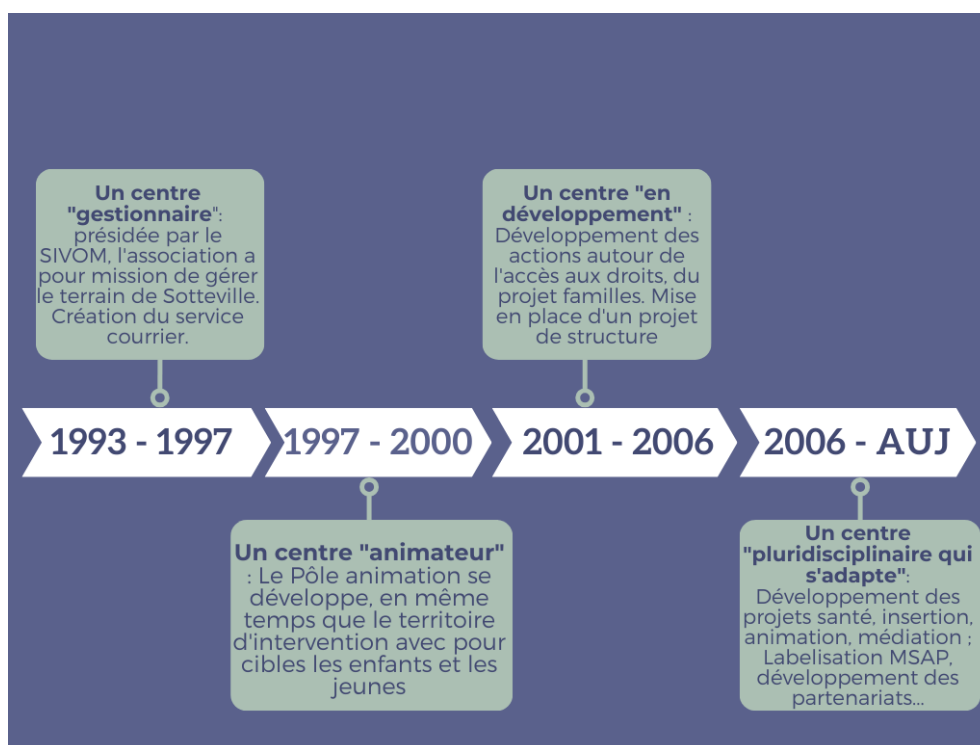
1°) L'association RAGV

a) Historique

L'association est née en 1993 de la volonté des communes de plus de 5000 habitants de l'agglomération rouennaise de répondre aux besoins sociaux des gens du voyage par un accompagnement social de proximité articulé à l'accueil sur les aires de stationnement. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques publiques pour la mise en œuvre de la loi Besson portant sur l'accueil, l'habitat et l'accompagnement social des gens du voyage.

Depuis 1995, l'association gère un centre social agréé par la Caf de Seine-Maritime.

Le contexte autour de l'évolution des compétences des collectivités territoriales a grandement impacté le développement des missions du centre social. Au travers de quelques dates clés, nous pouvons déterminer différentes périodes avec des modalités de fonctionnement bien spécifiques :



L'association a régulièrement « ré-adapté » ses modalités de fonctionnement au travers des évolutions du contexte : prise de compétences pour les collectivités, développement territorial de la Métropole, intervention (ou non) directe de partenaires sociaux, recherche d'appui de terrains par des institutionnels et financeurs pour développer de nouveaux projets...

Répondre aux besoins des publics tout en répondant aux attentes des financeurs : c'est donc sur ce diptyque que s'est construit et a évolué le projet du RAGV sur ses 30 années d'existence.

b) Valeurs, missions et projet associatif

Le RAGV se fixe 4 objectifs majeurs dans le cadre de son projet associatif :

- Favoriser l'intégration des gens du voyage à la vie sociale locale
- Œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des voyageurs
- Lutter contre les stéréotypes
- Développer le pouvoir d'agir des voyageurs

Le centre social, de par sa position, joue un rôle de médiateur entre les gens du voyage, public isolé et les structures de droit commun (institutions, partenaires locaux...). Les professionnels de l'association se déplacent sur chacun des lieux de vie des voyageurs dans une logique d'itinérance et propose des services fixes (courrier, accompagnement) en ses locaux au 25 rue de la République à Sotteville-lès-Rouen.

De par son histoire et l'expertise qu'il a développé durant ses 30 années d'existence, le RAGV participe à l'ensemble des travaux départementaux concernant l'accueil, l'habitat et l'accompagnement social des gens du voyage et veillant à ce que les besoins des publics soient pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

c) La participation à des réseaux

Le RAGV est adhérent de 2 fédérations : La fédération des centres sociaux et la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT) et participe aux travaux et réflexions menées par ces deux fédérations.

A travers son projet et ses activités, le RAGV participe activement à différents réseaux locaux :

- Les comités locaux du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, piloté par l'Etat et coordonné par le Département et la DDTM.
- Le réseau des référents RSA piloté par le Département
- Le réseau Santé Précarité et le réseau Parentalité précaire, tous deux coordonnés par l'association Emergence-s

2°) Le fonctionnement du relais

a) La vie associative

La vie des instances du relais est régie par des statuts votés en Assemblée Générale en 2011. Y sont définis les membres, les instances et le rôle des différentes instances.

Ce que disent les statuts

Ainsi, l'Association regroupe :

- Des membres actifs

Sont considérés membres actifs pour l'année en cours, les personnes physiques ou morales agréées par le Conseil d'Administration sous réserve qu'elles aient adhéré aux objectifs définis par les statuts.

Tout organisme, association, individuel, ou commune du département ou de la région intéressé à participer à l'association et à bénéficier de ses services peut adhérer aux conditions précitées.

- Des membres de droit :

Il s'agit des fondateurs historiques :

Les communes de l'agglomération rouennaise dont la population est supérieure à 5.000 habitants et soumises aux obligations de la loi N°2000-614 du 5 juillet 2000, représentées par un élu désigné par le conseil municipal.

La CRéA (communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe) représentée par 3 délégués

Le Département représenté par 1 élu délégué

La Région représentée par 1 élu délégué.

- Des membres usagers :

Les gens du voyage, usagers du centre social (soit qu'ils y soient domiciliés, soit qu'ils soient inscrits pour l'année en cours aux activités de l'association).

Le Préfet de Seine-Maritime, ou son représentant, assisté des représentants des services de l'Etat directement concernés par la politique d'accueil des gens du voyage peuvent être invités aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration ou à toute réunion technique qui en dépend.

L'Association est dirigée et administrée par un Conseil d'Administration, installé pour deux ans dont les membres sont ainsi répartis :

- Les membres actifs.

A concurrence de huit membres maximum élus par le collège des membres actifs

- Les membres de droit.

Les trois délégués de la Communauté d'Agglomération Rouen- Elbeuf-Austreberthe (La Créa), les délégués des communes sur lesquelles est implanté un terrain d'accueil, le Président du Conseil Général ou son représentant et le Président du Conseil Régional ou son représentant.

- Les membres usagers

Deux personnes physiques élues au sein du collège des usagers

Le Préfet de Seine-Maritime, les représentants des services de l'Etat concernés ainsi que les organismes contribuant au financement de l'Association, peuvent participer à tous les travaux du Conseil d'Administration de l'Association. Ils y disposent d'une voix consultative.

Le Conseil d'Administration élit en son sein au scrutin secret majoritaire un Bureau de cinq membres, issus d'au moins deux collèges différents.

Le Bureau élit en son sein un Président, un vice-président, un Trésorier et un Secrétaire.

Les membres du Bureau sont élus pour la même durée que le Conseil d'Administration.

Le bureau est l'organe décisionnaire du RAGV, l'instance à laquelle le CA délègue ses pouvoirs. Il est composé à l'heure actuelle de 4 membres :

- Une Présidente, Mme Dominique AUPIERRE
- Un vice-Président, Mr Jean-Paul CRECY
- Un Trésorier, Mr Martial OBIN
- Une Secrétaire, Mme Valérie QUINIO

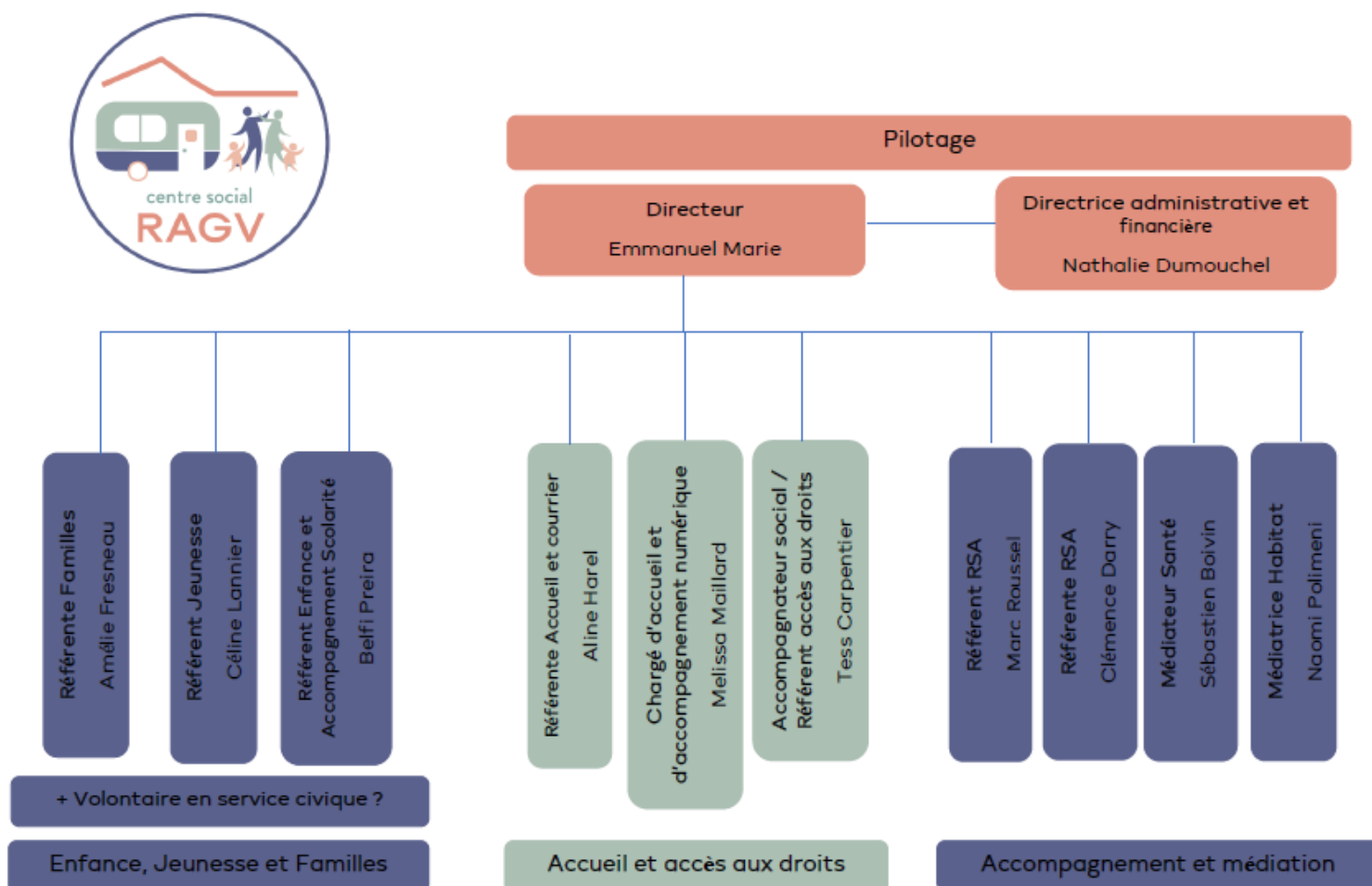
Le bureau se réunit 4 fois dans l'année, le Conseil d'Administration 3 fois.

Comme il sera détaillé dans le projet social, nous identifions un enjeu transversal autour de l'évolution de nos statuts et du projet associatif, afin de principalement répondre à deux enjeux :

- correspondre davantage à la réalité actuelle de la structure (territoire d'intervention notamment)
- Favoriser la participation du public, des adhérents aux instances.

b) L'équipe salariée

L'équipe est composée de 12 salariés représentant 12 ETP, répartis en 4 pôles. L'organigramme détaille les postes et la répartition des pôles.



L'ensemble de l'équipe professionnelle du relais est formé pour les missions qu'elle exerce. En complément des formations initiales de chacun, chaque professionnel bénéficie d'un parcours de formation professionnelle qui prend en compte ses aspirations et les besoins de la structure. Ces formations sont parfois qualifiantes (DU Médiation santé, DU médiation en 2023), spécifiques au public (formations délivrées par la FNASAT ou IdealCO : insertion, habitat des gens du voyage...) ou plus générales (Organisation d'ateliers autour de l'alimentation avec Promotion Santé Normandie, Méthodologie de projet, Prise de parole en public...).

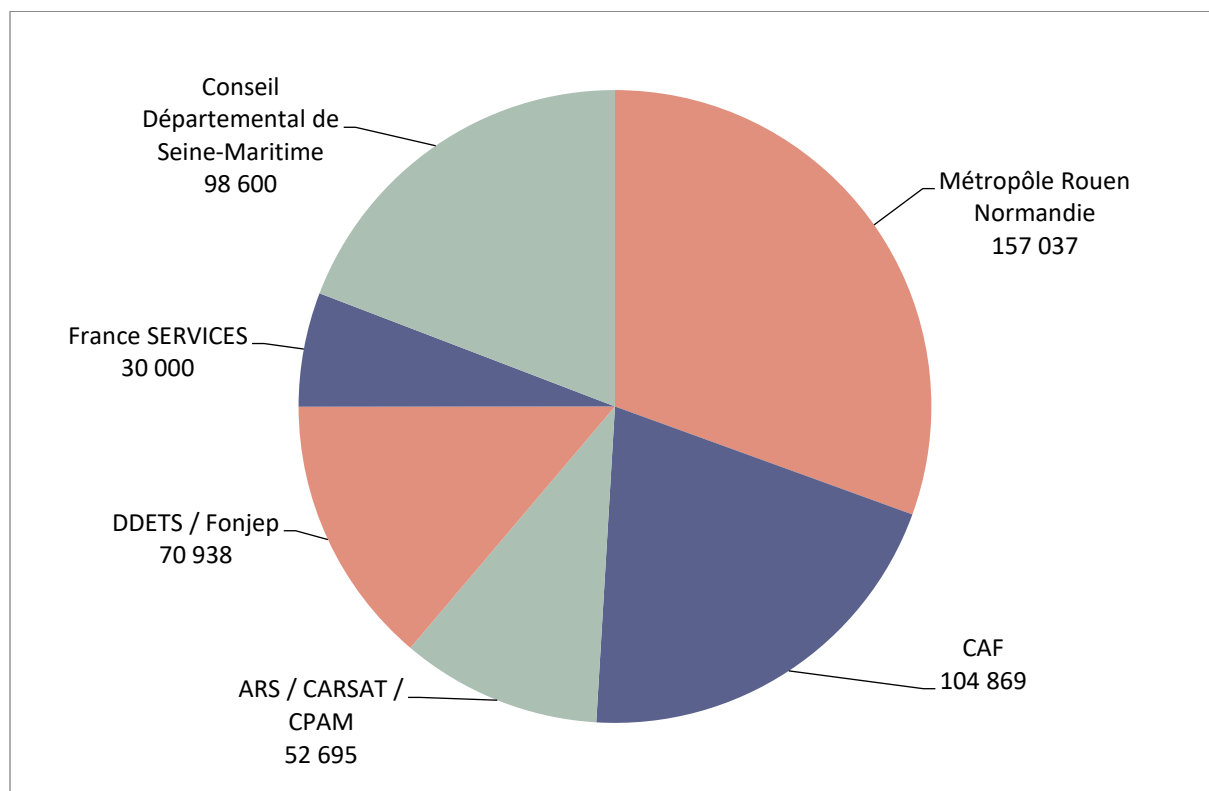
c) Les moyens matériels

Le RAGV a déménagé en février 2023 et occupe des locaux au 25 rue de la République à Sotteville-lès-Rouen. Ces locaux permettent la mise en place d'un projet accueil de qualité. Une salle collective permet la mise en place de différentes actions (ateliers adultes « illettrisme », animations parents, enfants...).

Parallèlement, le projet du RAGV s'exporte sur l'ensemble des lieux de vie des voyageurs (aires d'accueil, terrains familiaux, stationnements spontanés...). Pour se faire, le RAGV dispose de plusieurs véhicules : Le Tchoum, sorte de camping-car aménagé permettant la mise en place d'actions à l'abri avec de petits collectifs, un véhicule 9 places et 2 véhicules 5 places.

d) Les moyens financiers

L'action du RAGV est soutenue par de nombreux financeurs. En 2022, son budget se répartissait de la manière suivante :



e) Territoire et modalités d'intervention

Le RAGV a vocation à accompagner l'ensemble des voyageurs qui résident et transitent par le territoire de la Métropole de Rouen. Ainsi, le public visé ne se limite pas aux familles domiciliées au relais.

Nous intervenons sur l'ensemble des aires d'accueil licites du territoire, les lieux d'installation spontanée (débordant parfois des frontières métropolitaines), les terrains familiaux notamment les terrains privés. Cette intervention nous permet d'appréhender la diversité des situations rencontrées par les voyageurs autour des questions d'habitat.

L'ensemble du projet social du RAGV s'exporte hors-les-murs de cette manière, à l'exception des questions de courrier et domiciliation. Chaque semaine, des

interventions hors-les-murs autour de l'accès aux droits, de la santé, de l'usage du numérique, de l'habitat succèdent aux animations enfance, jeunesse et familles.

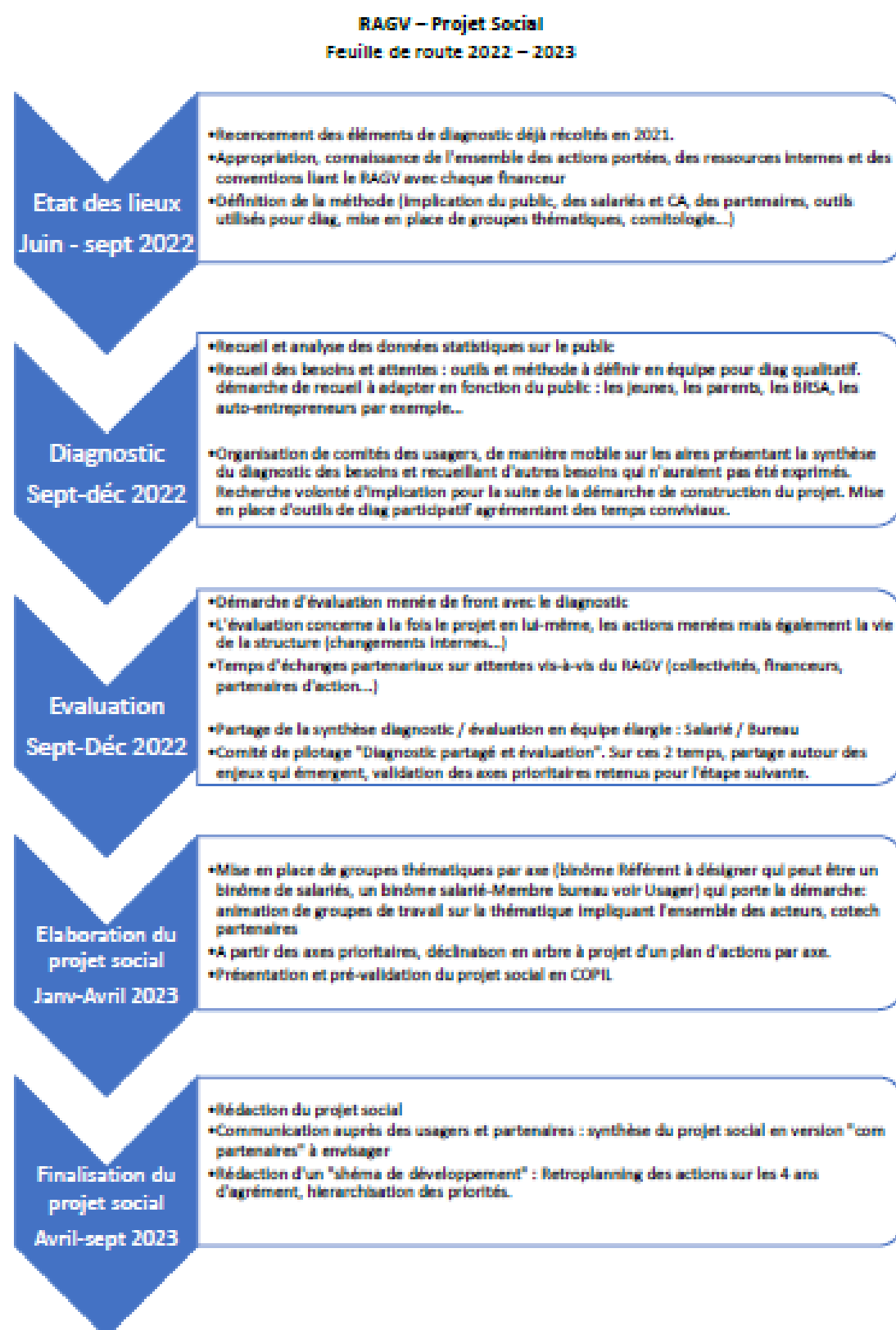
A ces actions thématiques s'ajoute une permanence hors-les-murs hebdomadaire de veille sociale (aller sur les lieux d'installation spontanés notamment) afin de jauger les besoins de familles. Par rotation, tous les professionnels du relais participent à cette permanence.

Cette nouvelle modalité permet à l'ensemble de l'équipe de s'impliquer sur la dynamique hors-les-murs du relais.

3°) L'agrément centre social

a) Méthodologie de renouvellement

La démarche de renouvellement d'agrément a été entamée en juin 2022. Elle a donné lieu à de nombreux temps de travail en équipe, en équipe élargie au bureau, à différents comités techniques mobilisant les différents partenaires de l'association et acteurs du territoire. Chaque étape fut ponctuée par une validation des avancées en comité de pilotage. Globalement, la feuille de route initialement posée a été respectée.



Le fonctionnement du relais résumé dans sa nouvelle plaquette

À propos

Le RAGV est un centre social associatif qui, depuis 1993, mène des actions d'accompagnement social, d'animation et de médiation à l'attention des gens du voyage qui résident et transitent sur le territoire de la Métropole de Rouen.

www.ragv.fr (en cours de construction)

Notre intervention

Dans nos locaux ou sur les lieux de vie des voyageurs (aires d'accueil, terrains familiaux, stationnements spontanés...), le RAGV agit au quotidien auprès des voyageurs afin de les accompagner dans la résolution des problématiques sociales qu'ils rencontrent.



Le RAGV est membre de :



Nous contacter



contact@ragv.fr



25 rue de la République,
Sotteville-lès-Rouen, 76300



02 35 63 86 24

RELAIS ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



L'équipe

L'équipe est composée de 4 pôles d'intervention:

- un pôle accompagnement et médiation avec 2 référents RSA, une médiatrice habitat et un médiateur santé
- un pôle accueil et accès aux droits avec 1 référente Accueil et Courrier, 1 chargée d'accueil et d'accompagnement numérique et 1 accompagnatrice sociale
- un pôle Enfance, Jeunesse et Familles avec 1 référente familles, 1 référent jeunesse et 1 référente enfance et accompagnement à la scolarité.
- une équipe de direction avec 1 directeur et 1 directrice administrative et financière

Nos actions



Accueil, courrier et domiciliation

Le RAGV accueille les familles voyageuses et leur propose un service courrier et domiciliation, un accompagnement à la lecture et la compréhension.



Accompagnement aux démarches administratives

Le RAGV est labellisé "France Services" et accompagne les voyageurs et l'ensemble des citoyens dans la réalisation d'actes numériques et administratifs.



Accompagnement à l'insertion

Le RAGV accompagne les projets d'insertion sociale et professionnelle des voyageurs.



Animation et médiation

Le RAGV mène des projets d'animation à destination des enfants, jeunes et parents et accompagne les familles dans les difficultés qu'elles rencontrent autour de la scolarisation, l'accès aux soins et l'habitat.

Nos objectifs

Le RAGV se fixe 4 objectifs majeurs dans le cadre de son projet associatif:

- favoriser l'intégration des gens du voyage à la vie sociale locale
- oeuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des voyageurs
- lutter contre les stéréotypes
- développer le pouvoir d'agir des voyageurs



L'évaluation d'un précédent projet social est une étape importante de la vie d'un centre social. A travers elle, on cherche à mesurer les effets, positifs et négatifs, des projets qui sont portés à destination des publics que l'on accompagne.

Dans cette partie, nous cherchons, au-delà de l'évaluation du projet social, à évaluer la structure-même de l'organisation RAGV à travers ses ressources et moyens, sa gouvernance, son identité. Ce travail est d'autant plus important que le précédent projet social avait été prorogé pour la période 2022-2023, du fait de difficultés rencontrées par la structure. Un regard dans le rétro, sur la manière dont a été traversée cette période, s'impose d'autant plus.

La principale difficulté dans la menée de cette évaluation réside dans le fait qu'une majorité de l'équipe est nouvelle. Sur les 11 salariés de l'association, seuls 3 étaient en poste en 2018, au moment du démarrage du précédent contrat de projet. De même, seul 1 membre du bureau (président à l'époque, actuel vice-président) était présent. Ainsi, l'évaluation du précédent contrat de projet, pensée initialement comme un processus, a connu quelques coups d'arrêt.

Passé ce frein de la relative méconnaissance de l'historique, nous avons fait de ce frein un atout en menant cette démarche d'évaluation avec un œil naïf, questionnant, comme une étape vers une nouvelle méthode : plus simple, plus compréhensible, plus transparente, plus impliquante.

1°) Evaluation structurelle

Le centre social traverse une période charnière dans sa vie d'association, période qui questionne l'ensemble des pans de la gestion associative : Ressources humaines, instances de décision, organisation interne, projet.

Si pour beaucoup de structures, la période de crise sanitaire a pu marquer un tournant dans leurs manières de fonctionner, pour le RAGV, elle n'a été qu'une première étape dans un bouleversement bien plus important. S'en est suivi un renouvellement important de l'équipe de salariés, des départs du bureau, de nombreux questionnements autour de l'identité de la structure, de son projet et des réponses qu'elle apporte aux besoins des voyageurs, de sa méthode d'intervention, de l'implantation, de la visibilité des actions qu'elle porte...

Evaluer, c'est choisir. L'intégration de ces différents éléments à la démarche d'évaluation n'est pas anodine, elle est consécutive d'un a priori, d'une hypothèse relativement simpliste : l'organisation de la structure a un impact sur le projet que l'on porte et donc, indirectement, sur les publics que l'on accompagne. La démarche va donc tout simplement chercher à répondre à cette question : en quoi cela impacte le projet ?

Cette démarche s'appuie sur une méthode d'observation, d'analyse d'entretiens avec les acteurs de l'organisation (salariés, membres du CA, public, partenaires...), d'analyse des résultats des projets portés.

Le retour sur cette démarche d'évaluation ne saurait être exhaustif. Il met en avant les éléments saillants qui permettent de comprendre où en est l'association à cet instant, identifier les leviers qui ont pu déjà être actionnés et envisager les évolutions structurelles qui permettront à l'association de passer un nouveau cap.

1°) L'équipe salariée

1.1) De nombreux mouvements de personnels sur la période

Une partie de l'équipe du centre social a quitté la structure pour d'autres projets professionnels.

Le médiateur en santé, Timothée Trompesance, a donné sa démission en juillet 2021, il a été remplacé par Sébastien Boivin.

La référente familles, Aurélie Petit, a demandé une rupture conventionnelle, la rupture de contrat a eu lieu le 04 novembre 2021. Le poste est pourvu en interne depuis avril 2022 par Awa Semega.

La référente jeunesse / scolarité, Caroline Boillet, a demandé une rupture conventionnelle, son contrat de travail a pris fin le 31 août 2021. Elle a été remplacée par Alexis Morisse, démissionnaire en février 2022. Depuis le 1^{er} septembre, le poste est occupé par Béchir Abdelmoula.

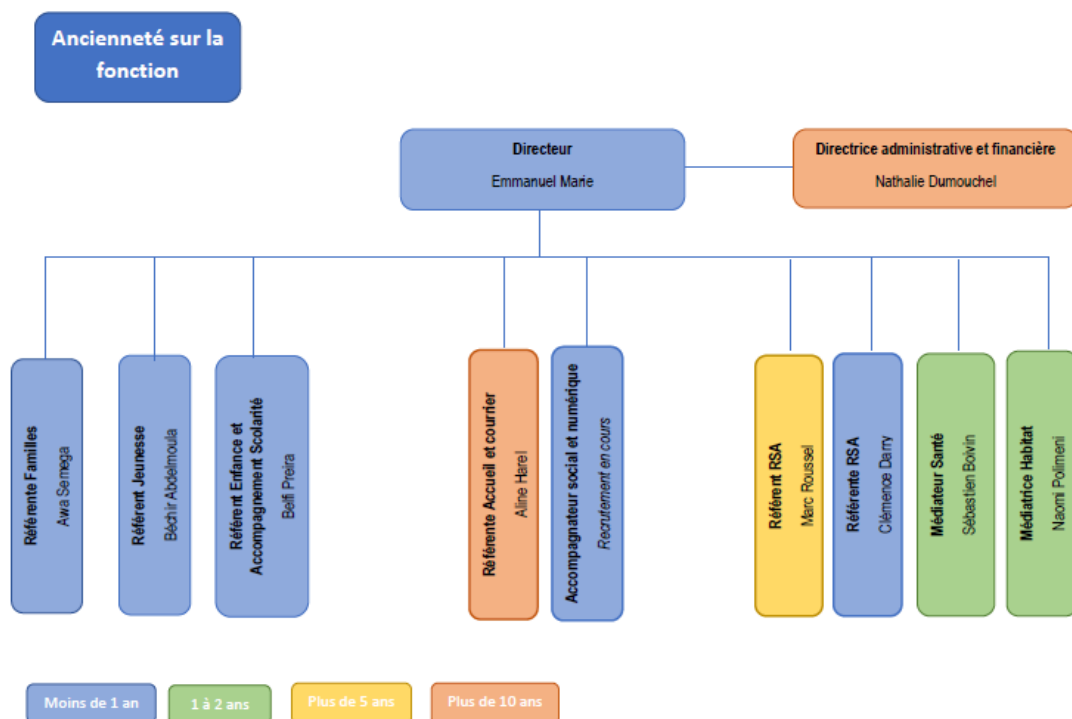
La référente RSA, Caroline Cambounet, en congés maternité puis parentale depuis le printemps 2020 a été remplacée par Christophe Lambert en contrat à durée déterminée. Caroline Cambounet a demandé une rupture conventionnelle et a mis fin à son contrat le 09 juillet 2021. Christophe Lambert n'a pas souhaité prolongé son contrat à durée déterminée et a quitté ses fonctions le 04 septembre 2021. Clémence Darry, qui avait effectué un stage au sein de la structure en 2021, occupe le poste depuis juillet 2022.

Au cours du dernier trimestre 2021, il y a eu deux recrutements en plus du médiateur en santé cité ci-dessus. Il s'agit de Naomi Polimeni, référente sur une mission d'habitat, embauchée le 1er octobre 2021 et Fabrice Diologeant, accompagnateur social et numérique, le 1er septembre 2021. Le contrat de ce dernier n'a pas été renouvelé et le recrutement sur ce poste est en cours.

En février 2022, Muriel Le Roux, directrice, quitte ses fonctions. Elle est remplacée par Emmanuel Marie, arrivé au premier juin.

Enfin, pour clore le panorama, un poste de référent Enfance et accompagnement à la scolarité est créé et pourvu depuis septembre 2022 par Belfi Preira.

Le schéma ci-dessous représente l'organigramme de la structure avec la mise en avant de l'ancienneté du salarié sur le poste.



Sur les 11 salariés de l'association, six ont moins d'un an d'ancienneté sur la fonction, deux entre 1 et 2 ans. Cette relative jeunesse de l'équipe comporte plusieurs atouts : Elle permet un questionnement « naïf » sur l'organisation et les pratiques, apporte un dynamisme, des idées et projets nouveaux.

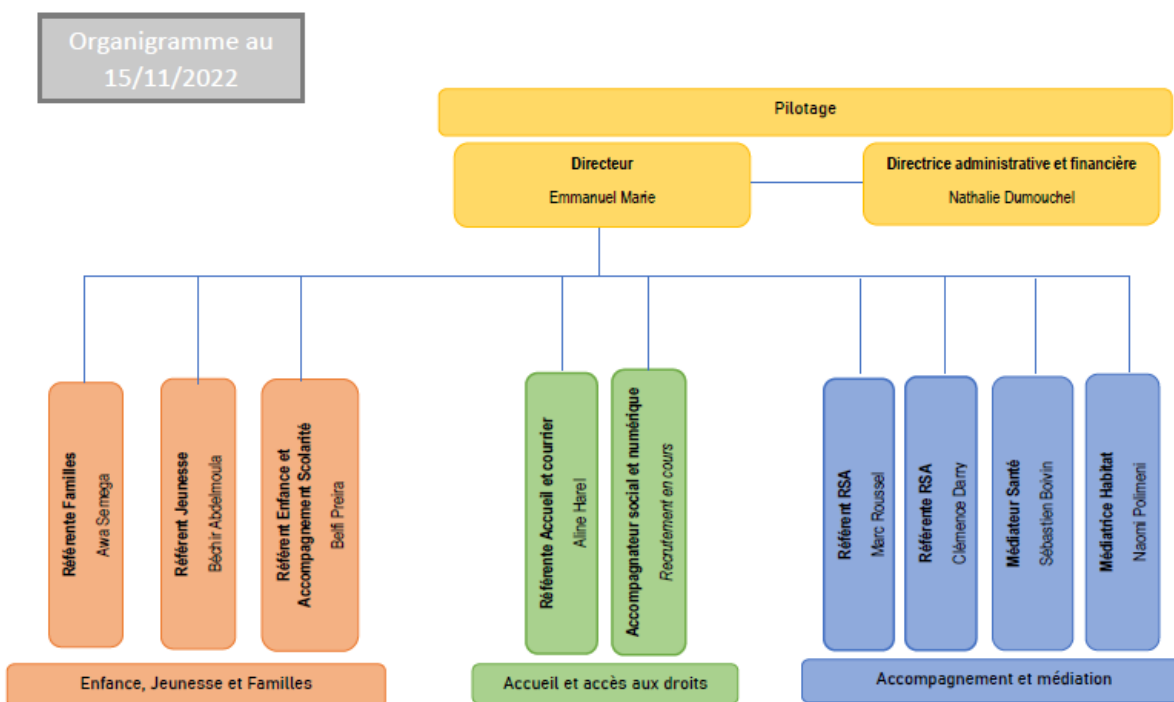
Cependant, cela demande à contrario une nécessaire appropriation des besoins des publics et induit une méconnaissance sur l'histoire, les projets menés et leurs évaluations. Ces changements sont accompagnés afin de permettre au public de s'adapter à de nouveaux professionnels et de nouvelles méthodes. L'adaptation du public et l'instauration d'une nouvelle relation de confiance est assez rapide : Même si certains voyageurs pouvaient avoir pris certaines habitudes avec d'anciens salariés, leurs besoins en terme d'accompagnement sont tels qu'ils refont assez rapidement confiance à un nouveau. Chacun a ainsi très vite l'occasion de « faire ses preuves » avec le public.

D'un point de vue managérial, ce mix entre « nouveaux et anciens » facilite le travail de cohésion. La période traversée avec cette vague de départ avait laissé une équipe marquée et des tensions sous-jacentes, plus ou moins exprimées. Le renouvellement, certes imposé et nécessaire, permet d'accompagner plus sereinement à tourner cette page.

Enfin, même si ce point fera l'objet de davantage de détails dans la partie suivante autour de l'évaluation du projet social, ce renouvellement d'équipe entraîne de fait des évolutions du projet. A titre d'exemple, si les réflexions étaient engagées sur le sens de porter un établissement d'accueil du jeune enfant (Une halte-garderie et une halte-garderie itinérante), le départ de la référente famille, seule diplômée en petite enfance au sein de l'association ainsi que la mise en œuvre de l'obligation de scolarité à 3 ans ont, de fait, précipité la fermeture de ces équipements.

1.2°) Une nécessaire structuration

Ce renouvellement important de l'équipe a entraîné une période transitoire où il a fallu que chacun se réapproprie ses missions et également les relations aux partenaires. De l'extérieur, les partenaires n'avaient plus tellement de visibilité sur le contact à privilégier, l'organisation de la structure, le rôle et les missions de chacun.



Par rapport au précédent organigramme, une réflexion a été menée entre l'équipe de direction et l'ensemble des salariés, afin de structurer l'organisation. Au-delà d'une réalité interne, cette structuration a pour objectif de faciliter la compréhension par les partenaires et les voyageurs du fonctionnement du RAGV et du rôle de chacun.

Ce travail a été accompagné par la réalisation et la diffusion de supports de présentation de chacun des pôles. A titre d'exemple, le support « Enfance, Jeunesse et familles » a été distribué à l'ensemble des services enfance-jeunesse, scolarité, parentalité des collectivités sur lesquelles le relais intervient et aux partenaires de ces champs d'action. Le support « Accompagnement et Médiation » a lui pu être diffusé à l'ensemble des CCAS.

1.3) L'évolution de la politique de management

Les vagues de départ sont révélatrices du caractère usant des postes au sein de la structure. Plusieurs constats peuvent expliquer cette usure affectant une partie de l'équipe :

- Un sentiment d'isolement sur certains postes, et pas forcément le sentiment d'œuvrer à un projet global.
- Des tensions, relatives à une certaine méconnaissance des activités de chacun, voire des attentes sur son propre rôle.
- Le sentiment d'être un instrument au service d'une politique publique et non des besoins des publics.

- Les conditions de travail, le sentiment d'abandon sont des arguments qui reviennent de manière récurrente dans les problématiques rencontrées par les salariés.

La réponse à ces problématiques est un travail enclenché autour de l'évolution de la politique de management de la structure. 3 axes de travail sont clairement identifiés :

- Favoriser l'implication dans les projets de structure en développant des projets transversaux (Perm HLM, projets pluri-thématiques, groupes de travail internes sur la vie de la structure, refonte collective des entretiens annuels...).
- Améliorer la communication interne : transparence et information systématique sur ce qui implique la vie de la structure, co-construction des ordres du jour des réunions d'équipe...
- Viser le bien-être au travail en améliorant les conditions de travail dans une démarche concertée avec l'ensemble des salariés.

2°) Gouvernance et identité associative

2.1°) Un besoin de réaffirmation du projet associatif

Les entretiens menés auprès des partenaires d'action, des acteurs de terrains, des collectivités territoriales mais également auprès des familles accueillies mènent à une première conclusion assez simple : l'identité associative de la structure ne va pas de soi. Tantôt vue comme un service de la Métropole, tantôt de l'Etat ou du département, la structure est clairement identifiée pour les missions de service public qu'elle exerce (Accompagnement RSA, Domiciliation, Courrier, Accompagnement France Services) mais pas perçue de prime abord comme un centre social associatif. Plusieurs causes peuvent être avancées :

- **Un défaut de visibilité sur le projet associatif et les valeurs que porte l'association**

L'association a été créée en 1993 à l'initiative des collectivités territoriales. Depuis son origine, les missions de l'association ainsi que les missions et structures des collectivités territoriales ont considérablement évolué. Le projet associatif a connu 2 évolutions, en 2006 et en 2011. Cependant, les statuts en vigueur ne correspondent plus ni à la réalité d'actions du RAGV et de ses partenaires proches, ni à son état de centre social devant œuvrer pour la participation des voyageurs.

- **Des instances et statuts très « politiques » qui ne laissent que peu de place à la participation des habitants.**

De part son histoire, le CA de l'association est constitué en majorité d'élus locaux. Les statuts ne laissent que 2 sièges pour le collège usager. De même, la forme standardisée des instances (Assemblée générale et réunion du CA) freine grandement la participation des usagers aux instances : ceux qui y ont participé ne s'y trouvent pas à leur place. De l'aveu des voyageurs, ils s'y sentent inutiles et estiment que ces instances n'évoquent pas assez le concret de leur quotidien.

- **L'absence d'une stratégie de communication**

Enfin, l'association ne dispose pas d'une véritable stratégie de communication : ni en direction des usagers, ni des partenaires, ni du grand public. Si des outils de communication sont mis en place de manière régulière (les plannings d'activité de vacances par exemple), l'activité de l'association est globalement invisible, les projets qu'elle porte non connus et non valorisés.

2.2°) Une place pour la participation

Cette question de la participation aux instances amène à questionner la participation de manière plus globale. Comme pour l'ensemble des centres sociaux, cette démarche de recherche de la participation doit être pensée comme un processus qui amène à une réelle implication.

Aujourd'hui, l'évaluation met en lumière 2 constats assez simple :

- L'une des activités « socles » de l'association, le service courrier, permet d'avoir un public captif qui fréquente régulièrement les locaux mais ne participe pas spécifiquement aux différents projets proposés.
- Lors de projets et d'évènements sur les aires d'accueil, les habitants sont impliqués dans l'organisation concrète et œuvrent à la réussite des temps conviviaux.

De l'implication volontaire ponctuelle à la participation aux instances, il manque donc différentes étapes intermédiaires qui permettraient d'envisager une participation accrue au projet de l'association.

Enfin, au-delà de l'implication des usagers, la dimension de centre social associatif doit permettre au relais de développer le bénévolat, le volontariat. Aujourd'hui, hormis quelques membres individuels au bureau, le RAGV ne peut s'appuyer sur aucun bénévole d'actions, de projets. Son invisibilité, l'absence de communication et l'identité associative non-suffisamment affirmée engendre cette difficulté.

3°) Les moyens

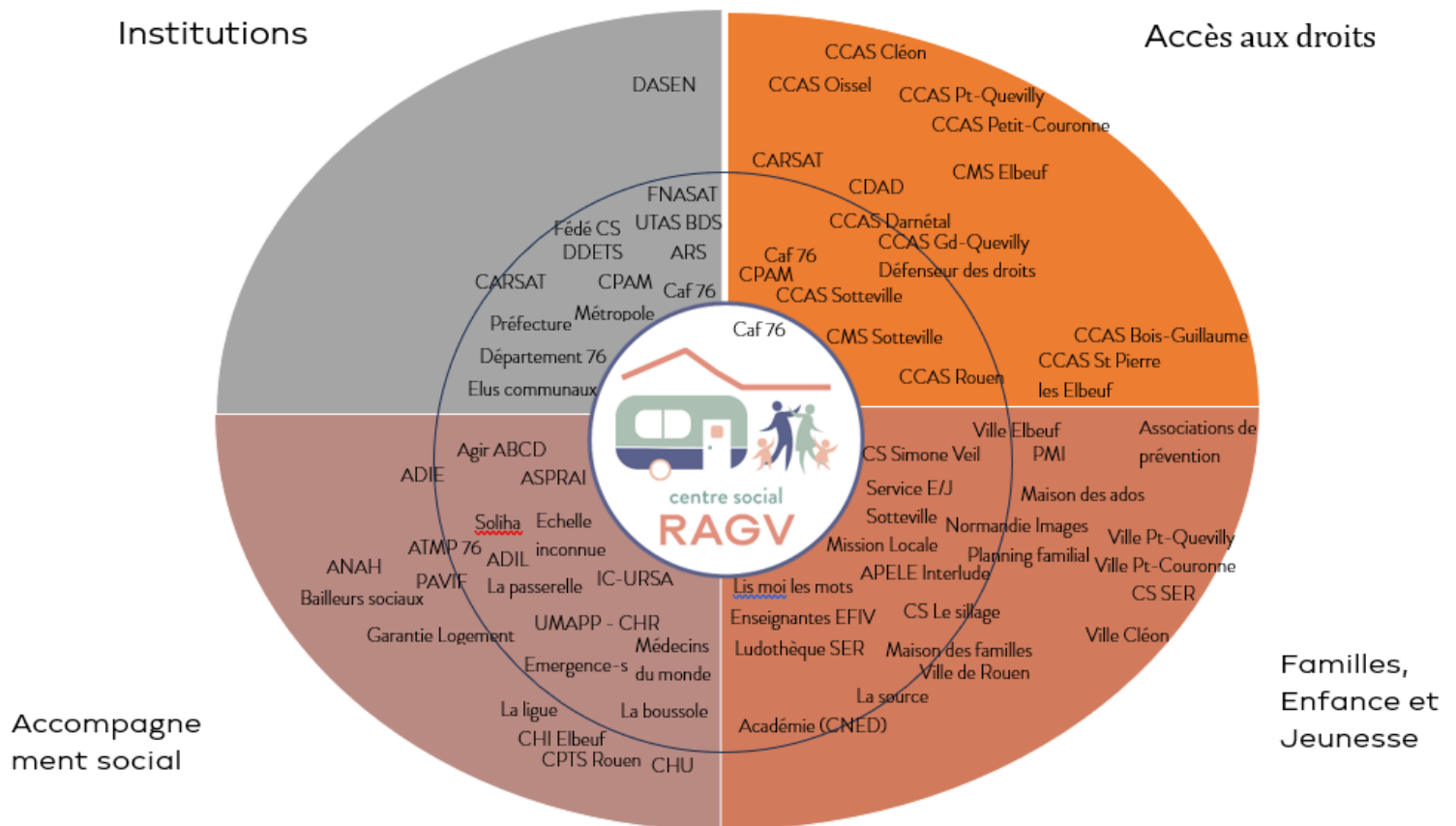
3.1°) Les partenariats

Les partenariats de l'association sont nombreux. Ils s'avèrent solides avec les principaux financeurs avec qui des échanges réguliers sont opérés.

Vu de l'extérieur, il est constaté un manque de visibilité sur les partenariats opérationnels mis en place : les actions permanentes avec des structures telles que l'ADIE, l'UMAP, le CDAD, Médecins du Monde... ne sont pas valorisées.

Enfin, le partenariat avec les différentes collectivités locales, et notamment les communes d'implantation des aires d'accueil, est aléatoire. Les liens avec les CCAS, les services enfance et jeunesse, scolarité par exemple, dépendent d'échanges sur des situations précises et ne sont pas systématiques.

D'une manière générale, l'existence du relais est connue par les partenaires locaux, mais son rôle reste assez méconnu.



**Sens de lecture : Plus le partenaire est proche du centre, plus le partenariat est effectif, régulier et fonctionnel.*

L'activité du RAGV nécessite différents niveaux de partenariat avec une même entité. Ainsi, une collectivité peut être investie au CA et toujours présente lors des instances, les partenariats opérationnels nécessaires (CCAS, services enfance, jeunesse, scolarité...) ne vont pas pour autant de soi. Idem pour les institutions d'accès aux droits (Caf, CPAM, Carsat...) où l'activité du RAGV comporte plusieurs portes d'entrée, au sein de services différents.

Le territoire d'intervention étant vaste, un même projet ne peut se dupliquer naturellement d'un territoire à un autre. La mise en œuvre, l'animation des partenariats nécessitent pour les professionnels du RAGV de consentir des efforts importants en terme de temps, de relance, de recherche de l'implication...

3.2) Les Locaux

Depuis 1995, le centre social est implanté sur l'aire d'accueil de Sotteville, dans un local mis à disposition par la Métropole. A son origine, cette implantation répondait aux réalités de l'activité de la structure qui assurait la gestion de l'aire d'accueil.

Comme il est expliqué dans le paragraphe autour des statuts de l'association, depuis cette date, l'activité de la structure mais aussi des collectivités territoriales a été marquée par des changements importants : la Métropole a repris la gestion technique et locative des aires d'accueil et les équipes de techniciens et gestionnaires sont présents sur les aires. L'association a développé ses activités hors les murs et intervient sur l'ensemble des lieux d'habitation des voyageurs.

Depuis 2005, l'association s'interroge sur son implantation sur l'aire d'accueil. Si les temps d'échange avec les partenaires autour des locaux font suite systématiquement à des problématiques de dégradations, vols, vandalisme, et les conséquences qui en découlent (pour le public : fermeture d'accueil, couts de remise en état, annulations de projets et évènements ; pour les salariés : sentiment d'abandon, dépit, risques psychosociaux...), la question de l'implantation sur l'aire d'accueil amène bien d'autres interrogations sur le sens du projet qui est porté :

- L'implantation entretient la confusion sur l'identité de l'association.

Sur l'ensemble des aires d'accueil, les bureaux sont occupés par les services de gestion internes à la Métropole. Le Centre social, pour les habitants de Sotteville, est alors assimilé à un service métropolitain.

- L'implantation génère une iniquité de traitement entre les voyageurs

Ces périodes où l'accueil du centre a dû fermer du fait des évènements récurrents ont fait monter un sentiment d'injustice et des tensions parmi la population des voyageurs, la plupart estimant payer pour les actes isolés de certains. Nous avons développé au maximum nos actions hors les murs sur tout le territoire afin de lutter contre ce sentiment d'injustice, rassurer, assurer une présence et les réponses aux besoins.

- L'implantation génère un sentiment d'intrusion

Les habitants de l'aire ne sont pas quant à eux responsables de cet état de fait. Les dégradations concernent une minorité, la majorité se retrouve bien souvent victime de la situation. La position du centre, fenêtres surplombant l'aire, l'éclairage le soir... Cette position génère un sentiment d'être contrôlé, épié, et témoigne d'un confort que les voyageurs n'ont pas.

- L'implantation entretient la stigmatisation du public et la difficile mixité

Les voyageurs, les partenaires, beaucoup questionnent notre implantation qui entretient le flou et la mise à distance du public. Les voyageurs font état de nombreuses discriminations liées à leur adresse (services bancaires et assurantiels notamment) et ont le sentiment qu'en étant implanté sur l'aire d'accueil, nous contribuons à les maintenir invisibles, à l'écart. Pour les partenaires, cette position génère un malentendu sur notre rôle.

- L'implantation génère un contre-sens avec l'enjeu même de notre projet associatif et des attentes de l'ensemble de nos partenaires financeurs

Notre mission de médiation, de passage de relais aux structures de droit commun (scolarité, loisirs, action sociale...) est contredite par la place que nous occupons physiquement, comme des propriétaires des lieux, des gens et de la question sociale qui y résident.

Notre mission d'accompagnement à l'autonomie est quant à elle un exemple symptomatique : sur nos missions France Services, d'accompagnement à l'accès aux droits, nous voyons clairement les écarts en terme d'accompagnement entre les habitants de l'aire de Sotteville et les autres : s'est créé une relation de dépendance qui ne favorise pas l'accès à l'autonomie dans les démarches.

D'une manière générale, toute l'équipe du centre social peut témoigner de l'énergie qu'il faut déployer pour compenser le contresens têtue que notre seule adresse fixe dans les esprits.

Cette réflexion a été partagée au niveau national, avec la FNASAT, afin d'avoir une vision objective du fonctionnement des autres centres sociaux qui accompagnent le public des gens du voyage. Le constat est clair : Si l'implantation sur une aire d'accueil pouvait être la norme il y a 20 ans, sur les 45 structures associatives concernées, seules 2 sont encore implantées sur une aire d'accueil : l'ADGV 45 à Orléans et le RAGV.

La particularité de l'ADGV est d'être co-gestionnaire de l'aire d'accueil sur laquelle elle est implantée avec une société privée.

Toutes les structures qui étaient implantées sur des aires ont connu la situation que nous traversons : les démarches ont systématiquement été marquées par des tensions sur le partenariat avec l'EPCI sur le moment et un renforcement par la suite, cette distance ayant permis de reclarifier le rôle de l'association.

3.3) Le Tchoum

Depuis plusieurs années, le Relais a fait l'acquisition d'un outil de travail mobile, le Tchoum. Il s'agit d'un véhicule format camping-car, aménagé. Le Tchoum est au départ une halte-garderie itinérante. Depuis peu, nous l'utilisons pour l'ensemble des activités hors les murs du relais, même si l'activité autour de l'animation reste sa fonction première.

Facilement repérable, il est un des marqueurs d'identification de la structure. Cependant, sa dimension petite enfance reste très marquée dans l'esprit des voyageurs. Lorsque nous arrivons sur les aires avec le Tchoum, ce sont dans un premier temps les enfants qui viennent nous accueillir, venant voir si nous venons proposer quelques animations.

Techniquement, afin que le Tchoum puisse devenir un véritable outil au service de l'ensemble des projets portés par le CS, il est nécessaire de repenser son aménagement et sa modularité.

Enfin, autre problématique technique, le tchoum ne dispose pas d'une vignette Crit'air lui permettant de circuler sur la ZFE de la métropole. Si à ce jour, il bénéficie d'une dérogation jusqu'à juin 2024, il est nécessaire d'envisager des solutions comme un changement de type sur la carte grise pour qu'il puisse être utilisé à l'avenir.

II°) Evaluation du projet social en cours

Le précédent projet social a couvert une période longue, de 2018 à 2023, suite à une prorogation sur les deux dernières années. Comme expliqué dans le chapitre précédent, une large partie des acteurs de l'association ne dispose que d'une connaissance partielle de cette histoire pourtant récente. Une démarche d'évaluation est logiquement pensée pour vivre tout au long de la mise en œuvre du projet. Les événements intervenus sur les dernières années ont pu, progressivement, entraîner un éloignement entre les projets portés et les objectifs initiaux formalisés dans le projet social.

Nous avons pu identifier, dans la partie sur l'évaluation structurelle, ces événements et apporter différents éléments de réponse. Concernant l'évaluation du projet social, cette démarche comporte donc un biais important à garder à l'esprit : les acteurs, chargés aujourd'hui d'évaluer et proposer un nouveau projet ne sont pas, pour une large majorité, ceux qui ont pensé le précédent projet.

Compte tenu de la nécessaire appropriation par chacun des salariés de la démarche d'évaluation, une démarche en silo a été pensée : chacun des salariés est responsable de la démarche de diagnostic et d'évaluation de la thématique qu'il porte. Cette démarche est co-portée, partagée à différentes étapes, permettant ainsi de faire des rapprochements entre les enjeux identifiés par chacun.

Enfin, dans un souci de lisibilité et de facilité de compréhension, nous rendons compte malgré tout en repartant de la base à savoir l'arbre à projets du précédent contrat de projet et ses 4 axes prioritaires : Accès aux droits, Inclusion, Emancipation – capacité d'agir, Animation collective Familles. Si l'idée n'est pas de mettre à tout prix dans les cases, la structuration du précédent projet offre un guide cadrant la démarche.

1°) L'accès aux droits

Objectif 1: Permettre aux usagers de bénéficier des conditions primaires d'accès aux droits.

- Développer des services efficaces permettant l'accès aux droits et adaptés aux modes de vie

Le Relais poursuit des actions historiques concourant à la poursuite de cet objectif. Le service courrier, avec la possibilité de réexpédition, répond à cet objectif d'adaptation à la mobilité du public. De même, le service de domiciliation est un atout important pour faciliter les démarches administratives des familles résidant sur le territoire de manière régulière.

Les données clés / Constats

709 Ménages domiciliés au 31/12/2022

1 agrément France Services

540 personnes différentes accompagnées aux démarches administratives numériques / an en moyenne, dont 60 % de voyageurs

Plus de 900 rendez-vous d'accompagnement et suivi sur les démarches administratives / an

Plus de 900 démarches en semi-autonomie sur les bornes informatiques / an

Plus de 5300 accueils courriers / an pour 9265 boîtes vidées

1860 réexpéditions / an en moyenne : **Diminution constante du nombre de réexpéditions annuelles depuis 5 ans.**

Les points forts du projet

Le courrier comme porte d'entrée à l'accompagnement aux démarches administratives : les voyageurs viennent et sont accompagnés dans la lecture et la compréhension de leur courrier, ce qui permet d'engager très rapidement les démarches d'accompagnement à la résolution de problématiques de droits.

Le brassage permet aussi aux familles, résidant loin, de se retrouver le temps d'un accueil convivial.

L'agrément France Services a entraîné un travail autour de la mixité. Les voyageurs, habitués à l'entre-soi, ont d'abord vécu cela comme une contrainte difficile à accepter. Ce travail d'accompagnement a permis de travailler autour des notions de vivre ensemble.

Une baisse constante des réexpéditions, conjointes à l'accompagnement du public pour la domiciliation hors RAGV, au plus près des lieux de vie.

Les axes à améliorer / développer

Les difficultés liées à l'illettrisme et l'illectronisme entraînent une frontière floue entre accompagnement et assistance aux démarches. L'accompagnement vers l'autonomie est rendu difficile par la demande première des voyageurs : faire pour eux plutôt que faire avec eux.

La baisse des réexpéditions est la conséquence de plusieurs causes : la sédentarisation d'une large partie des familles sur le territoire de la Métropole est sans doute la première que l'on peut avancer. Ainsi, les modes de vie évoluent mais les habitudes et pratiques des voyageurs restent les mêmes. Le lien avec les CCAS pour la domiciliation est à renforcer.

De nombreuses problématiques d'accès aux droits sont partagées. Le relais ne « profite » pas suffisamment de ce partage de condition pour proposer des actions collectives.

Objectif 2 : Encourager le recours aux services et droits favorisant l'indépendance économique et financière.

- Être un levier pour la transformation possible des pratiques dans le cadre des droits contractualisés
- Accompagner le développement des entreprises individuelles dans le cadre de démarches collectives
- Développer des actions favorisant l'insertion et l'emploi

Le cadre de référence est relativement figé. Nous constatons, de génération en génération, une reproduction du modèle social. Le rôle du relais est alors de tenter d'ouvrir d'autres horizons, le champ des possibles, tout en prenant en compte le modèle social existant.

Les données clés / Constats

Plus de 90 % des adultes domiciliés au centre social relèvent des minimas sociaux.

0 : Le chiffre le plus tapé sur les bornes pour les déclarations de revenus des auto-entrepreneurs

266 : Le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par les 2 Référents du relais

Un très faible recours au salariat parmi la population des voyageurs

Une difficulté à créer une adhésion au collectif sur les démarches d'insertion professionnelle

Une demande croissante d'adultes souhaitant apprendre à lire et écrire

Les points forts du projet

La relation de confiance établie entre les voyageurs et les professionnels du relais.

L'accompagnement des BRSA, dans le cadre des contrats d'engagement, permet d'aborder des thématiques globales, sociales mais également d'œuvrer à la citoyenneté (droits et devoirs)

Les familles commencent à percevoir le relais comme un outil pouvant leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

Les axes à développer / améliorer

Développer les partenariats locaux, lorsque l'on est association œuvrant pour les gens du voyage, ne va pas de soi. Les représentations sur le public freinent le développement de projet en mixité.

Renforcer l'autonomie du public dans la réalisation de ses démarches d'accès au droit : passer du modèle d'assistance au modèle d'accompagnement.

Bien qu'il y ait des enjeux communs et partagés, les voyageurs restent relativement peu enclins à la participation à des actions collectives.

Renforcer les accompagnements autour d'autres modèles que le modèle Auto-entrepreneur / RSA : développer des actions autour du salariat par exemple.

Développer les accompagnements autour des outils numériques, véritables freins à l'accès aux droits des voyageurs

Objectif 3 : Faciliter l'accès aux structures de droit commun

- Assurer une posture de médiation entre les institutions et les familles pour favoriser leur interconnaissance
- Informer sur le fonctionnement des structures de droit commun
- Mobiliser les structures de droit commun pour faciliter l'accueil des gens du voyage

Les partenariats locaux sont à animer, à tisser sans cesse. La question des gens du voyage, comme habitant d'une commune, est une question restant sans réponse. **Rien n'est formalisé, acté, en termes d'accès aux dispositifs de droits communs.**

Les données clés / Constats

Les liens avec les CCAS locaux (hormis Sotteville) se font au gré des accompagnements et situations individuels. Il n'y a pas de partenariats formalisés avec l'ensemble des CCAS, notamment ceux des communes où une aire d'accueil est présente.

Il n'y a pas de projets sociaux d'aires d'accueil (sauf Darnétal) qui pourraient formaliser les interventions des acteurs du territoire, le qui fait quoi.

Les ruptures de droits, de parcours de soins sont régulières. Selon les territoires, la scolarisation peut être faible voir nulle. Elle est nulle de fait au collège.

Les points forts du projet

Le RAGV est connu des partenaires locaux. Son rôle de médiation est également repéré mais il demeure un flou sur ce qui concerne la gestion des aires de l'accompagnement social.

Le label France Services a permis au relais de se professionnaliser sur l'accès aux droits, et permet d'être en lien pour informer en direct les grandes institutions (CAF, CPAM, Carsat...) des problématiques rencontrées par les voyageurs.

Les voyageurs ont énormément d'attentes vis-à-vis du relais concernant les problématiques d'accès aux droits, particulièrement la santé et la scolarité. Les professionnels de ces thématiques sont très rapidement identifiés.

Les axes à améliorer

Les gens du voyage sont très peu ciblés par les dispositifs de droit commun des acteurs locaux (par exemple autour de l'éducation ou la santé). Leur invisibilisation est tenace. Le relais a alors ce rôle de rappel de leur existence à l'ensemble des acteurs.

L'accès au droit commun varie selon le lieu d'habitation, la domiciliation... Un nécessaire maillage des partenariats locaux est à retisser.

Il est attendu du relais qu'il aille vers les voyageurs pour les ramener vers les structures de droit commun. L'expérience nous montre qu'il faut également développer l'autre sens de circulation de la passerelle.

2°) L'inclusion

Objectif 1: Prendre en compte la spécificité des territoires

- Participer aux instances de concertation liées aux dynamiques territoriales pour la prise en compte du public gens du voyage
- Co-construire des groupes de travail avec l'ensemble des partenaires locaux pour une réflexion spécifique sur l'accueil des gens du voyage sur leur territoire
- Participer au comité technique du SDAGV

Les données clés / Constats

Des disparités concernant l'accès aux droits en fonction des lieux de résidence et des modes d'habitat.

Parallèlement, l'accès aux services de proximité trop dépendant des partenariats noués par le relais.

Des voyageurs non-reconnus comme habitants des territoires, les questions de visibilité et de domiciliation étant centrales.

Les points forts du projet

Le relais est bien identifié par ses partenaires comme expert sur l'accompagnement du public spécifique des GdV.

Localement, les communes ont connaissance de l'action du relais auprès des publics « habitant » le territoire.

Le relais est régulièrement sollicité par différentes instances pour participer à la co-construction des réponses institutionnelles à apporter en faisant remonter les freins et les besoins et en participant activement à la mise en œuvre des actions.

Les axes à améliorer / développer

Les instances « très locales », à l'échelle des communes, n'existent pas et sont à développer.

Les canaux de communication et d'échange avec les partenaires communaux sont à consolider, voire à créer pour certains territoires.

De ce fait, le relais est en difficulté pour identifier les particularités et les priorités sur chacun des territoires.

Le flou est entretenu sur les compétences et responsabilités de chacun des institutionnels, laissant le relais se démener auprès du public avec ces incertitudes.

Objectif 2 : Apporter notre expertise des gens du voyage au niveau local

- Sensibiliser les futurs professionnels à la problématique du statut des gens du voyage
- Informer et former les professionnels aux questions liées au statut spécifique des gens du voyage
- Appui aux centres sociaux du département pour favoriser l'accueil des GdV

Les données clés / Constats

Le public et sa culture sont méconnus, y compris par les professionnels de l'action sociale.

Hormis l'Asnit sur Barentin-Pavilly, il n'existe pas d'autres associations spécialisées sur l'accompagnement de ce public spécifique sur le Département.

Il émane des rencontres de réseaux de partenaires de véritables questionnements sur le rôle que pourrait jouer le relais pour accompagner la prise en compte de ces publics sur des territoires où les voyageurs sont présents.

Les points forts du projet

Le relais est bien identifié par ses partenaires comme expert sur l'accompagnement du public spécifique des GdV.

De par sa présence au sein de nombreux réseaux locaux (santé, insertion, parentalité) et fédéraux (Fédé des CS, FNASAT), le relais assoie une légitimité certaine pour informer et former les acteurs locaux.

Le relais est identifié et intervient lors des sessions de formation de l'IRTS, contribuant à rendre visible et intégrer la connaissance de ce public spécifique auprès des futures générations de travailleurs sociaux.

Les axes à améliorer / développer

Le relais est régulièrement sollicité, lors de différentes instances partenariales, par des partenaires hors territoire de la Métropole pour conseils et accompagnements (notamment sur l'est du département).

Les réponses à ces sollicitations se font au compte-goutte et le RAGV ne rend pas visible l'ensemble de cette intervention. La structuration d'une offre de formation / information (prestation ?) serait à penser.

Par manque de temps et gestion des priorités sur 2022-2023, le relais n'a pas pu relancer le projet d'accompagnement des CS du département.

Objectif 3: Participer aux échanges et débats sur l'évolution du statut des gens du voyage

- Accompagner l'adaptation des politiques publiques
- Témoigner de notre expérience locale à un niveau national

Concernant cet objectif, peu d'actions et de projets menés peuvent être mis en avant sur la période du précédent contrat. Néanmoins, une situation particulière, un évènement a mis en avant l'action du relais et la situation des gens du voyage à un échelon national et contribué à faire évoluer le débat autour de l'action publique nationale : l'incendie de Lubrizol.

Le 26 septembre 2019, l'usine Lubrizol s'embrase formant un immense panache de fumées noires. Pendant plusieurs semaines à la suite de l'incendie, la vie des métropolitains va être impactée par des odeurs incommodantes et des traînées de suie. Si pour beaucoup, le souvenir de l'incendie est tenace, il est une population oubliée qui réside à quelques dizaines de mètres seulement de l'usine : les gens du voyage résidant sur l'aire de Petit-Quevilly / Rouen.



Avec différents partenaires et les voyageurs présents, le relais organise différentes actions dans un élan de solidarité. Le but est simple : apporter un soutien quotidien aux familles et permettre qu'elles ne soient pas oubliées. Elus, représentants de structures nationales (ANGVC, chercheurs...) vont alors venir à la rencontre de ces voyageurs et mettre en lumière la situation, des articles de presse vont sortir, le relais accompagnera une voyageuse pour témoigner à l'Assemblée nationale.

Cette situation sera ensuite mise en lumière par l'ouvrage de William Acker, « où sont les gens du voyage ? », qui dresse un inventaire critique des aires d'accueil partout en France. Petit-Quevilly/Rouen devient un symbole, un exemple d'une situation partagée par l'ensemble des voyageurs partout en France : mise à l'écart, installation sur des zones à risque environnemental...

En prenant du recul sur les évènements et les décisions qui en ont découlé, cette primo-médiatisation de la situation des gens du voyage a été un premier acte dans la reconnaissance nationale d'un statut fragile. Fin 2022, le Défenseur des Droits publie un rapport spécifique sur les discriminations dont sont victimes les gens du voyage. Début 2023, la Première Ministre, en lançant le Plan National de Lutte contre les Discriminations, cite pour la première fois les gens du voyage comme cible de ce plan.

Enfin, elle a conforté le RAGV dans son rôle de médiateur, accompagnant et valorisant les publics, participant à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les voyageurs.

3°) Emancipation – susciter la capacité d’agir

Objectif 1: Favoriser l’expression, la prise de parole

- Aller à la rencontre des familles sur les lieux de vie
- Créer des espaces de rencontre
- Mettre en place des moyens pour favoriser l’expression
- Permettre aux gens du voyage d’être force de propositions
- Développer les fonctions « accueil »

Les données clés

Une intervention hors les murs qui s’est structurée avec des déplacements récurrents sur les différents lieux de vie.

Une participation importante aux actions organisées par le relais sur les lieux de vie.

Une réelle difficulté à mobiliser les familles dans la construction de projets collectifs : le « coup de main » sur place est réel mais il y a un réel frein à ce que les voyageurs proposent des idées.

Une difficulté, sur les actions familles, à mobiliser les parents.

Les points forts du projet

Un outil adapté (le tchoum) qui facilite la mise en place d’actions enfance et familles sur les lieux de vie.

Une réelle assiduité de participation aux actions.

Une capacité d’adaptation des équipes pour permettre la mise en place d’actions et « improviser » pour pallier aux aléas (climat, absences, problématique familiale...)

Des idées nouvelles qui se mettent en œuvre comme par exemple le pack familles : sorte de contrainte à la participation à une activité parents-enfants pour pouvoir participer à une action plus consommable.

Les axes à améliorer / développer

Accompagner les voyageurs pour qu’ils soient force de proposition sur les actions que l’on mène

Continuer à œuvrer sur l’ouverture culturelle et proposer des actions diverses et variées afin de ne pas s’enfermer dans un modèle de consommation et installer des habitudes.

Créer des « instances » type comité projet pour mobiliser les voyageurs afin qu’ils soumettent leurs idées et participent à l’organisation d’actions.

Objectif 2 : Favoriser l'implication des usagers du centre social

- Accompagner les personnes dans la réalisation de leurs projets
- Accompagner les personnes dans la résolution de leurs problématiques
- Organiser des évènements valorisant les pratiques des gens du voyage

Les données clés

Les professionnels du relais sont bien identifiés par les voyageurs sur la résolution de leurs problématiques quotidiennes.

De même, le relais est repéré pour l'accompagnement à la réalisation des projets, mais ces projets restent cloisonnés par le modèle culturel (ex : création de micro-entreprise).

Les évènements organisés par le relais (portes ouvertes, etc...) rencontrent un succès intéressant mais mitigé. La localisation au chemin de Halage ne permet pas d'attirer beaucoup d'extérieur, y compris des riverains du quartier Deauplet.

Les points forts du projet

Des attentes fortes du public en terme d'accompagnement par le relais.

Un public qui s'exprime naturellement, sans frein, avec les professionnels du relais.

Les axes à améliorer / développer

Sur les démarches d'accès aux droits, un besoin exprimé d'assistance plus que d'accompagnement. Cela impacte clairement la question de l'autonomisation des publics : Y'a-t-il une réelle volonté d'autonomie du public ?

Rechercher une plus forte implication en amont des évènements : permettre au public d'être force de proposition.

Objectif 3 : Favoriser la participation des usagers à la gouvernance associative

- Communiquer sur le centre social (son organisation, ses financements, sa gouvernance)
- Valoriser les actions du CS et véhiculer notre identité
- Inciter les usagers à participer à des groupes projets / thématiques
- Favoriser la participation des usagers aux instances décisionnelles

Les données clés

Plusieurs niveaux de communication : la communication avec le public demande une adaptation aux canaux (réseaux sociaux) et aux modalités de communication : privilégier l'oral et aller vers pour communiquer auprès du public.

La participation aux instances est fragile : l'engagement sur la durée est compliqué, loin des réalités quotidiennes des voyageurs.

Peu de visibilité extérieure sur l'association, ses valeurs... malgré une communication intéressante au moment des journées portes ouvertes.

Pas de bénévoles d'actions.

Les points forts du projet

Les instances du relais offrent la possibilité aux voyageurs d'avoir une tribune et d'être entendus par les politiques locales.

Le relais a une histoire et une identité forte qui ne demande qu'à s'affirmer.

Les axes à améliorer / développer

Développer d'autres niveaux de participation (comités projets) permettant au public de participer à l'organisation de projets concrets.

Trouver la juste mesure de la participation des collectivités aux instances de décision.

4°) Le projet familles et parentalité

Objectif 1 : Mettre en place des actions favorisant le lien parents – enfants

- Favoriser la participation des familles à l'organisation et à la réalisation d'actions parents-enfants
- Valoriser les savoir-faire et compétences des familles
- Accompagner la parentalité d'élèves
- Favoriser des temps parents-enfants hors du quotidien
- Permettre l'accès aux loisirs et à la culture

Objectif 2 : Favoriser la mixité et rompre l'isolement

- Favoriser le recours aux structures de proximité prévues pour les familles
- Développer davantage de liens avec les structures à proximité des lieux de vie
- Encourager les échanges avec d'autres familles

Objectif 3 : Accompagner les projets individuels et collectifs des familles

- Accompagner les projets de départ en vacances
- Encourager l'utilisation des aides aux temps libres
- Être à l'écoute des besoins des familles

Les données clés

Peu de temps de loisirs partagés entre parents et enfants

Selon les territoires, un accès aux services de proximité (loisirs, culture, sport) plus ou moins facilité.

La question de la scolarisation vécue comme centrale par les institutions concernées.

D'une manière générale, assez peu « d'activités de temps libre » hors proposition du relais pour les familles.

Les points forts du projet

Des familles très demandeuses pour participer aux propositions d'animation du relais.

Une satisfaction globale concernant les propositions : les animations proposées recueillent l'unanimité lorsque l'on travaille sur la programmation des sessions suivantes.

Un réel attrait des parents (essentiellement les mères) pour les actions permettant de prendre un temps pour soi, un temps autour du bien-être.

La dynamique de groupe et de partage est appréciée, mais elle n'est pas privilégiée par les familles.

Les axes à améliorer / développer

Hiérarchiser les priorités d'intervention en développant davantage de projets passerelles là où les besoins sont le plus criant.

Développer davantage de projets dans les équipements de proximité (parcs, city-stade...) afin qu'enfants, jeunes et familles soient au contact des gadjés.

Développer les projets qui impliquent les parents et sortent de la logique de consommation d'activités.

Développer les temps de loisirs partagés parents-enfants. Le jeu avec son enfant ne va pas de soi.

Schéma synthétique de l'évaluation

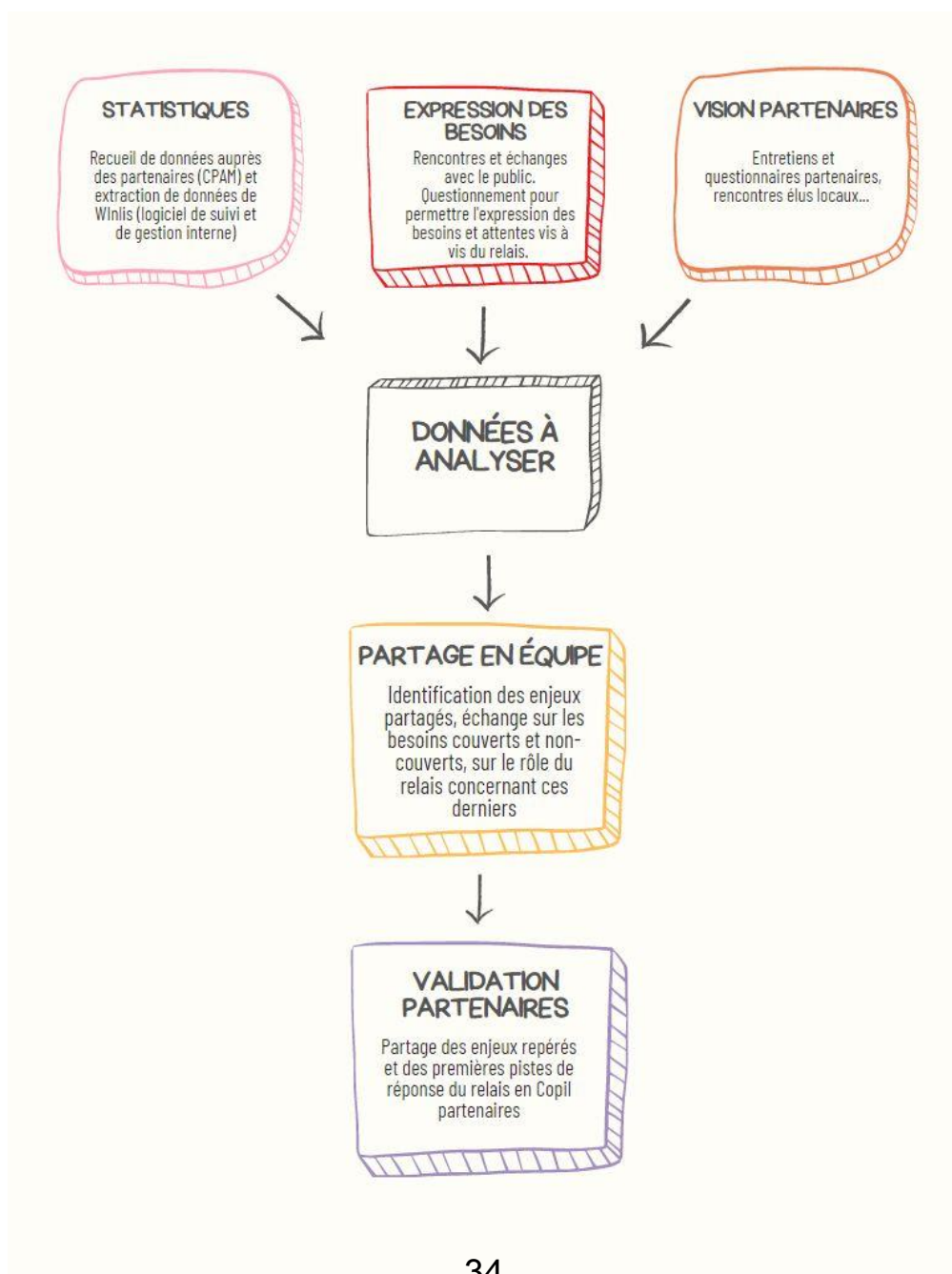
L'évaluation de l'action du relais auprès des publics, en médiation avec les institutions et les partenaires, peut se résumer par le schéma qui suit :



Différents éléments de diagnostic ont déjà pu être avancés dans le chapitre précédent autour de l'évaluation, notamment avec des données statistiques. Afin d'éviter les répétitions, ce chapitre autour du diagnostic reprendra les conclusions des temps de partage en équipe, avec les partenaires et avec le public et ne mettra en avant que les données saillantes qui permettent de questionner l'action du RAGV et d'orienter ses futurs projets.

1°) La méthode

Comme précisé en introduction du chapitre sur l'évaluation, la démarche a été portée par l'ensemble des salariés, chacun responsable de la thématique qu'il porte. Des temps de recueil en commun ont été mis en place en organisant des moments conviviaux sur les aires d'accueil. Des temps de partage réguliers ont permis d'aboutir à l'identification d'enjeux communs, puis ensuite de véritables projets d'équipe. A l'heure où le centre social rencontrait une période complexe où les relations d'équipe étaient malmenées, cette méthode a permis de redonner sens à l'action et de dépasser les frontières des activités de chacun.



II°) Un public spécifique : des besoins spécifiques

Le RAGV intervient auprès de l'ensemble des « gens du voyage » qui résident et transitent par le territoire de la Métropole de Rouen. Avant d'entrer dans les détails sur les éléments de diagnostic qui concernent le public accueilli, il convient de présenter quelques généralités sur cette catégorie administrative.

Le terme « gens du voyage » désigne les personnes dont le statut, lié à l'habitat et/ou à l'activité, est régi par la loi du 3 janvier 1969 relative à « l'exercice des activités ambulantes et le régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe ».

L'appellation « gens du voyage » permet ainsi aux pouvoirs publics de désigner une population en la caractérisant uniquement par son mode de vie spécifique, sans avoir recours à des critères ethniques ou culturels qui pourraient être contraire à la Constitution.

A l'origine, cette loi de 1969 crée des obligations spécifiques pour ces personnes, « dépourvues de domicile ou de résidence fixe ... si elles logent de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout abri mobile » : jusqu'en 2017, les « gens du voyage » étaient obligés de justifier, auprès des autorités, de la possession de titres de circulation délivrés par les services décentralisés de l'Etat.

En juillet 2000, une loi spécifique relative à l'habitat et l'accueil des gens du voyage est promulguée. Elle reprend les objectifs de la loi Besson de 1990 (« toute commune de plus de 5000 habitants prévoit les conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur son territoire ») tout en instituant les schémas départementaux. Ces derniers ont ainsi vocation à suivre le développement des aires d'accueil, prioritairement en proximité des zones urbaines pour une meilleure intégration, tout en définissant les enjeux de mise en place d'actions d'accompagnement social.

Le schéma départemental (SDAGV) définit donc un cadre de référence pour le développement des actions portées par une association comme le RAGV.

2.1°) Un statut d'habitant des territoires qui ne va pas de soi et qui entraîne de réelles fragilités d'accès (et de maintien) aux droits

a) La domiciliation

En 2022, 709 ménages sont domiciliés au RAGV, représentant plus de 1000 personnes. La domiciliation, et par ricochet le bénéfice d'un service courrier, est l'une des premières demandes des familles voyageuses. Cette domiciliation est la porte d'entrée de nombreux dispositifs d'accès aux droits. La plupart de ces familles résident de manière pérenne ou provisoire sur le territoire de la Métropole, voire un peu plus largement sur le territoire départemental, bien que quelques-unes puissent résider de manière régulière sur le reste du territoire national. Malgré cela, toutes les familles domiciliées au relais ont un ancrage territorial.

Comprendre... *Domiciliation // Ancrage Territorial // Sédentarisation (extrait du précédent projet social)*

Un document paru en mars 2017, réalisé par le pôle habitat de la FNASAT portant sur « l'ancrage et les besoins des habitants permanents de résidence mobile » interroge la mise en œuvre des politiques locales face aux besoins en habitat pour les gens du voyage. Une politique locale se traduit par divers documents

(schémas, plans, programmes) qui pour un territoire donné, identifie les besoins en réalisant un diagnostic et les actions à mettre en place pour répondre à ces besoins.

Pour les habitants en résidence mobiles, avant d'identifier les besoins, il faut comprendre une double logique qui est celle de l'ancrage que l'on qualifie, à tort, de sédentarisation ou semi-sédentarisation et qui renvoie aux territoires où ils vivent quotidiennement ou régulièrement et de l'autre leur itinérance dans des territoires qui diffèrent de celui de leur ancrage.

Les politiques publiques se sont construites sur ce double enjeu : la réponse à l'itinérance dans une politique spécifique (les lois Besson et les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage qui sont une réponse au séjour temporaire) et la réponse à l'ancrage dans des politiques de droit commun.

Même si la réalisation en terme d'équipement publics que sont les aires d'accueil peine à atteindre les objectifs fixés dans de nombreux territoires, elles s'élèvent, néanmoins à près de 70 %. A contrario, la mise en œuvre des politiques locales pour répondre aux besoins d'habitat est lacunaire. Les besoins liés à l'itinérance sont identifiés mais pas ceux liés à l'ancrage et donc à l'habitat. Les aires d'accueil ne peuvent être assimilés à du logement. C'est donc l'offre institutionnalisée d'habitat adapté qui reste problématique actuellement.

L'étude montre une typologie de situations de mal habitat pour les gens du voyage dont voici les trois situations les plus fréquentes :

Ancrage sur les aires d'accueil

Les installations privées sur des terrains non conformes au code de l'urbanisme

Les installations permanentes ou occasionnelles sans titre ou précaires sur des terrains privés ou publics

Le phénomène d'ancrage territorial n'est pas apprécié de façon uniforme par l'ensemble des acteurs concernés par la présence des gens du voyage sur un territoire (élus, association, EPCI ...). Alors qu'une partie de ces acteurs en reconnaissent l'existence, d'autres continuent de percevoir les gens du voyage comme un public en perpétuelle itinérance et dont la mobilité est volontaire.

Cette question de la domiciliation au RAGV amène certaines inégalités au sein même de la population, qui nécessite un maillage partenarial important sur l'ensemble du territoire. En effet, des familles peuvent vivre en permanence à Darnétal ou Petit-Quevilly tout en étant donc domiciliées au 4 chemin de Halage à Sotteville. Selon les communes, l'accès aux écoles, aux aides sociales, aux services de proximité peuvent être plus ou moins simple. **Faisant ce constat, nous identifions un enjeu important autour de l'équité de traitement pour l'ensemble des voyageurs du territoire.**

b) Scolarisation et conséquences

Il est difficile d'avancer des statistiques autour de la scolarisation des enfants du voyage : cela demanderait des recensements précis de l'ensemble des lieux de vie, chose qui n'est ni possible, ni souhaitable. Cependant, nous pouvons identifier quelques réalités :

- Nous remarquons **une plus grande facilité de scolarisation là où des dispositifs EFIV sont mis en place au sein des établissements scolaires.** Les familles, face aux craintes liés à l'école et aux freins administratifs, se retournent vers les

communes où ces dispositifs sont existants, quitte à finalement contourner la carte scolaire.

- L'école est également un lieu de veille, de repérage de certaines difficultés (handicap, difficultés psychomotrices...) permettant d'enclencher, dès le plus jeune âge, des réponses à ces troubles. **Retarder la scolarisation (premières années de maternelle), déscolariser l'enfant quand une difficulté émerge, c'est finalement enfouir sous un tapis une problématique qui, tôt ou tard, mettra l'enfant et la famille en difficulté.**
- Quand bien même la scolarisation peut s'effectuer sans heurts en élémentaire, les fins de scolarisation en CM2 sont monnaie courante. Il y a un nécessaire travail de passerelle à engager autour de la confiance des parents pour faciliter l'accès au collège. Aujourd'hui, le modèle privilégié est celui du CNED, car il répond à l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans tout en permettant de ne pas fréquenter les établissements. **Les arguments avancés par les familles sont de plusieurs ordres : l'itinérance, le fait de déjà savoir lire et écrire donc plus besoin d'école, la crainte de l'émancipation du jeune et des mauvaises rencontres.**
- Concernant la scolarisation via le CNED pour les collégiens, la question de la capacité des parents à assurer l'instruction en familles et de l'assiduité des collégiens se pose. Depuis l'année 2022-2023, le CNED remonte auprès de l'inspection académique les « cas » de non-assiduité. Sur 40 dossiers reçus par l'IEN, les $\frac{3}{4}$ concernent des familles du voyage.

Cette scolarisation difficile amène plusieurs difficultés. En premier lieu, **un phénomène d'illettrisme sur-représenté parmi les gens du voyage.**

Ensuite, au-delà des apprentissages de base, la vertu de l'école est la socialisation. Ainsi, l'impact de la non-scolarisation est considérable pour la connaissance de la société et d'autres modèles que celui du cercle « communautaire », l'acceptation de l'autre. **La non-scolarisation nourrit le repli sur soi qui nourrit la mise à l'écart qui nourrit le sentiment de victimisation.** Un cercle vicieux dont il est difficile de se sortir.

Enfin, si l'on met en exergue l'ensemble des difficultés qui touchent les gens du voyage, **on ne peut que corrélérer certains « manquements » qui se jouent dès l'enfance avec les difficultés rencontrées plus tard.** A titre d'exemple, sur la santé, les voyageurs sont davantage concernés par certains types de maladies chroniques et leur espérance de vie est nettement inférieure (15 ans en moyenne) à celle du reste de la population. Si la question des lieux de vie joue un rôle primordial sur ce point, nous ne pouvons exclure le fait que, ne pas aller au collège, c'est passer à côté de 4h de sport quotidiennes, d'actions de prévention autour des conduites à risque par exemple, de cours type SVT permettant de prendre conscience et connaissance du fonctionnement du corps, de repas équilibrés et d'habitudes autour de la nutrition...

Ainsi, **si le RAGV n'a pas vocation à être en première ligne sur la question de la scolarité, les constats qui émergent nous amène forcément à apporter une réponse médiatrice :** Permettre aux partenaires, collectivités en premier lieu, de s'emparer de la question pour les citoyens qui résident sur leur territoire, établir et contribuer à maintenir les liens entre les familles et l'école, accompagner les enfants à la compréhension et la méthodologie par une mission d'accompagnement à la scolarité.

- c) Des droits régulièrement questionnés

Spécificité du public et droit commun peuvent parfois s'avérer antinomiques et contribuer à alimenter défiance et discriminations.

En 2022, le Défenseur des Droits publie un rapport intitulé : « *Gens du voyage, lever les entraves aux droits* ». Ce rapport met en avant 17 recommandations autour de thématiques très larges tels que la scolarisation, l'habitat (accès à l'eau, construction d'aires, expulsions, refus d'autorisation d'urbanisme sur parcelles privées...), l'accès aux soins...

Ce rapport légitime le rôle de médiateur du RAGV entre les voyageurs et les institutions, les situations décrites par le rapport étant rencontrées de manière récurrente par les voyageurs accompagnés.

D'autres phénomènes de questionnement des droits, non mentionnés dans le rapport, jalonnent la vie des voyageurs et reviennent de manière chronophage dans les accompagnements prodigués par les professionnels (rupture de droits à la CSS, RSA, URSSAF...). **Ces phénomènes peuvent s'expliquer par les difficultés autour des démarches numériques, d'illettrisme qui touchent les voyageurs... mais ils trouvent également leur cause dans un système institutionnel rigide qui ne tient pas compte des spécificités du public.** Ce système impacte grandement les voyageurs et engendre un non-recours à certains droits, volontairement ou non.

- d) D'importantes inégalités d'accès aux droits en fonction des territoires de vie (communes d'installation)

Ce point a été en partie décrit dans les paragraphes précédents, mais il est un constat qui amène le RAGV à s'interroger sur la manière dont son activité couvre réellement l'ensemble du territoire. Nous avons pu constater, même s'il est difficile d'établir des corrélations parfaites, que l'intégration à la vie sociale locale dépendait de plusieurs facteurs déterminants :

- **L'implication des acteurs sociaux de territoire** comme les CCAS, les communes et leur capacité à aller vers et maintenir la porte ouverte au public. L'aire de Darnétal est souvent prise en exemple comme modèle d'intégration. A son origine, un travail partenarial fort entre le RAGV, la commune et la Métropole a pu être mis en place pour accompagner les familles qui s'y implantaient. Il en ressort effectivement que les familles se rendent visibles, sont connues des services du CCAS, les enfants scolarisés... Ce travail partenarial doit être repris et développé sur l'ensemble des lieux de résidence.
- **La situation géographique des aires d'accueil** influe fatalement sur l'intégration. Là encore, si l'on prend le modèle darnétalais, on constate que l'aire d'accueil est bien moins éloignée du « centre-ville » et des autres habitations que les autres aires d'accueil.
- **L'adresse de domiciliation dans la commune de vie** est également un critère influant pour l'accès aux droits et structures de proximité.

La sédentarisation et le mode d'habitat influent également sur l'intégration, mais ce sont des critères à manier avec précaution, tant les contre-exemples sont nombreux. En effet, les familles cléonnaises par exemple, vivent à l'écart sur un terrain non officiel et pourtant, nous pouvons constater que pour une grande partie, les enfants sont scolarisés. A l'inverse, des familles propriétaires de terrains, de constructions en dur, peuvent connaître ce phénomène de repli et de nonaccès aux droits et structures de

proximité. Pour l'ensemble de ces familles, l'ancrage territorial, communal est certain et pourtant, elles ne disposent pas des mêmes accès de proximité.

2.2°) Un public discriminé et invisible qui, pris entre deux eaux, subit la situation et se replie sur lui

a) L'habitat

Les représentations autour de l'habitat des gens du voyage sont nombreuses et cachent des réalités bien plus complexes que le point qui les rassemble, l'habitat mobile. Aires d'accueil, terrains familiaux privés ou locatifs, habitat adapté, errance avec expulsions répétées sur des terrains qui ne sont pas prévus pour l'accueil des voyageurs, implantation sur voie publique « semi-autorisée »... sont autant de modes d'habitat et donc de situations différentes.

-  Aire d'accueil
-  Aire d'accueil amenée à fermer
-  Aire d'accueil en cours de transformation en TFL
-  Terrain Familial Locatif en projet
-  Habitat adapté
-  Habitat adapté en projet
-  Terrains privés
-  Stationnement illicite "sédentaire"



En avril 2023, la FNASAT publie une note pour l'évolution des politiques d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Le rapport met en avant plusieurs constats, constats que l'on peut dresser localement :

- Le manque de place sur les aires d'accueil ainsi que la vétusté et les problématiques géographiques de celles-ci.
- La priorisation, dans les schémas départementaux, de la politique d'accueil au détriment de la politique d'habitat.

Ces problématiques engendrent une variété de situations impactant la vie des voyageurs :

- Quartier de logements pour «sédentariser» des Voyageurs, où se développent l'auto-construction et l'installation de résidences mobiles non prévues ;
- Errance contrainte à l'échelle du département, voire de territoires plus restreints (expulsions répétées) ;
- Installations durables sur aire d'accueil et/ou rotations constatées d'aire en aire sur un territoire restreint ;
- Installations sans titre ou précaires au regard de l'occupation avec des conditions de vie indignes ;
- Terrains en pleine propriété avec aménagements non conformes aux règlements d'urbanisme et/ou insalubres.

A l'échelon local, nous devons donc être en mesure d'apporter une variété de réponses aux familles pour accompagner la diversité des situations. Les situations les plus fréquemment rencontrées, à l'échelon local, sont :

- Une difficulté d'accès au crédit bancaire pour l'achat d'un terrain
- Une sédentarisation sur des aires d'accueil subie, avec un souhait d'accéder à d'autres modes d'habitat que sont les TFL (Terrains Familiaux Locatifs) ou Habitats Adaptés, avec une préférence pour ce dernier modèle.
- Des terrains privés sans titre de propriété, ou non constructibles qui, pourtant, voient des constructions en dur prendre place... ce qui amène des difficultés d'ordre juridiques pour les familles s'y implantant, des difficultés à raccorder les réseaux ou encore à justifier d'un domicile sur son terrain.
- Des projets d'accès au logement social classique difficiles à mettre en œuvre.

Les schémas départementaux ont mis l'accent sur l'accueil sur les territoires et moins sur la dimension habitat, ne prenant pas en compte le phénomène d'ancrage territorial.

A l'échelle de la Métropole, des évolutions apparaissent et de nouveaux projets de terrains familiaux locatifs (TFL) et d'habitat adapté commencent à émerger. Ces nouveaux modes d'habitat hybride (mêlant la caravane et le logement social en dur) doivent permettre une meilleure prise en compte du statut d'habitant des territoires des voyageurs, ceux-ci bénéficiant d'un bail plus longue durée et ainsi, d'un ancrage territorial plus fort. Il conviendra, pour le relais associé aux services de la Métropole et au prestataire de la MOUS (Solih), d'accompagner les familles et les communes en amont et tout au long de leur parcours d'intégration sur ce nouveau lieu de vie.

b) L'excuse victimaire

La posture de l'excuse victimaire est un processus que l'on retrouve chez de nombreux publics discriminés, peu importe la cause de la discrimination (jeunes des quartiers, public LGBT, public migrant,...). Le public des gens du voyage, particulièrement touché par les représentations discriminantes, ne déroge pas à la règle. **Cette excuse victimaire peut se résumer en une phrase : « Puisque la société ne veut pas de nous, pourquoi devrions nous faire un effort pour rentrer dans les cases ? ».**

Le postulat est assez simple et entraîne de nombreuses conséquences qui impactent l'ensemble des thématiques d'intervention du RAGV. Nous avons déjà évoqué précédemment ce cercle vicieux Discrimination / repli sur soi qui rend l'accompagnement à l'intégration difficile. La conséquence la plus inquiétante, la plus difficile à accompagner, est la logique d'acteur qui en découle. **Les voyageurs font le dos rond, subissent leur situation et leurs conditions de vie et ne voient que peu d'espoir à l'amélioration de leur situation. Dès lors, il est difficile de les mobiliser et de les rendre acteurs de leur projet de vie.**

Au-delà de ces répercussions sur les voyageurs eux-mêmes, ce point questionne de manière récurrente les actions portées par les salariés du relais et peut expliquer en partie l'essoufflement que certains peuvent ressentir. Entre les barrières dressées par le

droit commun et, le fait que les voyageurs se disent qu'elles sont infranchissables, quand bien même nous leur ferions la courte échelle, le « *A quoi bon ?* » peut rapidement s'installer dans les esprits et créer des conflits de valeurs. **L'enjeu d'accompagner les voyageurs à reprendre la main dans une dynamique d'acteur apparaît alors comme déterminant pour le projet du RAGV.**

- c) L'habitude de l'exception // le paradoxe institutionnel (distinguer et jouer de l'exception tout en affichant une volonté d'inscription dans le droit commun)

L'existence des Schémas Départementaux encourage l'ensemble des acteurs à prendre en compte et apporter une réponse spécifique aux besoins des Gens du Voyage. L'ensemble des institutions qui y siège partage un point de vue commun, l'idée de « faire entrer » les gens du voyage dans les dispositifs de droit commun.

Pour d'autres acteurs comme certaines collectivités territoriales par exemple, la question des gens du voyage peut être éludée par une méconnaissance ou une volonté de non-connaissance du public. Sur ce point, on rejoint l'idée d'invisibilisation évoquée précédemment qui se résume en : « Les gens du voyage, moins on en parle, mieux c'est ! ».

L'« intention du droit commun » est globalement freinée par des habitudes liées à l'exception culturelle, habitudes prises dans le cadre de dispositifs spécifiques à destination des voyageurs (scolarité, habitat, accueil...). Ces dispositifs nourrissent les besoins exprimés par les voyageurs qui désirent que leurs spécificités soient prises en compte par les institutions. Les discours comme « *c'était bien quand les enfants faisaient l'école sur la place* » ou « *Nous ce que l'on veut, c'est les petites maisons comme à Saint-Etienne* » reviennent de manière récurrente. Lorsque ces dispositifs spécifiques s'arrêtent ou sont inexistantes, cela génère des attentes nouvelles et, par ricochet, un immobilisme. **L'entrée dans le droit commun devient alors une chimère : un objectif difficilement atteignable pour les acteurs de l'accompagnement, un non-objectif pour les voyageurs préférant se nourrir de l'espoir qu'à nouveau, un dispositif spécifique se mette en place.**

En tant qu'acteur de l'accompagnement social et médiateur, le RAGV se trouve forcément impacté par ces injonctions contradictoires, créant de fait des paradoxes dans ses accompagnements : Il doit accompagner les publics vers un cadre qui n'est pas toujours clairement défini, certaines souplesses pouvant être accordées. Il doit également faire remonter des besoins spécifiques pour favoriser l'évolution des politiques publiques et, en même temps, appliquer dans ses accompagnements auprès des publics un cadre non adapté. C'est la force en même temps que la faiblesse de ce rôle de passerelle.

2.3°) Un modèle de reproduction sociale, une crainte de perte identitaire, qui ne laisse que peu de place à l'émancipation et l'ouverture

- a) Le modèle de l'auto-entreprenariat

Près de 90 % des personnes domiciliées au RAGV, en âge de travailler, sont bénéficiaires du RSA. Dans la majorité des cas, pour les hommes, cette inscription au RSA est couplée avec un statut d'auto-entrepreneur. Ainsi, le RSA vient en complément des revenus qui se dégagent des chiffres d'affaire des voyageurs. Ce modèle prédominant se reproduit et les jeunes, lorsqu'ils arrivent en âge de travailler, l'appliquent à leur tour.

Une part importante des auto-entrepreneurs dégagent un revenu faible voir nul. Pourtant, ces personnes ne voient pas l'intérêt d'aller vers un autre modèle économique comme le salariat. Ce faible recours au salariat peut s'expliquer par différents motifs.

D'abord, une crainte de l'engagement. **L'auto-entreprise génère un sentiment de liberté qui permet de travailler où l'on veut, quand on veut.** Ce modèle trouve tout son sens pour les itinérants. Ils ont leurs clients là où ils se déplacent et créent une sorte de saisonnalité dans la gestion de leur activité. De plus, les voyageurs ont une certaine difficulté à se projeter dans le temps. Il est fréquent, lorsque l'on échange, d'avoir des retours du type « On doit bientôt partir en mission mais je ne sais pas encore quand ». Cette difficulté de projection, cette peur d'être lié et donc de ne plus pouvoir partir nourrit cette crainte de l'engagement.

Ensuite, nous pouvons constater une certaine crainte de devoir rendre des comptes. Paradoxalement, dans l'activité de l'auto-entreprise, les voyageurs (artisans notamment) se retrouvent dans cette situation de rendre des comptes à leurs clients. Mais la notion de répondre à un « chef », de s'intégrer dans une entreprise collective, nourrit davantage de craintes.

Enfin, la question du salariat et des salaires qui en découlent nourrit également une crainte de la perte de droits, en particulier au RSA.

Malgré tout, de plus en plus de voyageurs, et notamment des femmes, exécutent petits contrats et missions d'intérim, preuves que les marges de manœuvre et d'émancipation du modèle prédominant existent. Dans d'autres régions où les emplois saisonniers sont importants, les voyageurs répondent également présents. Ces saisons des cueillettes, des vendanges, rassurent les voyageurs sur l'engagement dans la durée : quand la saison est terminée, la mission s'arrête. Ainsi, nous voyons des perspectives au développement d'actions d'insertion dans le cadre de missions ponctuelles, d'intérim, où les dates de fin sont prévues à l'avance.

Enfin, **ce modèle d'autoentreprise est aussi preuve de ressources certaines et notamment d'une capacité qu'a le public à prendre sa vie professionnelle en main et en être acteur.** En tant qu'accompagnateur social, nous devons voir ce phénomène aussi comme un atout. Les voyageurs ont, au-delà des compétences professionnelles sur leur métier, de réelles compétences pour trouver des clients, communiquer, s'investir...

Sur le versant économique, l'émancipation n'est pas juste synonyme de découverte ou d'accès à un autre modèle, mais bien aussi d'avoir la possibilité d'être accompagné dans le développement de son projet. Ainsi, partant de ce constat, le RAGV doit pouvoir développer différentes actions d'accompagnement socio-professionnel aux auto-entrepreneurs : actions de prévention (santé au travail, port d'équipements de protection...), actions permettant de développer et faire reconnaître des compétences, actions permettant de valoriser les compétences...

b) Des difficultés ancrées dès le plus jeune âge qui se reproduisent

Les difficultés d'accès aux droits, la scolarisation défailante et la non-ouverture aux services de proximité génèrent de nombreuses difficultés marquées dès le plus jeune âge et un fossé d'inégalités qui se creuse.

A titre d'exemple, les problématiques autour de la santé sont particulièrement criantes. **L'action de l'école, en tant qu'élément socialisateur et lieu de repérage précoce des difficultés, est biaisé par les difficultés rencontrées par les familles autour de la scolarisation de leur enfant.** De même, la faible scolarisation en établissement, à l'âge du collègue, induit d'autres problématiques : les adolescents passent à côté de l'ensemble des

actions de prévention, de différents cours permettant une meilleure connaissance de leur corps, de plusieurs heures de pratique sportive par semaine... Si l'on corrèle l'ensemble de ces problématiques aux problématiques de santé rencontrées par les voyageurs : espérance de vie plus faible que le reste de la population, maladies tabous, présence importante de maladies chroniques liées à la sédentarisation, conduites à risque... l'enjeu est fort, pour la vie future des jeunes, de renforcer les passerelles entre les familles et le collège.

L'absence de recours aux modes de garde, dans la prime enfance, reporte également le repérage et la prise en compte de certains phénomènes comme le handicap, l'éveil et le développement psychomoteur. Ce non-repérage entraîne des difficultés pour les enfants scolarisés et de réelles problématiques de retard scolaire. L'enfant, alors en difficulté, a d'autant plus de chance de décrocher tant les difficultés et l'écart avec les autres peuvent sembler, à lui et sa famille, insurmontables.

D'une manière générale, le manque de contact avec l'extérieur crée une sorte de cocon où la visibilité sur d'autres modèles que le modèle familial est inexistante. Ainsi, très tôt, jeunes hommes et jeunes femmes n'ont d'autres projets que de reproduire exactement le seul modèle qu'ils connaissent réellement : auto-entreprenariat et femme au foyer.

c) Une crainte de la perte de « l'exception culturelle »

Les gens du voyage sont rassemblés sous une bannière, une catégorisation administrative. Manouches, roms, gitans, tsiganes... les appellations sont nombreuses et il est clairement difficile d'affirmer que cet ensemble forme une communauté, tant les réalités de ces différents groupes, les histoires familiales sont diverses.

Cependant, les voyageurs revendiquent cette appartenance communautaire (« Nous, les voyageurs, on est comme ça ! ») en appuyant sur différents marqueurs identitaires communs à l'ensemble de la population.

L'habitat en caravane est ce premier marqueur. Tous partagent un même mode de vie autour de l'habitat mobile. Quand bien même certains ne voyagent plus pour différentes raisons (économiques, manque de sécurité autour du fait de retrouver sa place en rentrant...), ils partagent des conditions et un mode de vie commun. Ce marqueur identitaire engendre une réelle pression pour les voyageurs ayant un projet de sédentarisation visant l'accès à du logement de droit commun (appartements de bailleurs sociaux notamment).

Un second marqueur fort nous est également apparu pendant cette phase de diagnostic : le discours commun autour de l'école expliquant les situations d'illettrisme. « Vous savez ce que c'est... Nous, les voyageurs, à l'école, on nous mettait au fond de la classe avec des crayons de couleurs et on ne s'occupait pas de nous. » // « Nous les voyageurs, on ne sait pas lire et écrire. ». Les réalités de chacun sont pourtant bien différentes, le vécu scolaire, la maîtrise des savoirs de base... Chacun a vécu une expérience différente et pourtant, le discours est partagé, voire même rôdé. Il permet aux voyageurs de justifier des difficultés quotidiennes qu'ils peuvent rencontrer et des appréhensions qui demeurent vis-à-vis de l'institution scolaire.

En filigrane, sous ce discours partagé, la question de la scolarisation cache des craintes bien plus complexes à appréhender : peur des interactions avec la « société gadjé », peur que le jeune fasse de mauvaises rencontres, s'éloigne de la famille... **A ce jour, pour une partie de la population des voyageurs, la scolarisation est davantage synonyme de risque que d'opportunité :** l'idée qu'un membre de la « communauté » pourrait faire des études et porter la parole des voyageurs est trop lointaine, elle ne contrebalance pas le risque que ce membre puisse s'émanciper et s'éloigner de sa famille.

Dans le rôle d'accompagnement et de médiation du RAGV, il est nécessaire également de comprendre les marqueurs culturels qui sont à l'œuvre lorsque l'on parle de ce public spécifique. **En premier lieu, la notion d'héritage familial avec le périmètre familial élargi à tous les descendants**, expliquant les modèles de co-éducation, les regroupements pour événements festifs, la gestion des malades, des deuils, des publics vieillissants, le respect des défunts...

Extrait de Jean-Luc Poueyto, Être manouche, une histoire de familles

Le périmètre de la famille s'élargit en effet à tous les descendants, enfants, petits-enfants, arrière- petits-enfants de chaque défunt, lesquels ont autant d'ascendants qu'il y a d'alliances dans les générations qui les précèdent (grands-parents maternels, grands-parents paternels, etc.) et donc de souvenirs à entretenir. C'est ainsi que le jour de la Toussaint, bien des familles nucléaires manouches parcourent des centaines de kilomètres, se rendant de cimetière en cimetière pour rendre successivement hommage « aux morts du père et à ceux de la mère ».

Cette conception aussi large que peu définie de la famille amène chaque regroupement familial à se redimensionner selon les circonstances. De très larges rassemblements ont ainsi lieu lors d'un décès, des cousins venant de toute la France pour l'enterrement, d'autres plus restreints se forment à l'occasion de mariages ou des fêtes de Noël. La vie quotidienne est le plus souvent partagée sur les « terrains » dans un système de sororité, le mari devenant gendre car rejoignant la famille de sa femme, et de petits groupes peuvent également se créer pour aller effectuer des travaux saisonniers. Il va alors de soi que, du fait de sa souplesse, l'habitat en caravane s'avère le plus approprié à une telle conception de la famille puisqu'il permet des agrégations de groupes familiaux qui peuvent varier au fil des circonstances.

Mais là encore, ce phénomène est en corrélation avec le régime d'historicité qui est propre aux Manouches. En effet, chez les gadjé, un pavillon d'habitation est un lieu construit, personnalisé, qui s'entretient (on le repeint, on répare la fuite sur le toit, on fait tomber une cloison) et qui est donc conçu pour durer des décennies et être transmis aux générations suivantes par le système de l'héritage

Une caravane, au contraire, est un objet de consommation (choisi par les femmes) qui s'achète, puis se revend selon l'usure au bout de quelques années. On ne la transforme pas et, surtout, on ne la transmet pas aux descendants. En effet, en cas de mort d'un veuf ou d'une veuve, sa verdine est brûlée avec la télévision ainsi que tous les biens qu'elle comprend.

De ces traditions familiales s'affirme également une tradition orale et un langage propre aux membres de ces familles élargies. L'histoire familial se transmet à l'oral, de générations en générations, sans passer par l'écrit (en opposition avec le modèle historique traditionnel). L'évolution de ces traditions, à travers l'histoire, montrent un tiraillement permanent entre une volonté de différenciation du reste de la société et volonté d'appartenance. C'est là tout l'enjeu, le paradoxe et la difficulté du rôle d'associations comme le RAGV : accompagner les voyageurs à s'intégrer dans la société tout en les aidant à valoriser, préserver leur identité culturelle.

Extrait de Jean-Luc Poueyto, Être manouche, une histoire de familles

○ Menshi, cette existence manouche que chantait Katia, résiste à bien des efforts de classification car elle ne relève pas d'une entité distincte et définissable, de type « peuple ». De tels systèmes de catégorisation supposent que la culture de ces groupes familiaux soit inscrite dans un flux endogamique continu – depuis la mystérieuse origine indienne jusqu'à nos jours – qui se maintiendrait tant bien que mal au milieu des bouleversements de l'histoire. Autrement dit, associant un héritage culturel, voire génétique, à un type de comportement, ces propos, pourtant toujours très majoritaires, sont de type racial. Dans le cas des Manouches, une rapide étude généalogique nous montre pourtant que, dans chaque famille, bien des ascendants sont des gadjé « à l'origine ». En se mariant, ils ont adopté les valeurs du groupe notamment

concernant le « respect des défunts » mais ils ont également contribué à insuffler des éléments culturels extérieurs dans le fonctionnement social de ces familles.

De même, nous avons pu voir ici combien le monde manouche est d'une manière générale en constante interaction avec celui des sociétés environnantes et que ces liens relèvent d'une dialectique d'ordre idéologique, mouvement d'intégration mais aussi de distorsion, marquant à la fois une volonté d'appartenance et de différenciation. Il en résulte un malentendu permanent qui, tel le « quiproquo assumé » analysé par Martin Olivera à propos des Roms Gabori, régénère sans cesse ce sentiment identitaire. Dès lors, « être manouche » signifie adhérer à un système hybride, constamment alimenté par des éléments du monde gadjé, toujours en reconstruction, dans lequel s'entremêlent un rapport au passé spécifique, une certaine conception de la famille et par conséquent de l'habitat, de l'héritage, etc. Le refus de se référer à une histoire lointaine permet aux Manouches de s'inscrire dans une dynamique de reconstruction identitaire sans cesse renouvelée et d'échapper ainsi à leur assimilation comme à leur extermination.

Ce point expliquant la construction identitaire du modèle manouche, en constante interaction avec le reste de la société est une clé de compréhension importante de l'activité passerelle du RAGV. Si l'accès au droit commun ne se décrète pas, par son action d'ouverture sur le monde, d'ouverture culturelle, de passerelle avec les institutions, le RAGV participe à l'évolution du rapport au monde des voyageurs, du rapport que les voyageurs ont sur leur propre identité.

Enfin, un autre marqueur identitaire d'importance est la présence forte du phénomène religieux. Si tous les voyageurs ne sont pas croyants ou pratiquants, Dieu est présent dans de nombreuses conversations et les impacts de la (les) religion (s) sur le mode de vie des voyageurs nécessitent que l'on prenne le temps de mesurer et comprendre.

d) L'importance du phénomène religieux

Travailler avec le phénomène religieux, pour un centre social qui, par définition, est signataire de la charte de la laïcité, ne va pas de soi. Nous pourrions être tenté de mettre un voile sur la problématique et faire comme si elle n'existait pas. Cependant, sa prise en compte est déterminante pour comprendre certaines difficultés, points de blocage, qui peuvent jalonner la vie des voyageurs.

Elle induit une notion de fatalité, notamment dans la gestion des problématiques lourdes de santé : maladie, handicap... « Dieu l'a voulu ainsi ! ». De ce fait, elle engage la responsabilité individuelle de la personne à l'égard de Dieu, génère des tabous en mettant de côté l'ensemble des éléments contextuels, environnants, les pratiques qui pourraient être une des sources de ces difficultés. La mise en œuvre d'actions de prévention autour de la santé est rendue difficile et demande un travail de longue haleine pour recueillir l'adhésion et la mobilisation.

A la fin du printemps, les missions évangéliques s'organisent, créant de ça de là de grands rassemblements. Le territoire métropolitain ne dispose pas d'aires de grand passage et ces rassemblements sont donc limités, mais les installations « spontanées » restent fréquentes. De ce fait, les aires d'accueil se vident peu à peu pendant cette période jusqu'au mois de septembre. La gestion de l'activité « Hors les Murs » du RAGV demande alors une grande souplesse et capacité d'adaptation. Par exemple, les animations se faisant sur les lieux de rassemblement entraînent une très forte participation, rendant l'encadrement délicat.

Enfin, la cohabitation des deux principales religions des voyageurs (chrétiens et protestants) ne va pas de soi. Lors de nos différents échanges avec les voyageurs sur cette phase de diagnostic, il a pu nous être remonté un sentiment de persécution chez

les chrétiens, moins nombreux et plus discrets dans l'affirmation de leur appartenance religieuse, qui de fait sont plus réticents à fréquenter les aires d'accueil. Il nous apparaît alors comme important de développer davantage le travail autour de la notion du vivre-ensemble.

2.4°) Une catégorie administrative, mais des publics dans le public

Cette partie a vocation à mettre en avant davantage l'identification des cibles du projet du RAGV plus que les éléments de diagnostic que nous avons évoqué dans les chapitres précédents.

a) L'enjeu enfance-jeunesse / travail auprès des plus jeunes et des parents

Les différents éléments qui ont été présentés précédemment nous amène à penser nos projets en identifiant des cibles prioritaires. **Reproduction sociale, ouverture sur le monde, problématiques de santé... les difficultés autour de ces thématiques prennent leurs racines dès l'enfance et nécessitent un travail d'importance auprès des enfants, des jeunes et des parents (voire les familles élargies).**

L'absence de recours aux modes de garde dans la petite enfance, de jeux partagés entre parents et enfants dès le plus jeune âge, la fragile scolarisation dès la maternelle, peuvent générer certains retards à l'entrée à l'école difficile à combler (langage, éveil, développement psychomoteur...). Cet écart rend la scolarisation d'autant plus fragile que l'enfant ne se sent pas à sa place à l'école. **Chez les voyageurs, les enfants sont les moteurs.** Dans la majorité des cas, s'ils veulent aller à l'école, les parents (en particulier les mères) mettent tout en œuvre pour répondre à leur souhait, malgré les freins (éloignement des centre-ville, scolarisation dans un autre secteur, situation d'illettrisme qui rend difficile le suivi de la scolarité...). Mais lorsque les enfants émettent eux-mêmes des réticences et craintes vis-à-vis de l'école, les freins évoqués précédemment peuvent devenir des prétextes à la déscolarisation.

A l'adolescence, la pente vers la reproduction du modèle social familial s'affirme. Le modèle de scolarisation privilégié devient l'instruction en famille, adolescents se coupant d'autant plus du reste de la société. Assez tôt, les jeunes garçons commencent à suivre le père, l'oncle, sur les chantiers, jusqu'à, une fois les 18 ans et le permis en poche, créer leur propre auto-entreprise. Les jeunes filles, quant à elle, deviennent souvent mère très tôt. Encore adolescentes, elles restent proches de leur mère créant une nouvelle génération au sein du noyau familial, un modèle de co-éducation avec la grand-mère de l'enfant. Au-delà des questions d'ouverture culturelle, d'émancipation, cette non-scolarisation au collège et par définition, la non-participation aux actions de prévention, à la pratique sportive, à la connaissance du corps..., a des impacts très concrets sur le court terme (pratiques addictives, à risque...) et le long terme (impact sur la santé, maladies chroniques...)

Ainsi, auprès des parents, des enfants et des jeunes, le RAGV joue un rôle de « rattrapage » par des actions de sensibilisation, de prévention sur des thématiques divers autour de l'alimentation par exemple. De même, nous identifions un enjeu fort autour du développement d'actions qui favorisent le lien parents-enfants. Si les parents sont proches de leurs enfants, à l'écoute des besoins qu'ils expriment, nous constatons qu'ils ne partagent que très peu de temps de loisirs, d'éveil, de jeu en commun. En prenant en compte les particularités du modèle éducatif des voyageurs, sans le remettre en cause dans une vision de la parentalité culpabilisante, le RAGV s'attèle à apporter un soutien

auprès des parents en développant à la fois des temps partagés et des temps de répit parental.

b) Isolement et vieillissement

Si d'extérieur, les représentations à l'égard de la « communauté » des voyageurs évoquent un groupe solidaire, faisant bloc face aux difficultés, il est important de préciser que cette réalité ne va pas de soi. L'une des difficultés que peut rencontrer le RAGV dans la participation des voyageurs, c'est finalement un phénomène d'individualisme assez marqué. Concrètement, **aucun voyageur ne prend la parole au nom du groupe, c'est toujours sa situation personnelle qui est en jeu**. Il demeure une sorte de frein qui fait que, même quand des problématiques sont partagées, même quand elles font écho à une réalité de vie concrète, prendre l'initiative de lancer un mouvement collectif n'est pas dans les mœurs.

Au-delà des questions de représentation et de participation, ce phénomène d'individualisme se répercute sur certains voyageurs de la communauté qui, bien que résidant sur les mêmes lieux de vie, peuvent se sentir mis à l'écart de leur propre communauté. C'est le cas notamment de certaines femmes vieillissantes, isolées, chez qui nous pouvons identifier un réel enjeu d'accompagnement tant le vieillissement, l'autonomie en caravane génère de nombreuses problématiques. Idem pour des profils de voyageurs avec maladie psychique ou psychiatrique. Même si la famille continue de graviter autour et cherche à aider tant bien que mal, elle se retrouve souvent démunie pour faire face à ce type de situation. Dans ces deux cas, nous remarquons un phénomène de « clochardisation » de ces publics.

Enfin, une catégorie de population, les adultes isolés, peut également se retrouver dans cette situation de mise à l'écart, tout en fréquentant les mêmes lieux de vie (aires d'accueil notamment). Par choix, par contrainte, par préférence sexuelle..., elles ne suivent pas le modèle familial traditionnel. Dès lors, elles peuvent se retrouver dans une position délicate : moquées, elles sont d'autant plus tiraillées entre leur appartenance communautaire et une volonté d'émancipation, volonté régulièrement freinée par une certaine pression familiale, voire une situation de dépendance (pas de voiture pour tracter la caravane par exemple).

Une partie de ces personnes isolées nourrissent de réelles attentes vis-à-vis du RAGV. Des attentes « occupationnelles » s'expriment (faire des sorties, des activités) mais sans forcément émettre d'idées concrètes. Leur objectif est surtout de se donner une sorte de « temps de répit » afin de sortir du quotidien.

c) Précarité économique

Les inégalités de revenus sont importantes parmi les gens du voyage, certains ayant une activité économique permettant une vie plus confortable. Cependant, **une large majorité de voyageurs se trouve dans une situation économiquement précaire.** Dans ces situations, l'habitat peut être dégradé, il est mal isolé, la dépendance aux allocations forte et les besoins de recours à différentes aides récurrents : FSL pour les bouteilles de gaz assurant le chauffage et la cuisine dans les caravanes, recours aux colis alimentaires...

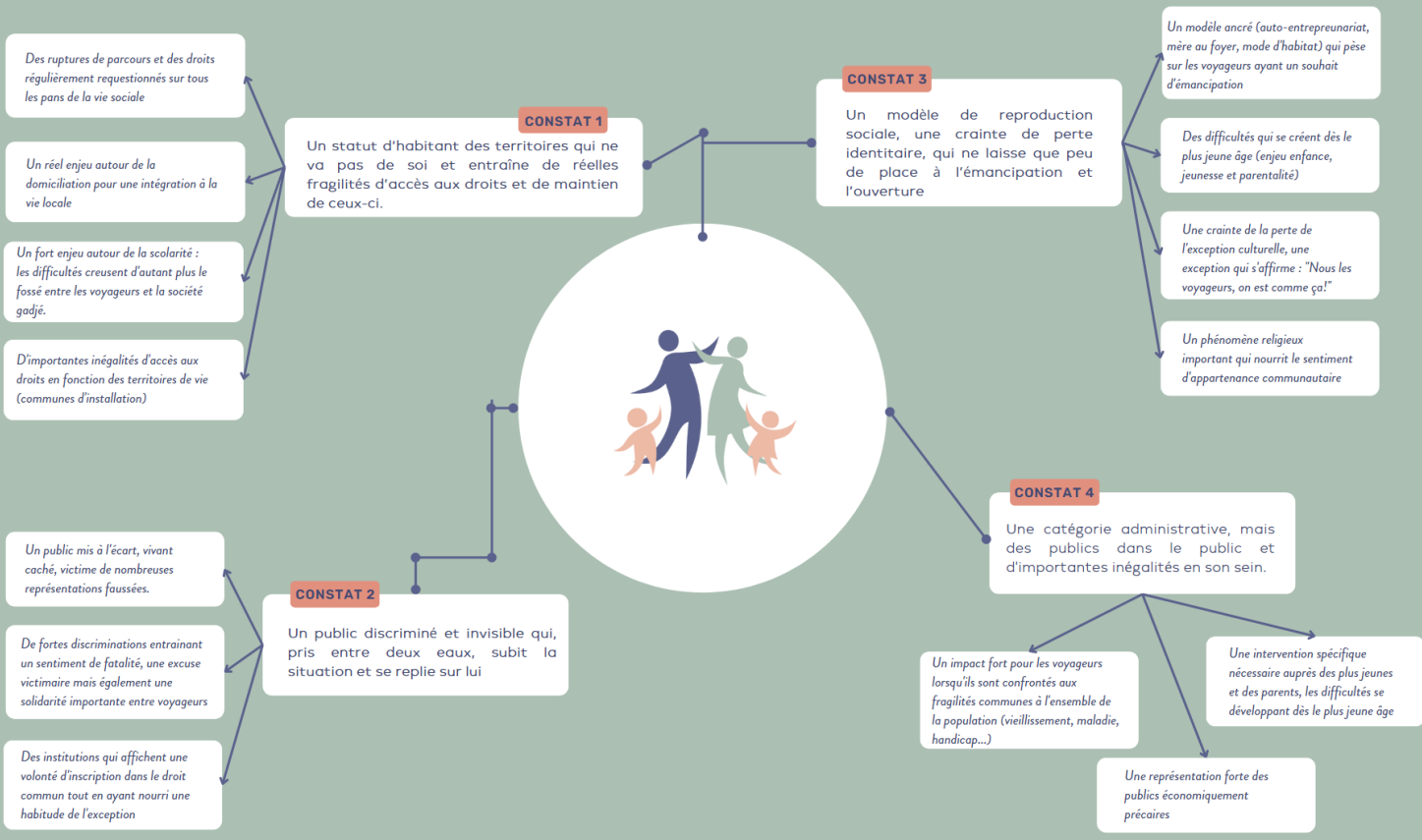
Cette précarité économique peut générer des choix contraints de stationnement spontané pour les voyageurs : ne pouvant assurer les charges propres à la vie sur les aires d'accueil (redevance de stationnement au gestionnaire, factures d'eau et d'électricité), certains voyageurs optent pour la solution du stationnement « illicite » permanent (NB : la notion d'« illicite » est à prendre avec précaution. La capacité d'accueil sur le territoire, le respect (ou non) par les communes de la loi Besson sont d'autres éléments à prendre en considération). Tantôt sur le parking d'une entreprise désaffectée, d'un restaurant

fermé, sur des lieux de stationnement où leur présence est davantage tolérée (Volvo, Viande à gogo, Quais proches du MIN...), ces voyageurs peuvent se déplacer d'un lieu à l'autre ou s'ancrer sur un terrain.

De nombreux voyageurs expriment le besoin d'être accompagné sur cette dimension économique : gestion de budget, accompagnement social pour mettre en place des échéanciers de règlement des dettes... Les difficultés de compréhension du fonctionnement des institutions, des obligations en tant que payeur (obligation à l'égard des promoteurs de factures), les difficultés liées à l'accès aux banques et le recours qui en découle aux organismes de crédit à la consommation (« le bonhomme vert ») s'additionnent et engendrent des situations qui paraissent insurmontables.

Aussi, au-delà du travail d'accompagnement à la résolution des problématiques économiques liées aux dettes, nous identifions des enjeux autour de la mise en œuvre d'actions préventives (gestion des fluides pour l'habitat par exemple, travail autour de l'alimentation et des factures alimentaires...), autour de l'accès aux services d'action sociale et caritatifs de proximité ainsi qu'un travail important autour de la lutte contre les discriminations concernant les domaines bancaires et assurantiels, les voyageurs se retournant régulièrement sur des solutions couteuses, parfois malhonnêtes devant les refus des établissements classiques.

Résumé : L'identification des enjeux autour du diagnostic des besoins



Avant-propos / 2022 – 2023 : Années de transition vers le futur projet

L'ensemble des éléments présentés à travers le diagnostic et l'évaluation ont amené le relais à opérer une nécessaire hiérarchisation des priorités. Si ces deux années, pour lesquels le précédent projet social avait été prorogé, ont permis d'aboutir à un projet social 2024-2027, cette période est également synonyme d'avancées sur des chantiers prioritaires et d'expérimentations.

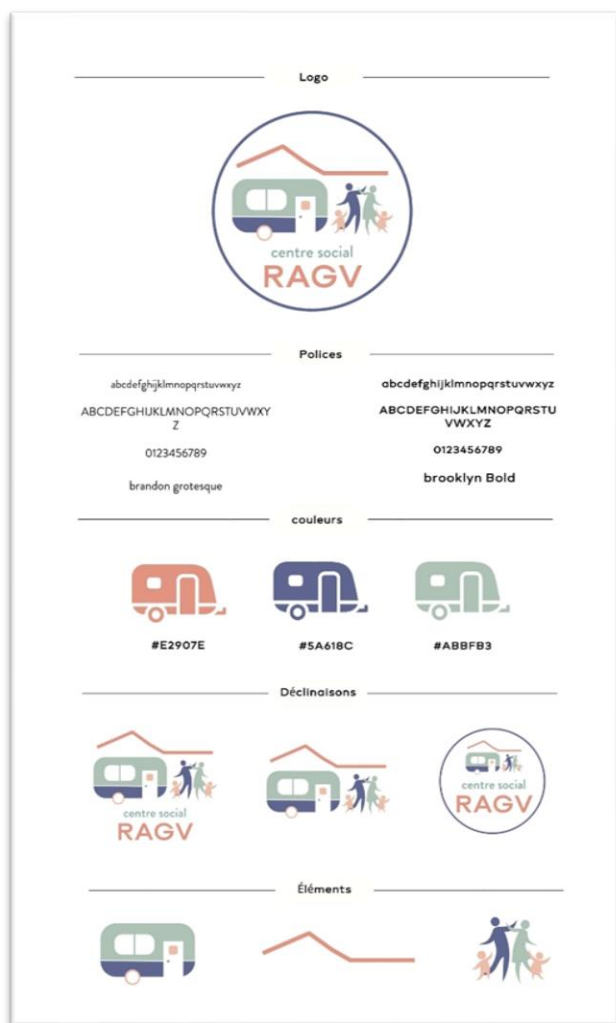
Les 3 chantiers prioritaires 22-23

Le chantier gouvernance associative : Revoir les statuts, identifier les valeurs partagées (instances, équipe salariée, voyageurs...), la vision... bref, les fondements du projet du Relais.



Le chantier implantation : Travaillé en concertation, la situation actuelle (déménagement temporaire du siège social historique) nécessite de rapidement apporter des réponses et des perspectives au public et aux salariés de l'association. Les travaux et échanges ont démarré sur ces deux années et vont se poursuivre par la concrétisation d'un vrai projet d'implantation.





Le chantier communication : L'association ne pouvait se permettre de rester invisible. Le travail autour de la gouvernance a permis de poser les bases de la politique de communication du relais et de refondre complètement sa communication.

Ainsi, le relais a fait le choix, suite à sa participation à un DLA collectif autour de la communication porté par la fédération des centres sociaux, de faire appel à un prestataire afin d'être accompagné dans l'affirmation de son identité. Plusieurs groupes de travail, temps d'échanges autour de la construction de cette identité communiquée ont permis de mettre en avant les limites actuelles et d'aboutir à un changement en profondeur.

Ces 3 chantiers ont vocation à reposer des bases solides à la structure du RAGV. Ils ne seront pas arrêtés à la fin 2023 et se poursuivront sous d'autres formes dans le cadre du futur projet social, pour répondre à plusieurs nécessités pour la structure et le public qu'elle accompagne :

- Valoriser et rendre visible le public accompagné en valorisant les actions portées par le relais.
- Réaffirmer l'identité associative afin de travailler un réel projet autour de l'implication, la participation, l'engagement et le volontariat.
- Favoriser la démocratie participative en permettant la prise en compte de la parole des voyageurs

Les expérimentations

L'équipe renouvelée a eu besoin de s'approprier les outils et modes de fonctionnement du relais, les partenariats, les attentes du public. Par ce regard neuf et un questionnement naïf, des travaux ont été mis en place en groupes, l'idée étant de permettre les échanges, susciter le changement et les évolutions sur des projets ou actions qui nécessitaient d'être questionnées.

Cette période, sans aller dans une démarche de recherche-action, a permis de poser les jalons de certaines évolutions de projet en expérimentant sur le terrain. Evoluer par le « faire ». 3 piliers de l'intervention du relais ont ainsi été repensés au travers de tests sur le terrain et une évaluation en interne et en équipe.

1/ Le Hors-les-murs

Le Hors-les-murs (HLM) a toujours été pensé comme une modalité d'intervention, un outil spécifique dont le relais a pu juger de sa nécessité pour répondre aux besoins des publics. Sur l'ensemble des thématiques (animation, accompagnement, médiation), elle est le ciment de l'intervention du relais auprès des publics et un prolongement de l'action du relais en ses murs.

Les évènements survenus sur les locaux ont précipité un déploiement massif des interventions HLM et amené l'équipe à penser cette intervention de manière différente, structurée. Ce travail a abouti à un changement de prisme important : **le HLM n'est plus un simple outil mais bien un projet à part entière, intégré dans un projet de structure.**

Nous avons ainsi pu repenser les interventions en fonction des thématiques, des zones géographiques d'intervention, de types de lieux de vie et d'habitat... afin de mettre en œuvre un projet répondant à plusieurs objectifs :

- Inscrire le Hors les Murs dans le projet global avec une réelle démarche d'évaluation
- Par la planification, remettre l'équité de traitement de l'ensemble des voyageurs au cœur de l'intervention
- Rendre visible auprès des publics, du grand public et des partenaires une partie de l'activité du RAGV jusqu'alors invisible
- Permettre aux partenaires locaux de disposer de moyens leur permettant également d'aller vers les publics (scolarité, santé, habitat, accès aux droits, ccas, cms, pmi...)

S'il en était besoin, **ce projet remet en avant une dimension essentielle du projet du RAGV : l'itinérance.**

2/ Le projet Accueil

Au-delà du retravail sur le projet accueil dans le cadre du renouvellement du projet social, l'arrivée dans les nouveaux locaux et l'intégration de nouveaux salariés nous a conduit à repenser, expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement autour de l'accueil. Pour mémoire, la particularité du RAGV par rapport à d'autres centres sociaux est la gestion d'un service courrier et de domiciliation. Cette particularité génère, de fait, une modalité d'accueil spécifique. Tout l'enjeu du travail autour de la refonte du projet accueil se situe ici :

Comment redonner une dimension plus large à l'accueil du centre social que la dimension « accès aux droits », première demande des usagers ?



Ainsi, après le déménagement du Centre social, nous avons fait le choix de prendre le temps de réfléchir en équipe à différentes solutions afin d'élargir le projet accueil au-delà de l'accès aux droits :

- Mise en place de permanences de chacun des salariés pour que chacun s'investisse également dans le projet accueil et puisse présenter les actions qu'il porte sur des temps d'ouverture au public
- Réflexions sur l'installation physique de l'accueil et test de différentes modalités
- Repenser l'affichage comme un support pour valoriser les actions du RAGV et les projets portés par le public

Ces tests, cumulés aux effets de la nouvelle implantation (plus de mixité avec les publics extérieurs par exemple), nous conduisent petit à petit à fixer une organisation qui semble progressivement porter ses fruits :

- L'accueil du centre social n'est pas l'affaire uniquement des professionnels qui occupent les postes courrier, domiciliation et France Services mais bien la pierre angulaire d'un projet social que tous partagent
- Progressivement, « l'exclusivité » accès aux droits s'efface et les adhérents et visiteurs s'intéressent et se questionnent sur ce que porte plus globalement le Centre social.
- Chacun des salariés voit désormais qu'il peut proposer un projet, des actions ponctuelles qui permettent de faire vivre l'accueil.

L'ensemble de ces expérimentations, de ces travaux autour des fondations de l'association, a nourri l'écriture du nouveau projet social et contribué à la définition des priorités d'action.

L'évaluation de l'action du RAGV et le diagnostic des besoins du public nous ont permis d'aboutir à l'identification de 3 axes stratégiques pour le futur projet social du relais :

1/ Le Centre social comme levier pour l'intégration à la vie sociale locale

2/ Le centre social comme fabrique à initiatives

3/ Le centre social comme vecteur des représentations sociales sur le public

Ces trois axes stratégiques constituent la base du projet et se déclinent en un plan d'action où chacun des pans de l'intervention du relais trouve une place. En effet, la mise en œuvre des phases d'évaluation et de diagnostic a mis en avant un nécessaire travail en transversalité afin de recréer des habitudes de travail d'équipe et éviter de tomber dans l'écueil du fonctionnement en silo. Si ce mode de fonctionnement en silo a permis à chacun des salariés de partager les éléments de diagnostic et les enjeux qui émanent de la thématique dont il a la charge, l'objectif de cette phase de renouvellement était d'identifier des enjeux communs afin de penser des actions collectives répondant à l'ensemble de ces enjeux.

L'arbre à projets décliné ci-dessous reprend donc cette idée du « faire équipe » et partager collectivement le projet global du RAGV. C'est l'un des enjeux transversaux, n'apparaissant pas dans l'arbre à projets que l'on peut mettre en avant. Comme d'autres questionnements qui émanent, ce point alimente davantage la méthode d'intervention que le projet stratégique.

Les questions transversales :

- Le RAGV intervient depuis toujours sur l'ensemble des lieux de résidence des voyageurs. **Si cette méthode de l'aller-vers présente un intérêt certain pour que les familles bénéficient des actions portées par le relais, ne contribue-t-elle pas, indirectement, à l'invisibilisation du public ?**

Les familles du territoire plébiscitent ce mode d'intervention qui répond à un besoin flagrant et, pour les personnes isolées notamment, peut répondre à certaines difficultés de mobilité. De même, certaines familles sont assez nostalgiques du temps où les animations, le soutien scolaire s'effectuaient systématiquement sur les aires. **Cette situation génère des attentes spécifiques, les voyageurs souhaitant des dispositifs pour eux (camion école, ...), qui vont à l'encontre du projet d'intégration porté par le relais.**

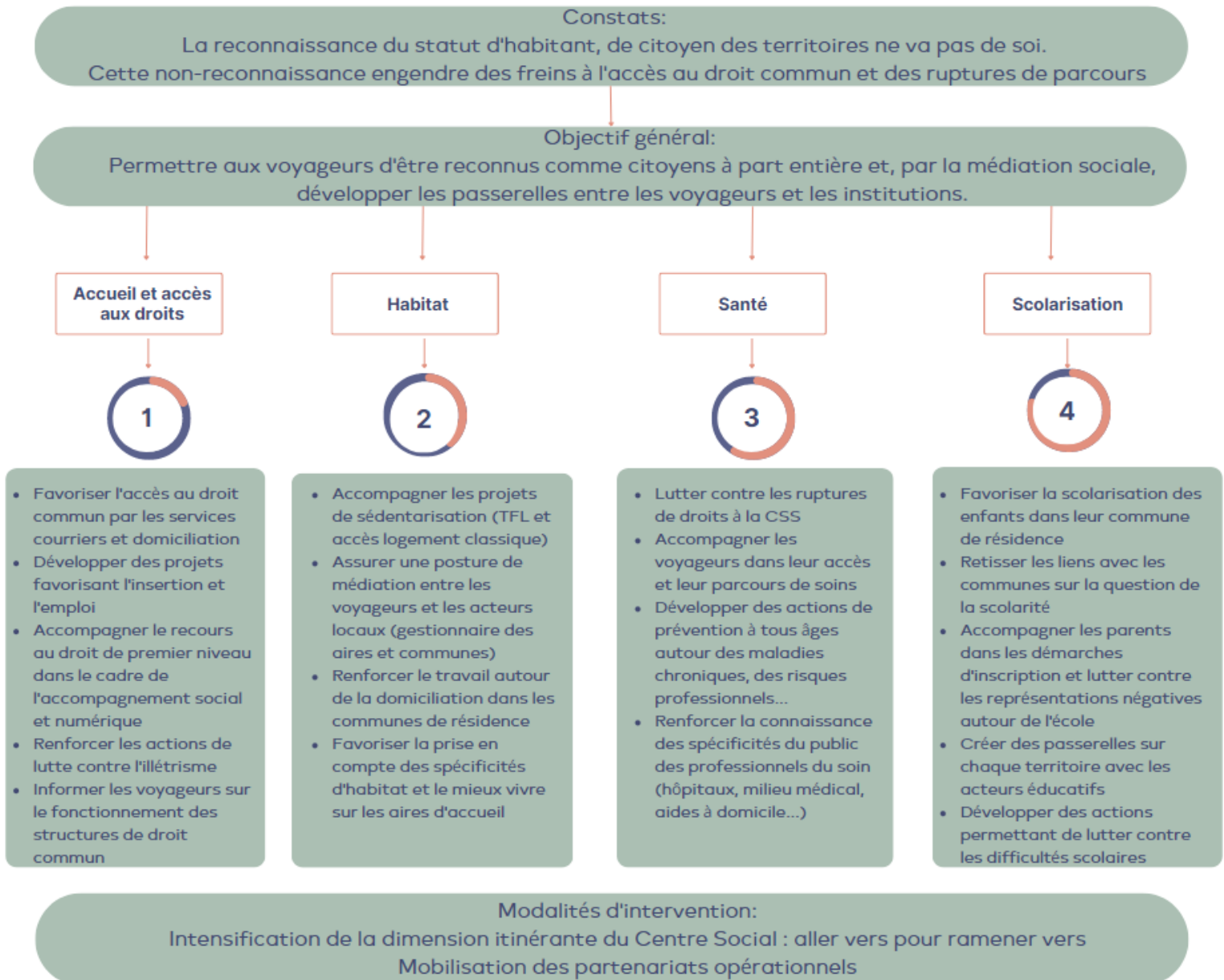
Ainsi, sur ce point, nous avons arrêté un principe assez simple. **Pour l'ensemble des projets que l'on porte, nous nous interrogerons sur la modalité d'intervention et alternons : dans les locaux du relais, sur les lieux de vie ou dans les locaux d'un partenaire du territoire.** L'objectif est de favoriser la participation, la mobilisation sans pour autant créer de nouvelles habitudes qui pourraient s'ancrer et être contre-productives.

- Le public des voyageurs s'est replié sur lui. Sur certaines questions d'« accès aux droits » transversales, nous pouvons constater une sorte de statut quo entre les institutions et les voyageurs, chacun se « complaisant » dans cette situation. Non recours au droit, non scolarisation... **Quelle doit être la position du relais lorsque les besoins exprimés par le public ne sont pas « conformes » aux valeurs d'intégration que le relais porte ?**

Là encore, le rôle du RAGV reste de mettre en œuvre ce qui semble le plus adapté au public, répondre à des besoins, qu'ils s'expriment ou non. Prendre en compte ces

spécificités tout en poursuivant les enjeux d'intégration et de lutte contre les discriminations, enjeux qui répondent aux valeurs que porte le relais. Le RAGV cherche donc à développer des projets qui amènent les publics à s'ouvrir, s'interroger pour prendre eux-mêmes leurs décisions, et changer les représentations des partenaires, du grand public. Ouvrir sur le monde en semant des graines dans les esprits.

1°) Le centre social comme levier pour l'intégration à la vie sociale locale



Ce premier axe prioritaire fixe un cap important autour de l'intégration à la vie sociale locale. Si l'accès aux droits est la première demande, le principal besoin exprimé par les familles (courrier et aide administrative), la dimension accès aux droits va plus loin et nécessite que l'on accompagne des situations concrètes diversifiées.

Sur la période du futur projet social, les modes d'accueil et d'habitat des voyageurs vont être amenés à évoluer. Des aires d'accueil vont se transformer en terrains familiaux, changeant de fait le statut des voyageurs résidant en ces lieux, de nouveaux terrains familiaux et un programme d'habitat adapté vont voir le jour. Un certain nombre de voyageurs va ainsi passer d'un statut de « quasi SDF » à un statut de locataire. En travaillant ces projets au côté de la Métropole, en partenariat avec les institutions locales, le RAGV dispose d'une opportunité intéressante pour accompagner les voyageurs dans la reconnaissance de leur statut d'habitant des territoires.

1.1) Zoom sur le projet accueil

Sans jusqu'alors réussir à trouver la « bonne formule », le projet accueil du RAGV est en constante évolution depuis plusieurs années. Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la première demande des voyageurs qui fréquentent l'accueil est une aide administrative : courrier et démarche numérique d'accès aux droits. Une fois la réponse au besoin apportée, les usagers quittent les lieux. Malgré le travail important autour de la dimension conviviale, de la mise en place de temps d'échange, l'accueil au RAGV reste très marqué par cette demande initiale.

Ainsi, nous identifions plusieurs axes de travail concret concernant l'évolution du projet accueil :

- a) **Faire de l'accueil du Centre social une vitrine des projets portés par le CS en :**
 - Repensant le travail autour de l'affichage, la communication, dans une optique de valorisation des projets portés et à venir.
 - Développant des animations ponctuelles (ateliers numériques, actions de prévention et diagnostic, animations loisirs...) permettant d'avoir un aperçu des autres actions portées.
 - Impliquant l'ensemble des salariés dans le projet accueil, en développant des projets, des permanences spécifiques sur des temps d'ouverture au public

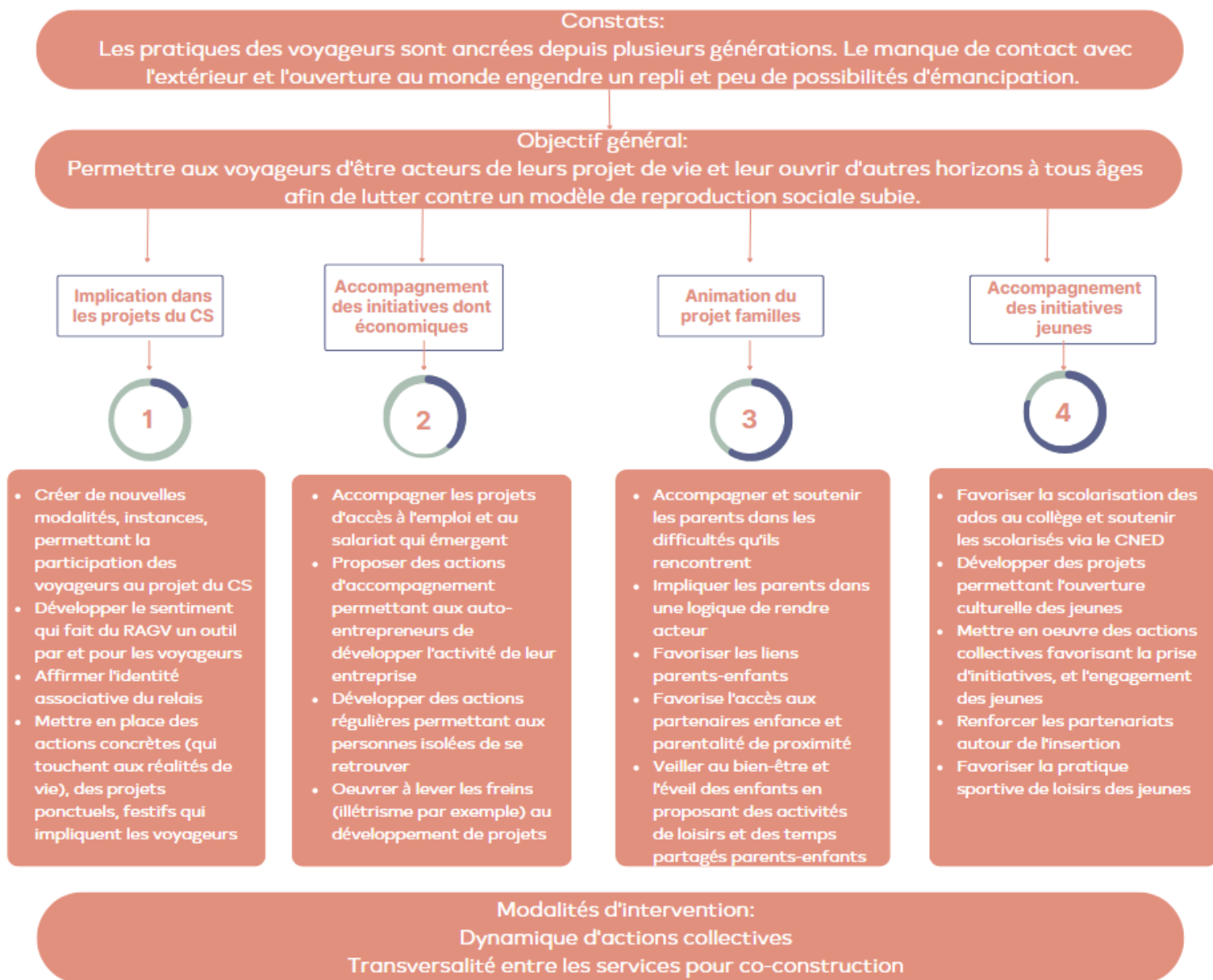
- b) **Faire de l'accueil au centre social une porte d'entrée vers une implication plus forte en :**
 - Affirmant la dimension associative du centre social.
 - Développant une communication ciblée autour du bénévolat et volontariat.

- c) **Développer le projet accueil Hors-les-Murs en :**
 - Structurant la dynamique Hors-les-Murs et les objectifs poursuivis par les différents temps de présence sur les lieux de vie.
 - Faisant du projet hors-les-murs un projet de médiation pour ramener le public vers l'accueil du CS et vers l'accès aux structures de proximité.

Les évènements rencontrés lors du précédent contrat de projet (COVID, renouvellement de l'équipe, problématique des locaux...) nous ont amené à renforcer la dynamique Hors-les-Murs qui était déjà existante mais plutôt orientée autour des activités de médiation et d'animation. Aujourd'hui, tous les pans de l'activité de RAGV (hors domiciliation) développent une dimension itinérante.

L'un des objectifs majeurs de ce nouveau contrat de projet est de poursuivre ce changement de fonctionnement et pouvoir affirmer le RAGV comme un centre social itinérant.

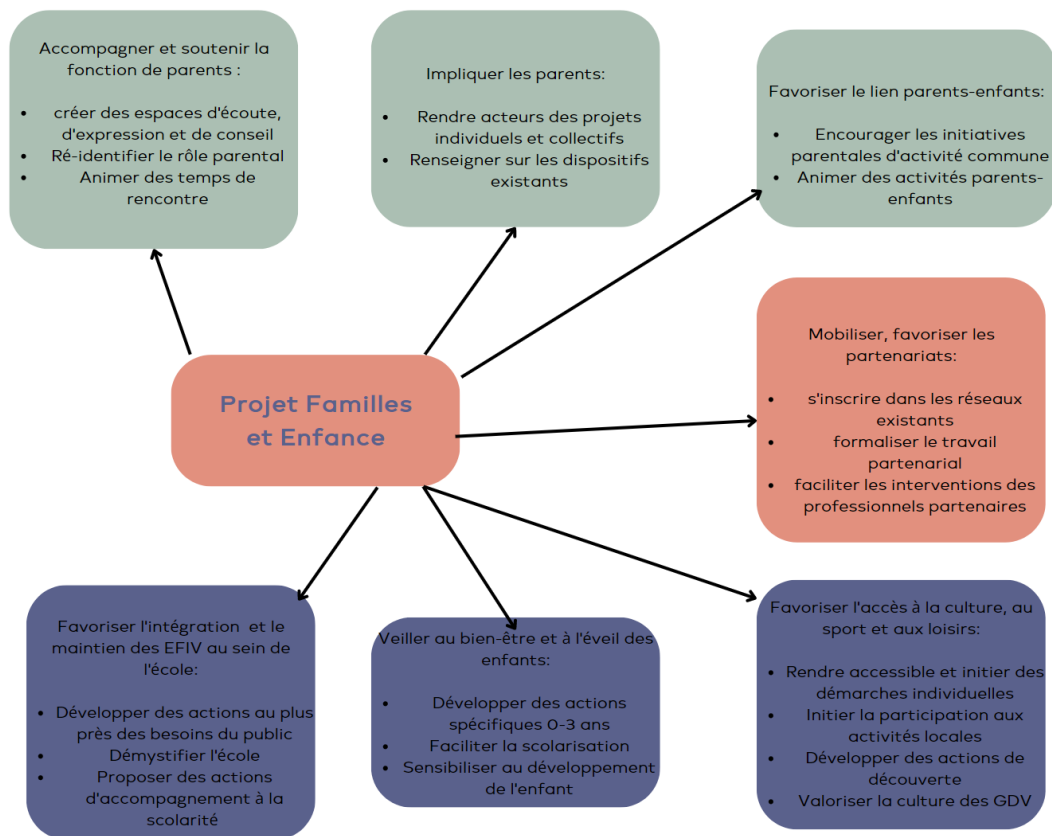
2°) Le centre social comme fabrique à initiatives



En 2022, le RAGV a fait le choix de renforcer le Pôle Enfance, Jeunesse et Familles par le recrutement d'un professionnel supplémentaire, la référente Enfance et accompagnement à la scolarité. Ce choix fut guidé par un enjeu d'importance : l'ensemble des actions à destination des familles poursuivent 2 publics cible, les parents et les enfants. Le projet familles incarne ce choix et pourrait s'intituler « Projet Enfance et Familles ».



Zoom sur le Projet Familles et Enfance



Le projet « Familles et Enfance » répond donc à plusieurs enjeux : Accompagner et soutenir les parents dans les difficultés qu'ils rencontrent, les enfants dans leur éveil.

Pour se faire, le RAGV développe des actions spécifiques avec chacune des cibles, avec un axe transversal fort autour des partenariats : **le RAGV n'a ni compétence, ni moyen, ni intérêt de tout porter, le projet Familles se situe donc dans cette même logique de médiation que l'on porte sur chacune de nos actions** : tantôt des actions portées directement par les professionnels de la structure et notamment la référente familles et la référente Enfance et Accompagnement à la scolarité, tantôt des actions co-portées accompagnées de partenaires ou de prestataires, tantôt des actions portées par les partenaires sur lesquelles les professionnels orientent ou accompagnent des publics.

2.2) Zoom sur le projet jeunesse

La période de l'adolescence revêt une dimension spécifique chez les voyageurs. Traditionnellement, elle est une période d'opposition, d'affirmation de soi et de recherche d'indépendance. Pour les voyageurs, c'est la période où se fige le modèle de reproduction sociale. Cela est dû à l'absence de liens avec le monde extérieur (faible scolarisation en établissement, faible accès à des pratiques sportives et culturelles...) et à une sorte d'intégration des attentes de la famille, de la communauté. Finalement, c'est à cette période que finit de se souder le sentiment d'appartenance, « l'identité de voyageur ». Le projet jeunesse vise à accompagner cette construction identitaire en ouvrant le champ des possibles.



Zoom sur le Projet Jeunesse

Projet Jeunesse

Mobiliser, favoriser les partenariats de proximité:

- s'inscrire dans les réseaux existants
- formaliser le travail partenarial
- faciliter les interventions des professionnels partenaires

1/ Ouvrir le champ des possibles

Soutenir les jeunes dans leurs difficultés liées à la scolarité à distance

- a. Administratif / Familles
- b. Soutien scolaire
- c. Détection des difficultés et remédiation

Accompagner leurs projets d'orientation

- a. Passerelles Droit commun
- b. Partenariats
- c. Découverte de métiers

Accompagner les projets à l'initiative des jeunes

- a. Vacances / Séjours
- b. Animations / Sport

2/ Accompagner la citoyenneté / prise de responsabilité : trouver sa place

Soutenir et valoriser les projets permettant aux jeunes de s'investir

- a. Chantiers jeunes sur les aires
- b. Mixité projets jeunes (projet avec d'autres structures)

Prévenir les difficultés rencontrées par les jeunes

- a. Favoriser le goût de la pratique sportive (prévention santé) et l'ouverture culturelle
- b. Favoriser la compréhension des règles de la société gadjé (hors communauté)
- c. Utiliser les potentialités du numérique et des réseaux pour valoriser les projets de jeunes

3°) Le Centre social comme vecteur des représentations sociales sur le public

Constats:

Les représentations à l'égard du public des voyageurs sont faussées. Les voyageurs sont majoritairement invisibles et renvoient une image globalement négatives par craintes et méconnaissance du reste de la population

Objectif général:

Lutter contre les stéréotypes en valorisant l'image des voyageurs, en rendant accessible la connaissance de leur culture et de leurs modes de vie et en développant des projets favorisant la mixité.

Organisation d'actions grand public

1

- Développer des projets (expos, conférence...) visant à rendre accessible la connaissance des publics
- Organiser des temps festifs permettant la mixité
- Organiser un événement d'importance en 2025 autour des 30 ans du CS
- Développer un projet éditorial parlant de l'histoire des familles suivies au RAGV.

Projets à dynamique de mixité sociale

2

- Accompagner les partenaires locaux dans une dynamique d'aller-vers les voyageurs
- Développer le volontariat et bénévolat au sein du relais.
- Faire de l'accueil du centre social un atout pour œuvrer à la visibilité des publics.
- Rendre visible les partenariats du RAGV en formalisant les projets communs dans le cadre de conventions
- Renforcer les actions (sorties, séjours, ...) avec les acteurs de proximité.

Identité du RAGV

3

- Renforcer la dynamique participative au sein du relais en réformant les instances
- Valoriser les actions portées par le RAGV
- Travailler à l'identité visuelle du relais
- Affirmer le rôle du relais comme expert de la question de l'accompagnement social des voyageurs (participation aux instances, rôle formateur auprès de professionnels du social...)

Modalités d'intervention:

Recherche de la mobilisation des voyageurs
Délocalisation d'actions dans des structures de la société gadjé
Faire du RAGV un terrain pour l'engagement citoyen et bénévole

A travers nos différents liens partenariaux, les difficultés à mettre en place certaines actions lorsque nous évoquons le public accompagné, nous constatons que la population des voyageurs reste très largement perçue à l'aune de stéréotypes négatifs qui impactent grandement l'intégration des voyageurs à la vie sociale locale.

Notre connaissance du public, notre capacité à les mobiliser en tant qu'acteurs de leur projet de vie, à mobiliser les partenariats permettant de développer la mixité dans nos actions doit nous permettre de poursuivre un objectif de meilleure connaissance, de valorisation. Aussi, dans son rôle de médiation, le RAGV n'a pas uniquement pour objectif d'amener les voyageurs vers le droit commun, mais bien aussi de permettre à la société (au sens large) de mieux appréhender les réalités de vie de cette population.

4°) L'évaluation du projet social

D'une manière générale, l'évaluation va chercher à mesurer l'impact de la mise en œuvre du projet social sur l'intégration à la vie sociale locale des voyageurs :

- En mesurant l'impact de l'action du RAGV sur la capacité des voyageurs à s'autonomiser dans leurs démarches.
- En mesurant l'impact de l'action du RAGV sur la prise en compte de la situation des voyageurs dans les politiques publiques locales, sur les représentations « grand public » à l'égard des voyageurs.

Chaque projet développé par le relais fait l'objet d'une fiche action spécifique dans laquelle est mentionné l'axe prioritaire auquel il se réfère, les objectifs qu'il poursuit ainsi que les critères qualitatifs et quantitatifs qui permettent de mesurer son efficacité.

Plusieurs fiches actions sont annexées au projet social à titre d'exemple, elles n'ont pas vocation à être représentatives de l'exhaustivité des projets menés.

4.1 / Evaluer l'intégration à la vie sociale locale

Quels moyens sont mis en œuvre pour favoriser cette intégration ?

Critères quantitatifs /

Nombre d'accompagnements et de suivi
Nombre d'actions favorisant la mixité des publics mises en place
Nombre d'actions de formation, de sensibilisation auprès des acteurs de terrain
Fréquence des réunions et groupes de travail avec les partenaires (CCAS, communes...)
Evolution de la scolarisation en présentiel

Critères qualitatifs /

Sollicitation par les partenaires locaux et institutionnels (repérage de l'expertise du RAGV)
Prise en compte des voyageurs comme habitants des communes dans les politiques locales (politique d'aide sociale des CCAS, dispositifs type PRE, Territoire 0 chômeurs...)

4.2 / Evaluer la prise d'initiative du public

Quels moyens sont mis en œuvre pour permettre aux voyageurs de s'inscrire dans une logique d'acteur ?

Critères quantitatifs /

Nombre d'actions / de projets développés à l'initiative des voyageurs. Zoom sur les projets jeunes
Participation active des voyageurs aux événements organisés par le RAGV
Nombre d'accompagnements sur des démarches actives (salarial, parcours d'insertion, accès au logement...)
Nombre de participants aux actions collectives, notamment les actions de prévention
Nombre de projets développés entraînant une participation régulière (notamment actions à destination des adultes isolés)

Critères qualitatifs /

Identification par le public du RAGV comme acteur de l'accompagnement sur des initiatives et projets
Capacité du public à comprendre qu'il peut agir sur les problématiques qu'il rencontre
Capacité des professionnels du RAGV à écouter et développer des actions répondant aux demandes du public
Capacité des professionnels du RAGV à co-construire (en interne et / ou avec des partenaires) des projets permettant de répondre aux problématiques du public

4.3 / Evaluer l'évolution des stéréotypes vis-à-vis du public et du RAGV

Quels moyens sont mis en œuvre pour permettre de valoriser le public et changer les représentations ?

Critères quantitatifs /

Participation du public hors voyageurs aux actions du RAGV
Nombre de partenaires mobilisés sur des actions HLM
Nombre d'actions « grand public » de valorisation du public menées (conférences, formations, évènements divers...)
Nombre de participants à ces actions « grand public »
Nombre de nouveaux bénévoles impliqués

Critères qualitatifs /

Développement de relations directes, hors médiation du RAGV, entre voyageurs et institutions locales
Développement de nouveaux projets d'accueil et d'habitat sur des communes non pourvues
Développement de l'engagement hors politique au sein des instances du RAGV

4.4 / Evaluation du projet familles

Comment aider les familles à s'approprier le projet familles mis en place par le centre social ?

Critères quantitatifs /

Nombre de projets accompagnés suite à l'expression des familles
Nombre d'actions conjointes avec des structures de proximité
Nombre d'accompagnement à l'utilisation de dispositifs d'aide aux familles (VACAF, BTL...)
Nombre de projets favorisant le lien parents-enfant
Nombre de projets familles impliquant les pères
Nombre de projets s'appuyant sur les savoir-faire des familles
Nombre de projets impliquant les familles faisant le lien avec d'autres problématiques portées par les professionnels du relais (prévention, santé, habitat, usage du numérique, insertion...)

Critères qualitatifs /

Implication des professionnels du relais (hors pôle Enfance, familles, Jeunesse) dans le projet familles
Amélioration du bien-être des parents / Sentiment de valorisation
Prise d'initiative par les familles / Expression des besoins et envies

4.5 / Evaluation du projet Jeunesse

Comment aider les jeunes à ouvrir le champ des possibles ?

Critères quantitatifs /

Nombre de projets développés à l'initiative des jeunes
Nombre de projets développés favorisant l'engagement des jeunes
Nombre de jeunes accompagnés dans des démarches d'insertion professionnelle
(Mission locale, formation professionnelle...)
Nombre de projets mixant le public jeunes voyageurs et jeunes de tous horizons
Taux de scolarisation des adolescents en établissement
Nombre de sorties, séjours coorganisés avec les jeunes

Critères qualitatifs /

Prise d'initiative et capacité à faire part de leurs envies par les jeunes
Valorisation des jeunes auprès des familles et « voisins »
Repérage par les jeunes du relais comme accompagnateur d'initiatives

Les fiches action





FICHE ACTION 1.1.1

Intitulé de l'action :

Renforcer le projet accueil au service du projet social

Constat : la première demande des voyageurs qui fréquentent l'accueil est une aide administrative : courrier et démarche numérique d'accès aux droits.

Objectif Principal : Faire de l'accueil du Centre social une vitrine des projets portés par le CS

Référents de l'action :

Aline HAREL, référente accueil

Acteurs internes associés :
Tous les salariés

Partenaires d'action :

/

Calendrier de l'action :

Permanent

Financeurs sollicités :

Caf (Projet accueil du CS),
DDETS pour la domiciliation et le service courrier, Département, Métropole

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

Le projet accueil du RAGV est en constante évolution depuis plusieurs années. Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la première demande des voyageurs qui fréquentent l'accueil est une aide administrative : courrier et démarche numérique d'accès aux droits. Une fois la réponse au besoin apportée, les usagers quittent les lieux. Malgré le travail important autour de la dimension conviviale, de la mise en place de temps d'échange, l'accueil au RAGV reste très marqué par cette demande initiale.

Descriptif de l'action :

Repenser le travail autour de l'affichage, la communication, dans une optique de valorisation des projets portés et à venir.
Développer des animations ponctuelles (ateliers numériques, actions de prévention et diagnostic, animations loisirs...) permettant d'avoir un aperçu des autres actions portées.
Impliquer l'ensemble des salariés dans le projet accueil, en développant des projets, des permanences spécifiques sur les temps d'ouverture au public

Les objectifs poursuivis :

Favoriser la participation aux actions collectives
Renforcer la connaissance par les usagers de l'équipe et des projets qu'elle porte
Favoriser le lien et la transversalité des actions entre les membres de l'équipe
Favoriser la capacité des voyageurs à être force de propositions pour les futurs projets portés par le RAGV

Les conditions de réussite de l'action :

L'implication de toute l'équipe dans le projet accueil
Une communication facile à lire et à comprendre
Un accueil qui vit et qui va vers les usagers

L'évaluation :

- Nombre d'usagers participant aux animations de l'accueil
- Nombre d'idées exprimées par les voyageurs et de projets menés suite à ces idées
- Nombre de permanences et d'animations proposées à l'accueil
- Nombre de voyageurs s'inscrivant via l'accueil aux actions collectives



FICHE ACTION 1.1.2

Intitulé de l'action :

Intégration à la vie sociale locale

Constat : Le projet social du RAGV couvre les besoins partagés par une majorité du public. Localement, en fonction de leurs lieux de vie, les voyageurs rencontrent des problématiques spécifiques.

Objectif Principal : Favoriser l'intégration des voyageurs à la vie sociale locale

Référent de l'action :

Emmanuel Marie,
directeur

Acteurs internes associés :

Ensemble des salariés,
bureau

Partenaires d'action :

Métropole
Collectivités locales
1 représentant des
habitants

Calendrier de l'action :

Janvier 2024 - action
pérenne

Coût de l'action :

Financeurs sollicités :

Intégré au fonctionnement
global, en lien avec le
schéma départemental
(financement métropole,
Etat et Département)

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

- Les situations et besoins des voyageurs sont hétérogènes en fonction de leur lieu de vie. Selon les lieux, la scolarisation, l'accès aux services... sont plus ou moins difficiles.
- Il n'existe pas aujourd'hui de hiérarchisation des priorités à l'échelle des territoires.
- Certaines collectivités territoriales n'ont aucune connaissance / implication dans la vie des voyageurs qui résident sur leur territoire communal.

Descriptif de l'action :

- Dans le cadre du diagnostic du projet social, mise en lumière des spécificités locales
- Mise en place de comités locaux (RAGV, Métropole, Commune, 1 représentant habitant) : partage du diag, échange sur projets et méthodes
- Rédaction des projets sociaux locaux : priorités, qui fait quoi.
- Suivi par le comité local se réunissant 2 fois / an

Les objectifs poursuivis :

- Rendre acteurs les voyageurs, habitants d'une aire, dans la résolution des problématiques qu'ils rencontrent
- Favoriser les liens/passerelles avec les services de proximité
- Renforcer les partenariats avec les services communaux et CCAS
- Fluidifier l'accès aux services (scolarisation, domiciliation...) en actant les procédures dans les projets sociaux des aires.
- Améliorer la connaissance du public par les acteurs des collectivités territoriales

Les conditions de réussite de l'action :

Une nécessaire implication des habitants et des collectivités territoriales
Une hiérarchisation de l'intervention en fonction des problématiques rencontrées
Des comités à faire vivre
La capacité des collectivités à aller vers le RAGV

L'évaluation :

- Couverture des aires d'accueil par des projets sociaux (ou du moins des priorités du projet social du RAGV)
- Amélioration de l'accès aux dispositifs de droits communs (scolarisation, domiciliation en CCAS)
- Participation aux événements et manifestations communales
- Régularité et participation aux comités locaux



FICHE ACTION 1.1.3

Intitulé de l'action :
Atelier lecture/ écriture

Constat : L'illettrisme chez les voyageurs est fréquent. Les adultes GDV se retrouvent parfois en difficulté face au quotidien et aux démarches administratives qui les incombent.

Objectif Principal : Accompagner les voyageurs dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture afin d'arriver vers une autonomisation des démarches de la vie quotidienne.

Référent de l'action :

DARRY Clémence
Référente RSA

Acteurs internes associés :

Bénévole

Partenaires d'action :

AGIR ABCD

Calendrier de l'action :

octobre 2023 – décembre 2024

Cout de l'action :

3000 € (coordination, défraiement bénévoles + achats matériel pédagogique)

Financeurs sollicités :

ANLCI, Département

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

Les GDV évoluent dans un contexte de vulnérabilité lié à un manque de connaissance des droits communs. Ces personnes sont souvent en retrait lorsque cela concerne les démarches administratives, elles n'ont pas confiance en elles et n'osent pas faire seules. Cela génère une dépendance et une difficulté à aller vers l'autonomie.

Descriptif de l'action :

L'action menée est un atelier d'1h 30 environ, 2 fois par semaine. Il est à destination des voyageurs bénéficiaires du RSA étant domiciliés au 4 chemin de halage.

Cet atelier est collectif, il est mené par des bénévoles extérieurs ou bien de l'association AGIR ABCD.

Durant l'atelier, les bénéficiaires sont accompagnés sur des exercices les amenant à développer leurs connaissances.

Les objectifs poursuivis :

- Renforcer les savoirs de base.
- Favoriser l'autonomie des GDV.
- Susciter l'envie et l'intérêt d'apprendre.
- Participer aux ateliers régulièrement.
- Accompagner les voyageurs dans les démarches d'accès à la formation.

Les conditions de réussite de l'action :

- Ateliers fréquents et réguliers.
- Confiance entre les bénévoles et les BRSA (bénéficiaires du RSA).
- Intérêt et progrès des voyageurs.
- Favoriser la valorisation de soi et l'autonomie.

L'évaluation :

- Quantifier la participation des voyageurs
- Mesurer l'impact de cet atelier
- Aider à prendre conscience ce que favorise la lecture et l'écriture -> accès aux droits
- Demander et accéder à des parcours de formation



FICHE ACTION 1.2.1

Intitulé de l'action :

« Construire sa forme d'habitat pour mieux y vivre »

Constat : La question de l'habitat est un point central chez les voyageurs. Elle est au cœur des conversations quel que soit l'âge, le lieu et le lien existant entre les familles GDV.

Objectif Principal : Recueillir les attentes des voyageurs sur l'état de besoins nécessaire à leur quotidien. Habitat mobile, projet maison, TFL ... Accompagner les familles dans les étapes qui améliorent l'habitat actuel et construire l'habitat de demain.

Référents de l'action :

Naomi POLIMENI
Médiatrice Habitat

Acteurs internes associés :

Partenaires d'action :

Métropole Rouen
Normandie

Calendrier de l'action :

Janvier 2024 à Décembre 2024 (action pérenne)

Coût de l'action :

40 000€ (poste médiatrice habitat)

Financeurs sollicités :

Métropole + Département
(fonctionnement global)
Fondation de France

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

La caravane est l'habitat par définition des membres de la communauté GDV. Pas si mobile et pas tant esprit vacances ! La réalité de leur quotidien en donne une toute autre définition.

Espace restreint, crédit, sur-occupation, redevance parking, contraventions. Le besoin croissant des ménages en termes de stabilité et de confort pousse la référente habitat à envisager des actions autour de l'amélioration de leurs espaces de vies existants et ceux en cours de construction.

Descriptif de l'action :

- Atelier autour d'outils techniques
- Informer sur les dispositifs d'aide relatifs au logement
- Création temps d'échanges sur l'aménagement d'espaces commun et individuels
- Ateliers Collectifs de mise en situation (appeler un fournisseur EDF)

Les objectifs poursuivis :

- Participer aux comités d'attribution de la métropole (opérations d'habitat à venir)
- Relai d'informations TERRAIN – INSTITUTIONS
- Accompagner les démarches d'accès au logement
- Sensibiliser les locataires sur le budget (payer un loyer)
- Suivi des ménages locataires
- Faciliter la communication avec les organismes de services logement.

Les conditions de réussite de l'action :

- Lien de confiance avec les familles
- Communication simplifiée
- Fréquence régulière du suivi des familles
- Susciter la curiosité, l'intérêt pour une implication volontaire et non subis
- Bonne articulation entre terrain et atelier au Relais

L'évaluation :

- Combien de DDL aboutissent ?
- Qualité d'échanges avec les voyageurs lors des ateliers.
- Quantifier la participation des usagers
- Rapport qualité – quantité des ateliers mis en place (pertinence)
- Voyageurs demandeurs – acteurs- ou spectateur ?
- Compréhension du fonctionnement administratif d'une DDL d'A-Z ?
- Nombre et qualité des échanges entre organismes extérieurs et usagers



FICHE ACTION 1.3.1

Constat : Certaines pratiques, ancrées dans les habitudes de vie des voyageurs, semblent désormais désuètes. Devant certaines peu questionnées, il convient de semer les prémices de la réflexion afin de les faire évoluer sans être dans la confrontation des modes de vie.

Objectif Principal : OG 1 : Accompagner et soutenir la fonction parentale

Op 2 : ré-identifier le rôle parental

OG 3 : veiller au bien-être et à l'éveil des enfants

OP2 : sensibiliser au développement de l'enfant

Intitulé de l'action :

Prévention : les actions de sensibilisation vers les enfants, adolescents et parents voyageurs

Référent de l'action :

Référente familles

Acteurs internes associés :

Référente enfance et scolarité

Référent jeunesse

Médiateur santé

Partenaires d'action :

Associations de prévention, associations sportives, professionnels du soin et de la prévention, professionnels de la nutrition

Calendrier de l'action :

Janvier 2024 – Décembre 2027

Cout de l'action :

Financeurs sollicités :

Caf (ACF), ARS, CPAM, CARSAT

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale

Axe 2 : Fabrique à initiatives

Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public

Axe Parentalité / Animation Collective Familles

Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

La sensibilisation semble être une réponse et une étape essentielle à la prise de conscience d'un public éloigné de certaines réalités.

En effet, les données liées au développement physique et psychoaffectif de l'enfant, suivi médical, addictions, ... sont assez méconnues, il convient donc d'informer et de sensibiliser par le biais d'actions de prévention.

Descriptif de l'action :

Proposer un programme annuel d'informations à transmettre en diversifiant les supports et facilitant ainsi l'échange :

- décoration de l'accueil / campagne de prévention

- Ateliers parents-adultes /ateliers enfants

- accompagnement des professionnels sur les aires

Les thèmes abordés autour du développement de l'enfant : écrans, rythme de l'enfant, équilibre alimentaire, suivi médical, santé buccodentaire, sport, hygiène, grossesse précoce, addictions, vie affective et sexuelle, dépistage, compétences psychosociales ...

Ces temps de préventions peuvent adresser au public élargi et cibler les personnes en fonction des risques repérés.

Les objectifs poursuivis :

- Réduire les risques liés aux comportements non adaptés en sensibilisant les personnes grâce à la mise en place d'actions
- Promouvoir les « bonnes » pratiques (éducation à la santé), les inclure dans le quotidien
- Adapter les supports afin que les informations soient comprises et transposables par tous

Les conditions de réussite de l'action :

Construire sur une approche transversale de la thématique

Choix des techniques d'intervention (démarches participatives, manipulation, supports visuels...)

Choix des thématiques en fonction des besoins repérés

Adapter la thématique à la réalité de terrain

L'évaluation :

Nombre d'actions menées

Nombre de personnes touchées

Mesure de l'impact (entretien collectif suite à l'intervention + individuel)



FICHE ACTION 1.3.2

Intitulé de l'action :

Médiation en Santé

Constat : Le public gens du voyage est éloigné voir très éloigné du soin, soit par méconnaissance, soit par crainte ou par stigmatisation.

Objectif Principal : permettre l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits des gens du voyage

Améliorer la prise en charge par les professionnels médico-sociaux

Référents de l'action :

Sébastien BOIVIN,
médiateur santé

Acteurs internes associés :

Ensemble des salariés

Partenaires d'action :

Acteurs du soin, de la
prévention, CPAM...

Calendrier de l'action :

Permanente

Cout de l'action :

50 000 €

Financeurs sollicités :

ARS

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1: Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2: Fabrique à initiatives
- Axe 3: Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic : Le public vit dans des conditions précaires qui ne permettent pas d'avoir des conditions optimales pour l'amélioration de sa santé, En effet certains lieux de vie sont isolés, dégradés de par leur situation géographique. Le public souffre de discrimination de par son appartenance qui ne facilitent en rien l'accès aux soins.

Les maladies chroniques sont surreprésentées, l'espérance de vie beaucoup plus faible que pour le reste de la population.

Dans ce cadre la médiation en santé peut-être un vecteur facilitant pour l'amélioration des conditions de santé des publics

Descriptif de l'action :

- Accompagner / orienter le public
- Promouvoir auprès des professionnels médico-sociaux les conditions de vie et les particularité sociales, culturelles pour une meilleure prise en charge
- Amener le public vers le droit commun
- Plaidoyer pour l'amélioration en santé des gens du voyage
- Mise en œuvre d'actions de prévention pour permettre aux voyageurs une prise de conscience et les rendre acteurs

Les objectifs poursuivis :

- Permettre une meilleure connaissance des offres de soins de son territoire
- Permettre d'orienter vers les bons professionnels selon la pathologie
- Informer/former les professionnels pour une meilleures connaissances du public et plus largement de la précarité
- Être présent et porter une vision fine du public lors d'instance

Les conditions de réussite de l'action :

Aller vers le public
L'implication des professionnels et des partenaires
La mise en place d'information et de prévention
La capacité du public à être acteur de ses démarches

L'évaluation :

- Nombre d'accompagnement finalisé avec ou sans orientation
- Nombre de professionnels sensibilisés
- Nombre de visite à domicile
- Nombre d'action de prévention

FICHE ACTION 1.4.1



OBJECTIF DE L'ACTION

OG : Favoriser l'accès aux loisirs, l'ouverture culturelle des enfants et familles.
OP : Proposer des activités innovantes et à visée sociale

INTITULE DE L'ACTION

« Partir en livre »
Thème : liberté

CONSTAT

Les enfants du voyage sont très peu ou pas du tout lecteurs. Malgré ça, ils ont un intérêt pour le livre et sont demandeurs de temps d'animation autour du livre.

REFERENT DE L'ACTION

Référente enfance :
PREIRA Belfi

ACTEURS INTERNES ASSOCIES

Référente famille
Référente accueil

PARTENAIRES D'ACTION

Association « Lis moi les mots »
CNL (Centre National du Livre)

CALENDRIER DE L'ACTION

septembre 2023 – juin 2024

COUT DE L'ACTION

Prévisionnel : 1050€

FINANCEURS SOLLICITES

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Crainte et/ou méconnaissance du système scolaire.
Arrivée tardive des enfants au sein des établissements scolaires.
Absentéismes et/ou décrochage scolaire qui nuis à l'acquisition de la lecture.
Accompagnement scolaire difficile au sein de la cellule familiale.
Livre inexistant dans l'environnement familiale.

AXE DU PROJET SOCIAL AUQUEL SE REFERE L'ACTION

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'association « Lis moi les mots, interviendra sur plusieurs séances auprès de notre public. Différentes histoires seront lues aux enfants. Les bénévoles et partenaires du projet déploieront différents supports pour faire découvrir les multiples facettes d'une histoire.
Deux ateliers créatifs seront mis en place par deux auteures de livre jeunesse. Afin de faire entrer le livre au sein de leur environnement familial, une sortie famille à la librairie La Tonne est prévu afin que les enfants découvrent une librairie et de choisir d'acheter des livres grâce au « chèque lire » qu'ils auront gagné.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Lutter contre illettrisme.
Faire de l'action autour du livre un moyen de lever les craintes et d'échanger sur l'école
Apporter un outil au quotidien des enfants afin de donner une continuité à la lecture au sein du foyer.
Susciter leur imaginaire dans une visée d'ouverture culturelle.
Renforcer la participation de partenaires et bénévoles auprès du public
Pérenniser l'action et le partenariat

LES CONDITIONS DE REUSSITE DE L'ACTION

- Mobilisation du public lors des actions.
- Mobilisation du public lors des achats livre en librairie.
- Interaction des enfants lors des lectures.
- Évaluation du projet par le public.

L'EVALUATION

Nombre d'enfants participant aux actions
Participation des parents à certains temps
Nombre de bénévoles mobilisés

L'action a-t-elle permis un échange avec les familles autour de la scolarisation ?



FICHE ACTION 1.4.2

Intitulé de l'action :

Scolarisation des enfants du voyage

Constat : La scolarisation des enfants du voyage est fragile malgré l'obligation scolaire

Objectif Principal : Faciliter l'intégration des enfants du voyage au sein des établissements scolaires.

Référents de l'action :

Référente enfance
scolarité

Acteurs internes associés :

Référente famille
Référent jeunesse
Médiateur santé
Référent RSA

Partenaires d'action :

DAASEN / écoles / Collège
Services scolarité des
communes
Acteurs CLAS territoriaux

Calendrier de l'action :

Octobre 2023 – Décembre
2027

Coût de l'action :

€ (en fonction du nombre
d'enfants et donc
d'ateliers)

Financeurs sollicités :

Caf, DDETS

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1: Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

Crainte des familles à scolariser leurs enfants dès 3 ans.
Arrivée tardive des enfants au sein des établissements scolaires générant des retards qui génèrent à leurs tours d'autres craintes à la scolarisation (mise à l'écart)
Absentéismes et/ou décrochage scolaire qui nuisent à la l'acquisition des apprentissages.
Environnement de vie non propice à un suivi scolaire à la maison.
Absence de fréquentation par les GDV des services périscolaires, des dispositifs type PRE, ...

Descriptif de l'action :

Développer des actions au plus près des besoins du public.

- Acc des familles à l'inscription scolaire via les espaces famille
- Acc physique des familles vers les services communaux concernées
- Préfigurer un projet CLAS pour les enfants inscrits en établissement ou au CNED.
- Inclure des services civiques, bénévoles, stagiaires BPJEPS à nos actions d'accompagnement à la scolarité.

Démystifier l'école auprès du public.

- Instaurer des temps d'échange avec les établissements scolaires
- Développer le partenariat éducation nationale

Les objectifs poursuivis :

Favoriser la scolarisation en rappelant aux familles l'obligation scolaire

Favoriser le lien entre les établissements (écoles, enseignants, services communaux...) et les familles

Intégrer les enfants du voyage dans les dispositifs de droit commun (PRE, devoirs faits...)

Expérimenter un projet CLAS sur des territoires non couverts

Les conditions de réussite de l'action :

Repérage du RAGV par les partenaires scolarisation (Ecoles, collèges, services scolarité des communes...)

Prise en compte des voyageurs dans les dispositifs de droit commun

Travailler un projet spécifique à la bascule école / collège

L'évaluation :

Taux de scolarisation des enfants

Nombre d'actions de médiation, de rencontres entre partenaires scolarité et parents

Mise en place d'un groupe CLAS

Nombre d'enfants inclus dans les dispositifs de droit commun (PRE, devoirs faits...)



FICHE ACTION 2.3.1

Intitulé de l'action :

Café des parents

Constat : Même si le mode d'habitation des Gens du Voyage implique souvent une proximité au sein des terrains/aires, les échanges n'en sont pas forcément facilités. Ils peuvent se limiter aux sujets courants, ordinaires et être impactés par les actes de la vie quotidienne.

Objectif Principal : OG 1 : accompagner et soutenir la fonction de parent
OP 3 : Impliquer les parents en les rendant acteurs

Référent de l'action :

Référente famille

Acteurs internes associés :

Référente enfance
Référent.e jeunesse
Médiateur santé

Partenaires d'action

En fonction des thématiques et des lieux : IEN, PMI, association partenaire...

Calendrier de l'action :

Janvier 2024 – Décembre 2027

Cout de l'action :

Financeurs sollicités :

Caf (ACF)
REAAP

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

La parentalité est une fonction complexe qui a besoin d'être accompagnée. La création d'espaces conviviaux d'expression, d'écoute et de conseils spécifiques semble une réponse adaptée afin de recueillir les problématiques, d'impulser des temps d'échanges et d'apporter collectivement des réponses. Il s'agit de rassurer et de motiver le parent dans ses fonctions en lui rappelant qu'il n'est pas seul et qu'il peut agir sur l'environnement de son enfant et de la famille en s'appuyant sur la dynamique de groupe. Cette action est mise en place afin de constituer un collectif de parents en vue d'impliquer les GDV dans des projets individuels et collectifs et ainsi agir sur leur situation grâce à une démarche active.

Descriptif :

Mettre en place des temps d'écoute, de recueil, d'observation des besoins
Créer des temps d'échanges sur les difficultés rencontrées
Conseiller et/ou orienter vers un professionnel de l'équipe, une structure spécialisée ou un dispositif existant
Proposer des ateliers de prévention
Chaque atelier, sortie, rencontre est propice aux échanges, le fait de créer un temps régulier et spécifique amène un cadre et incite à se projeter.
Le café des parents est mis en place sur les aires à raison d'une fois par semaine.

Les objectifs poursuivis :

- Faciliter la prise de parole par la création d'un espace convivial
- Rompre l'isolement
- Valoriser les compétences parentales
- Favoriser l'estime de soi
- Identifier et apporter une réponse collective (soutien, outils, conseils, prévention, ...) par le partage d'expériences à partir de questionnements individuels
- Faire émerger des envies et des possibilités grâce à la dynamique de groupe

Les conditions de réussite de l'action :

Mise en place de démarches participatives (support d'ateliers : photolangage, partir d'exemples concrets)
Aménagement d'espaces conviviaux propice à l'échange
Motivation du parent
Saisie des informations, même hors cadre café des parents (réactivité)
Valorisation (se sentir écouté pour proposer à leur tour)
Faire vivre l'action (diversification des supports, des intervenants, des sujets d'échanges, ...)
Motiver et Accompagner les demandes

L'évaluation :

- Nombre d'interventions proposées
- Nombre de participants
- Qualité des échanges
- Nombre de propositions d'actions individuelles et collectives
- Nombre d'actions poursuivies

A long terme :

- Evolution vers un « comité » (plus institutionnel, participation de membres au CA)
- Demandes spontanées, richesse des échanges



FICHE ACTION 2.3.2

Intitulé de l'action :

Développer une stratégie de communication adaptée

Constat : La communication est un élément essentiel. Dans ce contexte, elle a pour but de promouvoir les actions proposées par le relais. Elle permet de transmettre l'information. Elle doit être adaptée et diversifiée afin de s'adresser au plus grand nombre.

Objectif Principal : OG 1 : accompagner et soutenir la fonction de parent
OP 1 : Créer des espaces d'écoute, d'expression, de conseils et d'informations

Référent de l'action :

Chaque référent du Pole animation sociale

Acteurs internes associés :

Tous les membres de l'équipe

Partenaires d'action :

Agents gestionnaires de la Métropole

Calendrier de l'action :

Pérenne

Cout de l'action :

8000 € (0,2 ETP + consommables)

Financeurs sollicités :

Caf (différentes PS) + Métropole et Département (fonctionnement global)

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

La communication est en cours d'expérimentation. La présence partielle des voyageurs peut laisser penser que la communication est peu efficace. La démarche est questionnée par l'équipe au regard des retours de non informations par les GDV. Toutefois, une stratégie a été mise en place, il est envisagé de la formaliser afin de s'appuyer sur un schéma concret et pouvoir en tirer des conclusions palpables et réajustables. Auprès des voyageurs, cette communication tend à susciter l'implication par une information adaptée afin qu'ils puissent s'inscrire dans l'agir.

Descriptif de l'action :

- 1. création du flyer infographie double :** « événements du territoire/actions RAGV »
- 2. Infos en présentiel sur les aires :**
 - Pendant les animations « Tchoum »
 - Passage sur les aires et sur les rassemblements
 - lors de la venue au RAGV
- 3. Affichage** au RAGV, dans le Tchoum et sur les aires
- 4. Diffusion sur les Réseaux sociaux** (snap – facebook – WhatsApp – site RAGV)
- 5. Distribution de flyers dans les boîtes courriers ciblées**
- 6. Rappel des informations après l'inscription (réseaux, appel téléphonique, sms ...)**

Les objectifs poursuivis :

- Formaliser la communication – évaluer et réajuster les pratiques
- Uniformiser la stratégie de communication
- Apporter une meilleure visibilité au public par une ritualisation des pratiques
- Délivrer l'information équitablement
- Influencer sur la capacité d'agir des voyageurs

Les conditions de réussite de l'action :

- Mise en place d'une communication visuelle, adaptée au public non lecteur
- Diffusion de l'info par tous les membres de l'équipe
- Mise en place d'un temps dédié à la promotion des actions sur les aires
- Ne pas confondre diversification et multiplication
- Appropriation des supports par le public

L'évaluation :

Les indicateurs permettant d'évaluer la réussite de l'action

- Nombre de participants
- Entretien individuels (questionnement sur ce qui a été efficace et ce qui a manqué)
- Recensement du nombre de personnes informées



FICHE ACTION 2.3.3

Intitulé de l'action :

« Actions : Petite enfance »

Constat : Les interventions en faveur du développement de la petite enfance constituent l'un des facteurs essentiels afin de garantir une base solide pour l'apprentissage et le comportement tout au long de la vie, la qualité des premières expériences d'un enfant est déterminante. Les enfants sont peu confrontés à la vie en collectivité et aux apprentissages en lien ce qui peut induire des difficultés de socialisation, des écarts, des manques...

Objectif Principal : OG 3 : Veiller au bien-être et à l'éveil des enfants

OP 1 : Développer actions spécifiques 0/3 ans / OP 2 : faciliter la scolarisation

OP 3 : Sensibiliser au développement de l'enfant

Référent de l'action :

Référente famille

Acteurs internes associés :

Référente enfance

Médiateur santé

Partenaires d'action :

Interlude

PMI

Autres LAEP

CMS

Psychomotricien

Calendrier de l'action :

Septembre 2023 – juin 2024

Cout de l'action :

6000 €

Financeurs sollicités :

Caf (ACF)

REAAP (Caf + Département)

ARS

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale

Axe 2 : Fabrique à initiatives

Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public

Axe Parentalité / Animation Collective Familles

Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

La caravane est un habitat concis qui demande de la rigueur, le matériel pédagogique y a une place restreinte voir nulle par manque de place.

Peu de scolarisation, peu de propositions pour les enfants 0 – 3 ans

Les jeunes mères sont isolées, peu de contact avec les professionnels

Peu d'activités psychomotrices, cognitives pratiquées

Peu de sensibilisation aux pratiques en faveur du développement de l'enfant

Descriptif de l'action :

Ateliers spécifiques aux enfants de 0 à 3 ans sur les aires (1 mercredi am sur 2)

Accompagnement sur les dispositifs adéquats (LAEP et/ou autres si besoin) en individuel et/ou groupe

Intervention des professionnels sur les aires (repérage des besoins, identification des professionnels et accompagnement)

Actions de sensibilisation au développement de l'enfant (semaine parentalité, quinzaine petite enfance, ateliers de prévention...)

Les objectifs poursuivis :

Accompagner le développement physique, psychomoteur, affectif et social de l'enfant

Sensibilisation des parents au développement de l'enfant

Dédramatiser la scolarisation

Faciliter les interventions des professionnels

Favoriser le lien parents/enfant

Les conditions de réussite de l'action :

Communication efficiente

Suivi individuel régulier (formalisation)

Régularité des ateliers

Implication des parents

Supports pertinents et adaptés

Qualité et pertinence des informations transmises lors des actions

L'évaluation : observations/entretiens familles et professionnels

Nb de participants sur les ateliers du mercredi matin

Nb de familles accompagnées sur des dispositifs extérieur

Nb d'interventions de partenaires sur les aires

Des échanges ont-ils eu lieu ?

Nb d'actions de sensibilisation

Nb de parents touchés par les temps de sensibilisation

Des questionnements ont-ils émergés ?

Des échanges de pratiques ont-ils eu lieu ?

Des apports de connaissances ont-ils été observés ?

Des échanges parents/enfants sont-ils observés ?



FICHE ACTION 2.3.4

Intitulé de l'action :

Parent : du temps pour soi

Constat : La prise de temps pour soi, le lâcher prise,... sont des notions peu connues et/ou très peu exploitées par les GDV même si elles sont reconnues comme essentiel au bien-être, à l'équilibre, à l'estime de soi et donc à la prise en soin/prise en compte de l'autre.

Objectif Principal : OG 1 : Accompagner et soutenir la fonction parentale
OP 4 : Prendre soin de soi, pour bien accompagner

Réfèrent de l'action :

Référente famille

Acteurs internes associés :

Référente enfance
Réfèrent jeunesse

Partenaires d'action :

LOURSEL Adeline –
Socio-esthéticienne

Calendrier de l'action :

Octobre 2023 à février 2024

Cout de l'action :

1330 €

Financeurs sollicités :

?

Pérennisation :

AAP L'Oréal

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

Les retours de l'équipe et les bilans positifs de l'action précédente montrent l'intérêt porté aux ateliers liés au « bien-être » de même que les demandes spontanées de la part des mères rencontrées lors des cafés des parents et animations enfants.

La non-scolarisation des enfants, contraint les femmes à avoir peu, voir aucun temps, disponible pour elle-même.

Le « bien-être » semble une porte d'entrée à la relation avec les femmes (mères) du public GDV, ce qui paraît indispensable afin de créer une relation de confiance. L'objectif étant d'utiliser ce support afin d'agir sur des problématiques plus larges notamment liées à la santé.

Descriptif de l'action :

Passage itinérant de la socio-esthéticienne sur les aires prédéfinies :

- 2 à 3h d'intervention sur 6 aires différentes à définir au préalable (4/6 pers.)
- 1 séance individuelle au RAGV avec mis en place d'un temps d'attente collectif
- 2 séances collectives au RAGV (échanges de pratiques entre participantes)

Les objectifs poursuivis :

- Aller à la rencontre des femmes par la médiation du « bien-être ».
- Améliorer la santé psychosociale des mères via la prise d'un temps pour soi, le travail sur l'estime de soi, la création d'un support à l'échange orienté.
- Dédramatiser le répit parental (démontrer l'intérêt de la garde de l'enfant)
- Créer un espace d'expression dédié aux thématiques liées à la femme, à la parentalité

Les conditions de réussite de l'action :

Communication autour du projet :

Rencontre physique des femmes sur les aires d'accueil (juin-juillet-septembre) pour information (Mise en place groupe WhatsApp + infos sur snap + Affichage RAGV + Tchoum)

Implication du public dans le projet :

Mise en place outils - doc recueil des attentes directes et indirectes par le biais de l'entretien ind./groupe -

Implication du partenaire : entretien avec la socio-esthéticienne (points sur les objectifs poursuivis)

Encadrer l'atelier : non présence des enfants – suivi des soins annoncés

L'évaluation :

Quantitatif

Nombre de personnes présentes - soins réalisés
Nombre de demandes spontanées
Nombre de thématiques abordées (prévention)

Qualitatif : entretien / fiche évaluation de séance

Difficultés rencontrées (quotidien, éducation, emploi, ...)

Diversité des sujets

Aboutissement sur autre activité

Mesure de l'impact (repos, disponibilité, informations reçues, ...)

Evaluations intermédiaires : mi séances individuelles - fin séances individuelles



FICHE ACTION 2.4.1

Intitulé de l'action :

Jeunes voyageurs en
« action »

Constat : état des aires de passages, volonté de la population jeune de travailler, manque d'autonomie et peu de centre d'intérêt reconnu...

Objectif Principal : Permettre à la jeunesse voyageuse de prendre soin des aires de passages, par le biais d'un chantier éducatif, et valoriser le projet avec graff et séjour ados.

Référent de l'action :

Céline LANNIER, Référente Jeunesse

Acteurs internes associés :

Naomi POLIMENI,
médiatrice habitat

Partenaires d'action :

Métropole (agents techniques des aires d'accueil)
CARDERE
SMEDAR
DHOA (graffeur)

Calendrier de l'action :

Avril à août 2024

Coût de l'action :

8000 €

Financeurs sollicités :

Métropole
CAF
Département
DDETS

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

Les aires d'accueil peuvent se délabrer, ce qui génère régulièrement des conflits autour de la responsabilité entre les voyageurs et le gestionnaire

De nombreux jeunes sont volontaires pour s'investir dans des projets mais en manque d'idées.

Les jeunes n'ont pas spécifiquement une bonne image auprès des plus âgés, du fait d'une sorte d'errance installée sur les terrains

Descriptif de l'action :

- En amont, création de groupe de jeunes pour « chantier »
- Travaux de rénovation, d'entretien, de nettoyage des aires en lien avec les agents techniques
- Mise en valeur des travaux dans le cadre d'un projet d'embellissement avec un graffeur et le groupe de jeunes
- Auto-construction d'un séjour avec le groupe de jeunes participants.
- Valorisation des jeunes avec séjour sportif/nautique (1 ou 2 nuitées)

Les objectifs poursuivis :

- Amélioration des conditions de vie sur les aires de passages
- Responsabilisation des voyageurs et amélioration des liens avec le gestionnaire dans le maintien des conditions de vie sur l'aire
- Développement des compétences et valorisation des jeunes
- Permettre une émancipation/autonomie dans la relation ados/famille voire des projets d'insertion émerger

Les conditions de réussite de l'action :

- 1) Groupe participant à l'ensemble des étapes
- 2) Investissement des jeunes, du relais et des agents techniques
- 3) Valorisation des compétences acquises durant la période de chantier

L'évaluation :

Nombre de jeunes participants
Nombre de journées effectuées
Satisfaction des bénéficiaires et des habitants de l'aire
Capacité des jeunes à être force de proposition pour d'autres projets
Evolution des relations Voyageurs / Gestionnaire et RAGV / Gestionnaire



FICHE ACTION 3.2.1

Intitulé de l'action :

Développer la mixité par le bénévolat

Constat : Après 30 ans d'existence, le RAGV reste une association fonctionnant sans bénévole d'activité.

Objectif Principal : Réaffirmer les valeurs et l'identité de l'association, développer les actions favorisant la mixité et la connaissance du public

Référents de l'action :

Emmanuel Marie, directeur

Belfi PREIRA + Clémence DARRY, référentes d'actions qui mobilisent des bénévoles

Acteurs internes associés :

Tous les salariés
Bureau
Bénévoles + Services civiques

Partenaires d'action :

Agir ABCD
Lis moi les mots
ANCLI
Mission Locale

Calendrier de l'action :

Sept 2023 / Décembre 2024

Cout de l'action :

€

Financeurs sollicités :

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

L'évaluation (dans le cadre du renouvellement du projet social) a mis en lumière plusieurs problématiques autour de l'identité associative qui impacte la visibilité de l'association et des projets qu'elle porte, vis-à-vis du public mais plus globalement des partenaires et du grand public : Un défaut de visibilité sur le projet associatif et les valeurs que porte l'association ; Un besoin de réaffirmation du projet associatif ; Des instances et statuts très « politiques » qui ne laissent que peu de place à la participation des habitants ; L'absence d'une stratégie de communication. D'une manière générale, l'existence du relais est connue mais son rôle reste méconnu.

Descriptif de l'action :

- Rédiger et mettre en place une charte du bénévolat au sein du RAGV
- Promouvoir la possibilité d'engagement bénévole par une communication ciblée (plateformes bénévoles, accueil du RAGV, organisation d'évènements...)
- Formaliser l'engagement des bénévoles sur des missions type dont les besoins sont récurrents (accompagnement scolarité, illettrisme)

Les objectifs poursuivis :

Au-delà des résultats attendus sur les missions portés par les bénévoles, le projet a pour vocation de :

- Renforcer la dynamique associative et l'engagement au sein du relais
- Faire des bénévoles des « ambassadeurs » de la connaissance du public des voyageurs
- Favoriser les liens entre les voyageurs et le public « gadjó »

Les conditions de réussite de l'action :

L'implication des acteurs concernés (salariés / bureau)
Le temps dédié à l'animation et l'accompagnement du réseau de bénévoles
L'encadrement des services civiques

L'évaluation :

- Nombre de bénévoles et de volontaires « recrutés »
- Nombre de voyageurs aux actions portés par les bénévoles
- Nombre de voyageurs s'engageant bénévolement au relais
- Temps de bénévolat dédié
- Fidélisation des bénévoles
- Nombre de bénévoles d'action s'engageant dans les instances du relais



FICHE ACTION 3.3.1

Intitulé de l'action :

Réaffirmer l'identité associative du Relais

Constat : Le projet associatif est ancien et nécessite d'être partagé et réaffirmé.

Objectif Principal : Réaffirmer les valeurs et l'identité de l'association afin de garantir une meilleure connaissance et visibilité sur son projet et le public qu'elle accompagne

Référent de l'action :

Emmanuel Marie, directeur

Acteurs internes associés :

Tous les salariés

Bureau

Partenaires d'action :

Prestataire Communication,
Tapa idée

Calendrier de l'action :

Mars 2023 / Décembre 2024

Cout de l'action :

11 311 €

Financeurs sollicités :

Caf 76

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

L'évaluation (dans le cadre du renouvellement du projet social) a mis en lumière plusieurs problématiques autour de l'identité associative qui impacte la visibilité de l'association et des projets qu'elle porte, vis-à-vis du public mais plus globalement des partenaires et du grand public : Un défaut de visibilité sur le projet associatif et les valeurs que porte l'association ; Un besoin de réaffirmation du projet associatif ; Des instances et statuts très « politiques » qui ne laissent que peu de place à la participation des habitants ; L'absence d'une stratégie de communication.

D'une manière générale, l'existence du relais est connue mais son rôle reste méconnu.

Descriptif de l'action :

- Engager un travail de partage des valeurs Salarié / Bureau
- Développer une réelle stratégie de communication
- Refonte des outils de com (plaquettes, flyers...) et de l'identité graphique
- Création d'un site web
- Repenser les outils de com numériques à destination du public dans une logique FALC

Les objectifs poursuivis :

Améliorer la visibilité sur les actions portées par le relais et par ricochet, sur le relais en lui-même

Favoriser la cohésion d'équipe élargie (salariés / bureau) par le partage des valeurs
Professionnaliser la communication

En améliorant la communication et donc l'image :

- lutter contre les stéréotypes à l'égard du public Gdv
- Faciliter les partenariats, recrutements (salariés et bénévoles...)

Les conditions de réussite de l'action :

L'implication des acteurs concernés (salariés / bureau)
La mise en œuvre d'une réelle stratégie de communication

La délégation de temps pour la communication

L'évaluation :

Les indicateurs permettant d'évaluer la réussite de l'action :

- Participation aux groupes de travail
- Compréhension des nouveaux supports par le public
- Renforcement de la connaissance du relais par les partenaires et le public extérieur

Constat : Le RAGV intervient de manière récurrente sur les aires d'accueil, mais cette intervention est spontanée et désorganisée, rendant difficile la visibilité du public, des partenaires et l'organisation interne.

De l'action hors les murs à un projet social d'itinérance

Objectif Principal : Favoriser la mise en œuvre du projet social du RAGV hors les murs

Référent de l'action :

Emmanuel MARIE, directeur

Acteurs internes associés :

Toute l'équipe

Partenaires d'action :

Partenaires thématiques + partenaires locaux type CCAS

Calendrier de l'action :

Action pérenne

Cout de l'action :

Financeurs sollicités :

Caf
Métropole et Département
(fonctionnement)

Axe du projet Social auquel se réfère l'action :

- Axe 1 : Levier pour l'intégration à la vie sociale locale
- Axe 2 : Fabrique à initiatives
- Axe 3 : Vecteur des représentations sociales sur le public
- Axe Parentalité / Animation Collective Familles
- Axe Jeunesse

Contexte / Eléments de diagnostic :

Le Hors les murs est une modalité d'intervention spécifique dont le relais a pu juger de sa nécessité pour répondre aux besoins des publics. Sur l'ensemble des thématiques (animation, accompagnement, médiation), elle est le ciment de l'intervention du relais auprès des publics. Cette intervention n'est pas bien connue des partenaires locaux, peu visible en amont par le public et nécessite de s'intégrer dans l'organisation globale de la structure.

Descriptif de l'action :

- Redéfinir les différents types de permanence HLM et leurs objectifs.
- Rendre visible cette modalité d'intervention : les mercredis de l'animation, les jeudis de l'inclusion, les vendredis de la médiation.
- Définir des pôles territoriaux afin de limiter les déplacements et gagner en efficacité.
- Planifier mensuellement les interventions et communiquer auprès des publics et des partenaires sur ces temps de permanence.
- Evaluer l'efficacité et l'organisation afin d'ajuster au besoin

Les objectifs poursuivis :

- Inscrire le Hors les Murs dans le projet global avec une réelle démarche d'évaluation
- Par la planification, remettre l'équité de traitement de l'ensemble des voyageurs au cœur de l'intervention
- Rendre visible auprès des publics, du grand public et des partenaires une partie de l'activité du RAGV jusqu'alors invisible
- Permettre aux partenaires locaux de disposer de moyens leur permettant également d'aller vers les publics (scolarité, santé, habitat, accès aux droits, ccas, cms, pmi...)

Les conditions de réussite de l'action :

- L'implication de l'ensemble de l'équipe, notamment en terme de reporting (saisie Winlis)
- L'organisation stable
- La compréhension par le public
- Trouver le juste équilibre entre l'intervention HLM et l'intervention dans les locaux du CS

L'évaluation :

Quantitatifs : Nombre de permanences, nombre de participants, nombre moyen de participants / permanence, nombre de dossiers traités (réponses apportées), nombre de partenaires impliqués

Qualitatifs : Compréhension par le public, Visibilité de l'action du RAGV par les partenaires locaux (ex CCAS), remobilisation de partenariats avec les CCAS locaux

Annexes : Fiches de poste

Directeur

Les missions sont :

Dans le cadre des délégations du Conseil d'Administration et de sa présidence

- Garant de la mise en œuvre du projet social agréé par la CAF de Seine-Maritime, de sa conception à son évaluation et son renouvellement, dans un cadre participatif. Le projet actuel court jusqu'à fin 2022, le directeur(trice) sera garant de ses engagements
- Animer la vie associative du centre social, faciliter la gouvernance
- Assurer une fonction d'expertise, de veille sociale et de conseil aux administrateurs
- Favoriser la dynamique participative en impliquant les adhérents / usagers / bénévoles à la promotion et au développement de la vie associative
- Manager les ressources humaines (accompagnement technique et méthodologique des salariés et délégation de l'autorité employeur) en cohérence et au service du projet associatif. Coordination de l'activité de l'équipe des salariés et bénévoles en lien avec le référent (e) famille
- Conforter une démarche de développement social local, en lien avec tous partenaires
- Rechercher les financements nécessaires à la réalisation des missions et projets.
- Effectuer toutes demandes de subventions et établir les bilans et rapports d'activités en lien avec l'équipe
- Relations avec les financeurs et effectuer un travail de veille sur les financements et appels à projets.
- Assurer la gestion administrative, financière et organisationnelle de l'association en mettant en place toutes délégations et contrôles nécessaires.
- Assurer une démarche d'évaluation de la structure et rendre compte aux partenaires par tous bilans quantitatifs et qualitatifs.
- Poursuivre et développer les relations avec les fédérations et réseaux dans lesquels le centre social est inscrit
- Assurer la sécurité et la conformité juridique et sociale de toutes les activités et de la structure en mettant en place toutes délégations et contrôles nécessaires.
- Participation aux différentes manifestations, aux réunions d'équipe et à la vie de la structure (l'accueil au centre social, projets transversaux, accueil de stagiaires, remplacement, logistique ...).

Compétences et capacités requises

- Connaître le centre social et ses principes éthiques, maîtriser les concepts de participation, du développement du pouvoir d'agir, de l'éducation populaire...
- Connaître et maîtriser les politiques publiques et sociales, l'environnement associatif et institutionnel.
- Maîtriser la méthodologie de projet et inscrire son action dans un projet global (analyse, diagnostic, mise en acte, évaluation).
- Capacité relationnelle : d'écoute, de dialogue et de discrétion
- Capacité à guider la posture professionnelle des salariés vis-à-vis des usagers et des partenaires
- Capacité au diagnostic et à l'évaluation

- Capacité stratégique et diplomatique sur une thématique qui implique des liens avec des responsables techniciens et élus locaux
- Rédaction et esprit de synthèse
- Capacité à rédiger des projets et à en évaluer les coûts,
- Sens de l'organisation, de la planification, mobiliser les ressources internes, capacité rédactionnelle, maîtrise de l'informatique et des réseaux sociaux.
- Inscrire son action dans un cadre déontologique (respect du public, savoir se décentrer, travailler sur ses représentations, respect de la confidentialité, prendre à son compte les valeurs et les intérêts de l'institution, rendre compte de son activité...).
- Maîtriser et appliquer les techniques d'animation participative à visée émancipatrice, maîtriser l'écoute active.
- Gérer la logistique des programmes d'actions, concevoir et mettre en œuvre un dispositif de communication adaptée.
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat, capacité d'initiative et être force de proposition, capacité de polyvalence, sens du collectif professionnel.
- Dynamisme, gout pour le terrain, qualités relationnelles avec le public, les partenaires, les collègues
- Savoir analyser et questionner sa posture professionnelle
- Être attentif aux diverses situations, au contexte social et politique, savoir rendre compte des difficultés et des réussites.
- Maîtrise de la relation partenariale et institutionnelle ainsi que des dispositifs du secteur de l'animation et de l'action sociale
- Connaissance des outils de gestion administrative, financière et ressources humaines

Directrice administrative et financière

1. Le DAF, responsable de la gestion des ressources de l'association et du budget :

Garant du budget du Centre Social, le DAF, en accord avec le Directeur de l'association, définit les axes de travail en matière financière. Il facilite par son attitude les arbitrages du directeur en la matière et est responsable de l'application de ceux-ci.

Le DAF prépare et présente au conseil d'administration, après accord du directeur, les budgets annuels, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il élabore en bonne et due forme la partie financière des demandes de financement globales ou par action, en s'assurant des délais. Il suit la réalisation des demandes de financement jusqu'au bilan global. Il recherche à vérifier la faisabilité de nouvelles sources de financement.

Le DAF suit les engagements budgétaires et l'évolution des dépenses en s'assurant de la bonne tenue de la comptabilité. Il informe mensuellement le directeur de l'évolution de cette dernière et réalise aussi souvent que nécessaire des situations provisoires de gestion.

Il veille à l'entretien du matériel, pourvoit aux achats courants du centre social, et recherche les meilleurs fournisseurs.

Il s'assure du règlement des factures et de la conformité de celles-ci aux engagements budgétaires.

Il est particulièrement attentif au suivi quotidien de la caisse et s'assure de la conformité du fonctionnement de celle-ci avec les règles internes en vigueur dans l'association.

Il veille, sous le contrôle d'un commissaire aux comptes mandaté par l'assemblée générale, à la bonne application des règles comptables en vigueur.

Il prépare les états et déclarations annuels, ainsi que leur adoption lors des assemblées générales.

2. Le DAF, responsable du suivi de la trésorerie

Le DAF élabore le plan de trésorerie de l'association et veille au respect de ce dernier.

Il alerte le directeur de tout événement susceptible de menacer la situation de trésorerie de l'association.

Il est responsable des opérations financières susceptibles de générer des intérêts pour l'association.

4. Le DAF, responsable des salaires et de la gestion administrative du personnel.

Responsable de la paye, le DAF prépare les bulletins de salaires et les déclarations légales de cotisations sociales.

Il veille à l'application des règles légales en vigueur et/ou de la convention collective des centres sociaux en matière de gestion du personnel (déclarations d'embauche, tenue du registre du personnel, visites médicale annuelles, ...).

Il veille au planning de travail et d'absence.

Il assiste le Directeur dans les processus de recrutement, élaboration ou modification des contrats de travail, ainsi que des sanctions.

4. Le DAF, co-responsable de la vie institutionnelle de l'association.

Le DAF est chargé du secrétariat des instances associatives :

- Il convoque les réunions et s'assure de la présence des personnes
- Il veille à réserver les salles de réunion
- Il assiste aux réunions et rédige les comptes rendus
- Il diffuse les comptes rendus après s'être assuré de leur conformité auprès du directeur.

Il réalise les statistiques d'activité et rédige la partie financière des rapports d'activités.

5. Le DAF, co-responsable de l'administration et des procédures internes de l'association.

Le DAF veille à la bonne administration générale de l'association. Il propose au directeur toutes les procédures utiles au bon fonctionnement de celle-ci.

Référent (e) Familles

Le(a) référent(e) famille du centre social est un professionnel de l'action sociale référent du projet familles de l'association dans le cadre de son agrément Centre Social.

Le projet familles du centre social doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire,
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-famille et aux relations et solidarités inter familiales
- Coordonner les actions de soutien à la parentalité développées au sein du centre social
- Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires de territoire.

Les missions sont :

Participation et contribution à l'animation globale de la structure et rôle de coordination des missions

- Participe à l'élaboration, au développement du projet social et à sa mise en œuvre en collaboration avec la direction et l'ensemble de l'équipe en veillant à l'implication et à la participation des usagers du centre social.
- Participe aux différentes manifestations, aux réunions d'équipe et à la vie de la structure (l'accueil au centre social, projets transversaux, accueil de stagiaires, remplacement, logistique ...)

Missions du référent(e) familles

- Être le garant avec la direction du centre social de la conception, du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet familles, en cohérence avec le projet social
 - Contribuer au diagnostic partagé du territoire dans le cadre de l'élaboration du projet social et du projet familles
 - Définir les objectifs du projet famille et présenter un plan d'actions
 - Coordonner la rédaction du projet familles en cohérence avec le projet social
 - Prévoir et évaluer les moyens financiers du projet famille
 - Organiser les modalités d'évaluation
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les actions en direction des familles dans le cadre de l'animation collective famille
 - Repérer, analyser les besoins et les demandes des habitants
 - Animer le projet familles avec l'ensemble de l'équipe du centre, les usagers et les partenaires
 - Mettre en œuvre des actions collectives et individuelles visant à accompagner, soutenir, et développer la parentalité, le lien social, le pouvoir d'agir, en cohérence avec le projet social de la structure
 - Contribuer au rapport d'activité et reporting du projet familles
 - Accompagner les habitants dans leurs recherches de moyens leur permettant de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent
 - Développer une démarche méthodologique de projet participative en lien avec les besoins des habitants

- Animer et développer les espaces de participation, d'échanges et de débats
- Favoriser la transversalité des actions menées en direction des familles avec les différents salariés de la structure
- Participer à l'animation et la coordination des partenariats intervenant dans le champ de la famille et de la parentalité
- Participer à la mission d'accueil du centre social

Compétences nécessaires

- Connaître le centre social et ses principes éthiques, maîtriser les concepts de participation, du développement du pouvoir d'agir, de l'éducation populaire...
- Connaître et maîtriser les politiques publiques et sociales, l'environnement associatif et institutionnel.
- Maîtriser la méthodologie de projet et inscrire son action dans un projet global (analyse, diagnostic, mise en acte, évaluation).
- Sens de l'organisation, de la planification, mobiliser les ressources internes, capacité rédactionnelle, maîtrise de l'informatique et des réseaux sociaux.
- Inscrire son action dans un cadre déontologique (respect du public, savoir se décentrer, travailler sur ses représentations, respect de la confidentialité, prendre à son compte les valeurs et les intérêts de l'institution, rendre compte de son activité...).
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat, capacité d'initiative et être force de proposition, capacité de polyvalence, sens du collectif professionnel.
- Dynamisme, goût pour le terrain, qualités relationnelles avec le public, les partenaires, les collègues
- Savoir analyser et questionner sa posture professionnelle
- Être attentif aux diverses situations, au contexte social et politique, savoir rendre compte des difficultés et des réussites.

Référent (e) Jeunesse

Les missions sont :

Concevoir et mettre en œuvre des actions en direction du public jeune en visant l'engagement et la participation, le développement de la citoyenneté et la prise de responsabilité.

- Accueillir et mobiliser les jeunes, susciter et accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets, Aller vers les jeunes en proposant des activités hors les murs et par le biais des réseaux sociaux, Contribuer à une dynamique partenariale locale.
- Identifier, affiner et recenser les besoins et les demandes des jeunes en matière d'insertion socio-professionnelle et d'accès aux droits et les accompagner dans leur parcours en mobilisant les partenaires et les dispositifs existants.

Participation et contribution à l'animation globale de la structure

- Participe à l'élaboration, au développement du projet social et à sa mise en œuvre en collaboration avec la direction et l'ensemble de l'équipe en veillant à l'implication et à la participation des usagers du centre social.
- Participation aux différentes manifestations, aux réunions d'équipe et à la vie de la structure (l'accueil au centre social, projets transversaux, accueil de stagiaires, remplacement, logistique ...).

Accompagner, en lien avec la référente famille et la référente Enfance et accompagnement à la scolarité, l'intégration des enfants et jeunes résidents des aires d'accueil en milieu scolaire et dans toutes activités socio-éducatives, de loisirs et culturelles.

- Accompagner l'accès et l'intégration d'enfants et jeunes en milieu scolaire
- Favoriser l'accès des jeunes aux structures de loisirs, culturelles et sportives à proximité de leur lieu de vie en développant un partenariat local avec les structures œuvrant dans le champ de la jeunesse, en fournissant un travail d'information et de médiation avec les structures à proximité des lieux de vie.

COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI :

- Maitriser la méthodologie de projet et inscrire son action dans un projet global (analyse, diagnostic, mise en acte, évaluation).
- Sens de l'organisation, de la planification, mobiliser les ressources internes, capacité rédactionnelle, maitrise de l'informatique et des réseaux sociaux.
- Inscrire son action dans un cadre déontologique (respect du public, savoir se décentrer, travailler sur ses représentations, respect de la confidentialité, prendre à son compte les valeurs et les intérêts de l'institution, rendre compte de son activité...).
- Maitriser et appliquer les techniques d'animation participative à visée émancipatrice, maitriser l'écoute active.
- Gérer la logistique des programmes d'actions, concevoir et mettre en œuvre un dispositif de communication adaptée.
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat, capacité d'initiative et être force de proposition, capacité de polyvalence, sens du collectif professionnel.
- Dynamisme, gout pour le terrain, qualités relationnelles avec le public, les partenaires, les collègues

- Savoir analyser et questionner sa posture professionnelle
- Être attentif aux diverses situations, au contexte social et politique, savoir rendre compte des difficultés et des réussites.

Référent (e) Enfance et accompagnement à la scolarité

Les missions sont :

Contribuer à l'ouverture sociale et culturelle des enfants et faciliter leur intégration dans le milieu scolaire, leur développement.

- Sensibiliser, en lien avec la référente famille, les familles sur les enjeux de la scolarisation et les partenaires autour des besoins et problématiques rencontrées par le public
- Développer des actions d'accompagnement à la scolarité afin d'apporter une aide aux apprentissages des enfants scolarisés en structure et à distance
- Développer les partenariats locaux avec les communes, les services scolarités, les écoles, permettant de favoriser les parcours des familles vers l'école
- Faciliter le dialogue entre les familles et les partenaires
- Assurer une veille sur la question de la scolarisation des enfants du voyage

Accompagner, en lien avec les référents famille et jeunesse, l'intégration des enfants et jeunes résidents des aires d'accueil dans toutes activités socio-éducatives, de loisirs et culturelles.

- Favoriser l'accès des jeunes aux structures de loisirs, culturelles et sportives à proximité de leur lieu de vie en développant un partenariat local avec les structures œuvrant dans le champ de l'enfance et des loisirs, en fournissant un travail d'information et de médiation avec les structures à proximité des lieux de vie.
- Proposer des activités collectives de loisirs à destination des 3-12 ans visant l'ouverture culturelle, la pratique sportive et renforçant les passerelles avec les actions proposées par les partenaires locaux.

Participation et contribution à l'animation globale de la structure

- Participe à l'élaboration, au développement du projet social et à sa mise en œuvre en collaboration avec la direction et l'ensemble de l'équipe en veillant à l'implication et à la participation des usagers du centre social.
- Participation aux différentes manifestations, aux réunions d'équipe et à la vie de la structure (l'accueil au centre social, projets transversaux, accueil de stagiaires, remplacement, logistique ...).

COMPETENCES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI :

- Maitriser la méthodologie de projet et inscrire son action dans un projet global (analyse, diagnostic, mise en acte, évaluation).
- Sens de l'organisation, de la planification, mobiliser les ressources internes, capacité rédactionnelle, maitrise de l'informatique et des réseaux sociaux.
- Inscrire son action dans un cadre déontologique (respect du public, savoir se décentrer, travailler sur ses représentations, respect de la confidentialité, prendre à son compte les valeurs et les intérêts de l'institution, rendre compte de son activité...).
- Maitriser et appliquer les techniques d'animation participative à visée émancipatrice, maitriser l'écoute active.

- Gérer la logistique des programmes d'actions, concevoir et mettre en œuvre un dispositif de communication adaptée.
- Aptitude à travailler en équipe et en partenariat, capacité d'initiative et être force de proposition, capacité de polyvalence, sens du collectif professionnel.
- Dynamisme, gout pour le terrain, qualités relationnelles avec le public, les partenaires, les collègues
- Savoir analyser et questionner sa posture professionnelle
- Être attentif aux diverses situations, au contexte social et politique, savoir rendre compte des difficultés et des réussites.

Référent accueil

Objectifs Généraux :

- Développer et coordonner une offre globale d'information, d'orientation et de conseil ;
- Écouter, informer et orienter les publics ;
- Contribuer au " projet accueil " dans le respect du projet social ;
- Contribuer au recueil des besoins des habitants et de leurs idées de projets collectifs ;
- Contribuer au recueil, à l'analyse et à la communication des données et des informations des publics du territoire ;
- Participer au développement des liens partenariaux de proximité ;
- Gestion du planning de réservation des salles du centre social et des permanences ;
- Traitement du courrier et archivage de certains dossiers.

Mettre en œuvre le projet accueil en veillant à l'implication des publics à la vie du centre social :

- Proposer une offre globale d'information et d'orientation au sein du centre
- Animer et gérer l'espace dédié
- Accompagner les publics dans leurs recherches
- Responsabilité du 1er accueil téléphonique et physique
- Réaliser une veille sociale
- Effectuer les tâches administratives afférentes à l'accueil
- Animer l'espace accueil en valorisant (communication, affichage) les projets portés par le RAGV et les usagers

Recueil, analyse et communication des données et des informations aux usagers et habitants du territoire et aux partenaires

- Participer à l'élaboration du projet social
- Participer à l'organisation de manifestation organisée par le Centre social
- Contribuer au rôle de veille sociale
- Recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs
- Connaître les ressources du territoire pour orienter les publics
- Diffuser les informations recueillies entre les partenaires et l'équipe du centre
- Contribuer aux actions de communication du centre et des acteurs locaux engagés sur le territoire

Accès aux droits / Service courrier

- Gérer le service courrier proposé aux voyageurs et les relations avec les partenaires
- Expliquer et valoriser les missions de domiciliation prises en charge par le relais
- Accompagner la lecture et compréhension des courriers

Participation et contribution à l'animation globale de la structure

- Participe à l'élaboration, au développement du projet social et à sa mise en œuvre en collaboration avec la direction et l'ensemble de l'équipe en veillant à l'implication et à la participation des usagers du centre social.
- Participation aux différentes manifestations, aux réunions d'équipe et à la vie de la structure (l'accueil au centre social, projets transversaux, accueil de stagiaires, remplacement, logistique ...).